



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

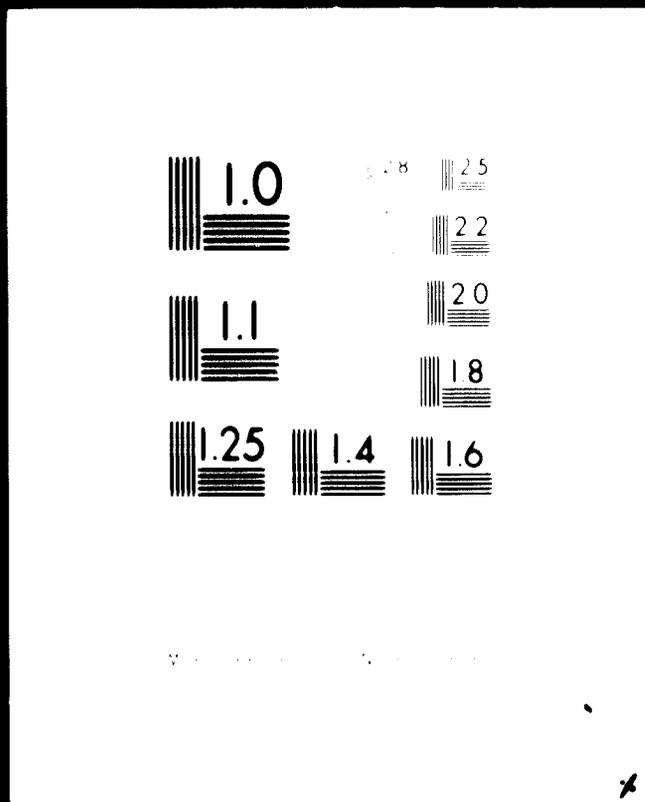
Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

1 OF 2

03440

F



24x  
D

CONFIDENTIEL

03440-F

(R)

PROVISION DE SERVICES EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DE  
ROTIN ET DE LA CANNE ROTIN AU SENEGAL

UNIDO CONTRAT NO 72/12

PROJET NO SF71/3086 SEN-14

pour

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT  
ORGANISATION (TEPCO)  
P.O. BOX 707  
VIENNE, AUTRICHE

060083

NORRIS CONSULTANTS LTD.  
EUROPA HOUSE  
QUEENS ROAD  
BRISTOL BS8 1AU  
ENGLAND

CONFIDENTIEL

PROVISION DE SERVICES EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DE  
ROTIN ET DE LA CANNE ROTIN AU SENEGAL

UNIDO CONTRAT NO 72/12

PROJET NO SF71/3086 SEN-14

pour

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT  
ORGANISATION (TEPCO)  
P.O. BOX 707  
VIENNE, AUTRICHE

---

NORRIS CONSULTANTS LTD.  
EUROPA HOUSE  
QUEENS ROAD  
BRISTOL BS8 1AU  
ENGLAND

**CLIENT -** United Nations Industrial Development  
Organisation TEPCO  
Vienne  
Autriche

**RAPPORT -** Final

**SUJET -** Provision de Services en rapport avec l'utilisation  
de Rotin et de la Canne Rotin au Sénégal.  
Contrat UNIDO no. 72/12  
Projet No. SF71/3086 Sen-14

**DATE -** Juillet 1972

**SOUMIS PAR -** D.F. Parry, C. Eng., M.I. Mech. E., F.I.M.H.  
J. Sholto Douglas, B.Sc., Dip. Agric.,  
Dip. Econ.

**APPROUVE PAR -** J.G. Norris, C. Eng., F.I. Mech. E.,  
F.I. Prod. E., M.B.I.M., F.Inst. D.  
B.G. Harris, C. Eng., M.I. Prod. E.,  
M.I.W.S.P.

**COPIES -** UNIDO - 10 copies - texte Anglais  
20 copies - texte Français

## 01.00. SYNOPSIS

L'étude a couvert trois sujets différents mais relatifs, c'est-à-dire :

- Recherches dans les régions de Casamance où pousse le rotin
- Examen des produits en cours de meubles fabriqués localement
- Directives aux artisans locaux et aux inspecteurs

### A. ETUDE DE CASAMANCE

Cette étude a été conduite avec succès et a montré que des plantations de rotin existent en Basse Casamance, à proximité et à l'intérieur des forêts.

Deux types ont été trouvés :

- Calamus deeratus avec un tronc de 1 à 2 cm de diamètre
- Ancistrophyllum Secundiflorum avec un tronc de 3 à 5 cm de diamètre

Approximativement 2/3 des plantes sont des Calamus deeratus et 1/3 des Ancistrophyllum Secundiflorum.

Après une brève étude des lieux de 2 ou 3 semaines, il n'est pas possible de produire des chiffres exacts de rendement. L'étude cependant a indiqué un rendement d'entre 7.500 à 30.000 tonnes par an.

A Dakar, le coût du rotin traité et localement cultivé est estimé à 25 francs C.F.A. le Kilo en comparaison d'une moyenne de 250 francs C.F.A. pour le rotin importé en 1968. Finalement, on insiste sur l'importance de conservation; si la replantation annuelle du rotin n'est pas maintenue, on estime que dans 10 ans il n'y aura plus de populations de rotin à récolter.

### B. Champ de Production

On propose deux changements majeurs.

- la nomination d'un Directeur à "plein temps" qui prendrait l'entière responsabilité des opérations dans l'Usine, à la fois dans les champs techniques et commerciaux
- l'amalgamation des Usines O.S.A. et M. T.O.A.

## 01.00. Suite....

Ces changements donneraient à l'industrie une bonne administration et les unités combinées formeraient une fondation stable pour future expansion.

La qualité actuelle des meubles manufacturés est bonne. Elle semble être en concurrence en ce qui concerne le marché du Pays; des efforts actifs ont été faits pour entrer dans le champ d'exportation. On a proposé un certain nombre de projets qui accéléreraient le cours des ventes sur les marchés du Pays et en ce qui concerne l'exportation.

En supposant que d'amples provisions de rotin de bonne qualité mais de bas coût, produit localement, seront disponibles dans l'avenir, les ventes devraient tripler vers 1977.

On insiste sur la nécessité d'une machine à diviser, façonner, et raboter le rotin, car, en plus de la réduction du coût des matériaux bruts pour l'industrie du rotin, la tige à nu est un produit de base dans l'industrie des paniers.

C. Formation professionnelle

On a proposé certaines mesures qui devraient améliorer et la qualité et la productivité à l'usine O.S.A. à Ouakum. Ces mesures comprennent un plan simple de travail, des techniques pour améliorer la qualité, des méthodes standardisées, l'extension de l'usage d'outils et d'équipement électriques, des programmes incorporés de formation professionnelle avec le Centre de Formation Artisanate de Dakar alors qu'on propose un simple programme de formation pour le personnel de la région de Casamance.

02.00 TABLE DES MATIERES

| <u>Section</u> | <u>Titre</u>                          | <u>Page</u> |
|----------------|---------------------------------------|-------------|
| 01.00          | <u>SYNOPSIS</u>                       | 1           |
| A              | Etude de Casamance                    |             |
| B              | Etendue des produits                  |             |
| C              | Formation professionnelle             |             |
| 02.00          | <u>TABLE DES MATIERES</u>             | 3           |
| 03.00          | <u>INTRODUCTION</u>                   | 6           |
| A              | Etude de Casamance                    |             |
| B              | Etendue des produits                  |             |
| C              | Formation professionnelle             |             |
| 04.00          | <u>SECTION PRELIMINAIRE</u>           | 7           |
| 04.01          | <u>ETUDE DE CASAMANCE</u>             | 7           |
| 1              | Résultats                             |             |
| 2              | Conclusions                           |             |
| 3              | Recommandations                       |             |
| 04.02          | <u>ETENDUE DES PRODUITS</u>           | 8           |
| 1              | Résultats                             |             |
| 2              | Conclusions                           |             |
| 3              | Recommandations                       |             |
| 04.03          | <u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u>      | 10          |
| 1              | Résultats                             |             |
| 2              | Conclusions                           |             |
| 3              | Recommandations                       |             |
| 05.00          | <u>FOND DU RAPPORT</u>                | 12          |
| 05.01          | <u>GENERALITES</u>                    | 12          |
| 05.02          | <u>ETUDE DE CASAMANCE</u>             | 12          |
| 1              | Programme                             | 12          |
| 2              | Plan de travail                       | 13          |
| 3              | Végétation naturelle                  | 15          |
| 4              | Sols et eaux                          | 16          |
| 5              | Climat                                | 16          |
| 6              | Régions forestières                   | 16          |
| 7              | Plantes de rotin                      | 17          |
| 8              | Utilisation actuelle                  | 19          |
| 9              | Rendement potentiel                   | 19          |
| 10             | Coûts                                 | 20          |
| 11             | Ramassage et traitement sur les lieux | 21          |
| 12             | Conservation                          | 23          |
| 13             | Régénération et replantation          | 24          |
| 14             | Types de cannes                       | 26          |
| 15             | Traitement pour usage à l'usine       | 26          |
| 16             | Conclusion                            | 27          |

## TABLE DES MATIERES - Suite .....

| <u>Section</u>   | <u>Titre</u>  | <u>Page</u> |
|------------------|---|-------------|
| 05.03            | <u>ETENDUE DES PRODUITS</u>   | 29          |
| 1                | Administration  | 29          |
| 2                | Coûts   | 32          |
| 3                | Marchés   | 36          |
| 4                | Ventes  | 44          |
| 5                | Plan de longue durée  | 51          |
| 05.04            | <u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u>                                      | 59          |
| 06.00            | <u>SECTION TERMINALE</u>  | 69          |
|                  | <u>APPENDICES</u>   |             |
| <u>Appendice</u> |   |             |
| 1                | Programme proposé   |             |
| 2                | Copie de la letter de U.N.I. D. O. datée 6/4/71                       |             |
| 3                | Documentation photographique de l'arrivée des cannes de rotin à Dakar |             |
| 4                | Détails du meeting  |             |
| 5                | Compte-rendu des visites  |             |
|                  | <u>ETUDE DE CASAMANCE</u>   |             |
| A1               | Exploitation du rotin en Basse Casamance                              |             |
| A2               | Carte de la Région de Casamance                                       |             |
| A3               | Forêts classées de Basse Casamance                                    |             |
| A4               | Chiffres de chutes d'eau moyennes                                     |             |
| A5               | Températures moyennes   |             |
| A6               | Usages typiques des plantes de rotin                                  |             |
|                  | <u>ETENDUE DES PRODUITS</u>   |             |
| B1               | Coûts de production   |             |
| B2               | Coûts des matériaux   |             |
| B3               | Coûts de la main-d'œuvre  |             |
| B4               | Coûts fixés   |             |
| B5               | Heures de travail par an des artisans                                 |             |
| B6               | Coûts variables   |             |
| B7               | Tendances des coûts   |             |
| B8               | Modèle de meubles O. S. A.  |             |
| B9               | Modèle de meubles M. T. O. A.   |             |
| B10              | Modèle de meubles européens   |             |
| B11              | Ventes de l'Usine O.S.A. 1971/72                                      |             |

---

**TABLE DES MATIERES - Suite ....**

---

| <b><u>Section</u></b> | <b><u>Titre</u></b>  |
|-----------------------|--|
| B12                   | Exemples de meubles importés                               |
| B13                   | Coûts supplémentaires de la Côte d'Ivoire                  |
| B14                   | Borchure proposée  |
| B15                   | Vannerie - Exemples typiques                               |
| B16                   | Disposition de l'Usine O. S. A. à Ouakam.                  |
| B17                   | Documentation photographique de l'O. S. A. Usine à Ouakam  |
| B18                   | Coûts estimés - Plan de longue durée                       |
|                       | <b><u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u></b>                    |
| C1                    | Feuilles de méthodes de travail                            |
| C2                    | Liste d'outils à main utilisés à l'Usine O. S. A.          |
| C3                    | Liste d'outils à main proposés pour l'Usine O. S. A.       |
| C4                    | Liste d'outillage électrique disponible à l'Usine O. S. A. |
|                       | <b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>                                |

**03.00. INTRODUCTION**

UNIDO a demandé que les recherches suivantes soient effectuées :

- A. Lever les plans des régions aux environs de Casamance où l'on cultive le rotin, et :**
- examiner les plantations de rotin
  - évaluer le potentiel des ressources locales pour réduire les dépenses capitales
  - établir les moyens les plus effectifs pour récolter et préserver le rotin afin de pouvoir l'utiliser dans l'industrie;
- ayant défini le système de production et de traitement du rotin, l'agent chargé des transactions devra faire des recommandations aux producteurs locaux et leur donner des démonstrations aussi souvent que possible.
- B. Examiner les produits en cours fabriqués dans deux usines de meubles, étudier les techniques de manufacture, les facilités disponibles, et conseiller sur la production de mobilier et d'autres articles possibles et réalisables au point de vue économique. Recommander l'extension éventuelle du produit en question.**
- C. Initier les ouvriers locaux et les inspecteurs aux méthodes techniques de manufacture afin d'assurer une production satisfaisante des produits choisis, avec documentation et croquis à l'appui.**

Après une étude initiale à Dakar, un programme proposé pour l'étude a été préparé et soumis à UNIDO (Dakar) pour leur approbation. Une copie en est montrée à l'Appendice 1. Ce programme a été approuvé par UNIDO, leur lettre No. 56/72/PD1 datée du 6 avril 1972 y réfère. Une copie en est montrée à l'Appendice 2. Dans la réponse, Mr. L. Hervouet de l'UNIDO souligne que le plan de développement devrait couvrir:-

- des modèles de meubles, non existants à présent, qui pourraient être faits
- des périodes différentes de développement qui semblent être possibles de la situation présente
- pour chacune de ces périodes, prévision du coût capital de chaque demande et également nombre et grades des employés dont on a besoin extension nécessaire de surface couverte (M<sup>2</sup>).

**04.00. Section Préliminaire****0401 Etude de Casamance****1. Résultats**

Des quantités commerciales de rotin ont été réperées en Casamance. Deux spécimens de rotin ont été identifiés et récoltés. Ce sont :

- Calamus deeratus
- Ancistrophyllum Secundiflorum

Un râtelier sécheur a été assemblé à Bignona et le rotin apprêté avant d'être expédié à Dakar. Un record photographique de l'arrivée du premier consignment de la Canne Rotin Sénégalaise à Dakar est montrée à l'Appendice 3

Ensuite les cannes ont été transportées à l'Usine O.S.A. de meubles de rotin à Ouakam où elles ont été examinées. Si l'on considère que ces cannes de rotin furent récoltées environ quatre semaines avant la période correcte de récolte et également qu'elles furent traitées par des ouvriers sans expérience, la qualité semble certes bonne et adéquate pour être utilisée dans l'industrie du mobilier. On a estimé que les 2/3 des plantations de rotin sont des Calamus deeratus et qu'1/3 des Ancistrophyllum Secundiflorum.

On doit traiter avec prudence l'évaluation de ces rendements. On estime cependant que le rendement est entre 7, 500 et 30.000 tonnes par an.

**2. Conclusions**

Il y a toute indication que le rotin, en quantités commerciales, existe en Casamance. Les gains possibles et économiques, que pourrait faire l'industrie du rotin, sont significatifs et semblent justifier une étude encore plus approfondie sans le moindre délai possible.

**3. Recommandations**

Il est recommandé que :

- une étude du rotin de Casamance soit faite sans le moindre délai.
- un ordre de protection concernant tous les rotins soit publié.

0401 Suite....

- le personnel à Casamance reçoive des directives en ce qui concerne la récolte et le traitement du rotin
- un programme vigoureux de régénération, replantation, semence et culture des plantes de rotin soit établi sans le moindre délai
- un expert technique soit employé pour un minimum d'un an.

0402 Etendue des produits

1. Résultats

L'étude a montré que, pour le moment, les meubles de rotin, localement produits, sont en compétition sur le marché intérieur, à la fois, en ce qui concerne la qualité et le prix, tandis que des ventes initiales d'exportation ont été menées à bien dans la Côte d'Ivoire et au Gabon. En supposant cependant, que les cannes de rotin, de bonne qualité, de bas coût et localement produites, deviennent disponibles, on considère que les Usines O.S.A. et M.T.O.A. devraient être amalgamées et placées sous la direction d'un directeur "à plein temps" à qui incomberait la responsabilité d'exploiter entièrement le marché des meubles de rotin et à l'intérieur et outre-mer. Des propositions ont été faites pour arrêter la production de modèles non économiques et l'introduction de nouveaux modèles pour couvrir d'autres marchés possibles.

Norris Consultants n'ont pu jusqu'ici localiser une machine capable de fendre, de façonner et de raboter les cannes de rotin, mais si une telle machine n'est pas manufacturée on propose alors que cette unité soit conçue et construite pour l'Usine de Dakar. Finalement, on estime que cette production devrait tripler vers 1977.

2. Conclusions

L'étude a montré que l'industrie des meubles de rotin, stimulée par la disponibilité du rotin produit localement, est prête pour expansion rapide dans les cinq prochaines années.

042 Suite . . . . .

3. Recommandations

- Administration/coûts

On recommande que :

- a) un directeur à "plein temps" soit nommé
- b) les Usines O.S.A. et M.T.O.A. de mobilier de rotin soient amalgamées.

- Marché

- a) les modèles soient basés sur l'usage maximum de cannes de rotin local
- b) la production de montures d'acier et de mobilier semblable soit arrêtée petit à petit
- c) l'assortiment de modèles prenne de plus amples proportions comprenant un certain nombre de simples modèles européens.
- d) les cannes de rotin pour meubles, avec des coussins manufacturés localement soient incluses dans la série.
- e) les dimensions principales soient basées sur des valeurs négociables
- f) les modèles soient développés pour l'exportation basés sur un système "knocked-down"
- g) 25% de tout mobilier soit vendu en son état naturel, c'est-à-dire, sans vernis
- h) la possibilité d'un accord soit investiguée en vue d'un modèle avec un industriel européen.

- Ventes : il est recommandé que :

- a) les ventes soient effectuées dans le village artisanal
- b) une augmentation de ventes soit faite dans les magasins locaux;
- c) des expositions et des ventes soient faites à l'usine O.S.A.
- d) des expositions et des ventes soient faites à des "Foire et Expositions" organisées localement
- e) la possibilité d'exporter en Europe et en Amérique du Nord soit révisée annuellement
- f) l'exportation vers d'autres états africains soit accrue
- g) un simple type de brochure soit produit

- Plan à long terme : on recommande que:

- a) la production soit constamment accrue, des chiffres de 1972 de 18 Millions de Francs C.F.A. par an, à 54 Millions de Francs C.F.A. vers 1977

0402 Suite ...

- b) l'effectif des étudiants de Collège Technique s'accroisse de quatre à six en 1972 et de six à huit en 1974
- c) le nombre nécessaire d'ouvriers soit examiné annuellement et ajusté si besoin est
- d) les étudiants gardent leurs trousseaux-à- outils après avoir terminé leurs trois années de formation professionnelle
- e) une machine soit obtenue pour fondre, façonner et raboter les cannes de rotin
- f) les murs de cloison soient abattus entre les deux surfaces de travail à l'Usine d'Ouakam
- g) l'endroit au-dessus de l'appartement de l'Administrateur technique soit utilisé pour emmagasiner le mobilier
- h) des rayons soient construits pour emmagasiner les cannes de rotin
- i) les surfaces de travail soient clairement indiquées à la peinture
- j) l'actuelle salle de repos soit utilisée comme bureau
- k) la surface entre l'Usine et les grilles d'entourage soit désignée pour les unités de production de rotin.

#### 04.03 Formation professionnelle

##### 1. Résultats

Pour le moment les artisans de l'Usine O.S.A. atteignent un standard de bonne qualité et un niveau raisonnable de productivité. Le nombre d'outils à main apparaît cependant inadéquate pour un taux élevé de production; d'autres changements proposés comprennent l'acquisition de nouveaux outils électriques et différentes pièces d'équipement. On propose également un simple plan de travail, des techniques pour améliorer la qualité, des méthodes standardisées, un programme de formation professionnelle intégré au Centre de Formation de Dakar; un simple programme de formation est proposé pour le personnel de la région de Casamance

##### 2. Conclusions

A condition que les propositions soient entièrement exécutées, on considère que le rendement de l'usine atteindrait alors les buts de vente de chaque année, tandis que les coûts de production devraient montrer une baisse constante.

## 04.03 Suite .....

3. Recommandations

Il est recommandé que :-

- a) une simple prime pour ouvrage à la tâche soit introduite
- b) un foret électrique muni d'un assortiment de forets soit acquis
- c) des clous de première qualité soient utilisés
- d) tous les clous extérieurs soient, si possible, cachés
- e) si (d) n'est pas possible, des clous non-ferreux doivent alors être utilisés
- f) un nombre et une grosseur de clous soient utilisés
- g) les montants soient libres des pieds des meubles
- h) les dimensions correctes soient utilisées
- i) le chauffage à la vapeur soit introduit
- j) des feuilles de méthode de travail soient introduites
- k) tout mobilier doit être soumis à une vérification de la qualité avant d'être expédié
- l) chaque artisan et étudiant soient munis d'un assortiment complet d'outils à main
- m) chaque artisan soit muni d'une table standard et d'un tabouret
- n) une étude de la production soit faite en ce qui concerne la machine à recourber les cannes de rotin
- o) la possibilité d'acquérir une simple machine à recourber soit exploitée
- p) quatre torches à butane type M. T. O. A. soient obtenues
- q) la possibilité d'acquérir le four M. T. O. A. soit exploitée
- r) une machine électrique à crampons soit acquise
- s) les étudiants soient attachés à l'Usine pour trois mois durant leur année terminale
- t) de simples mais vendables modèles soient disponibles pour les étudiants
- u) deux étudiants de Casamance aient une formation professionnelle dans l'Usine O. S. A. à Ouakam
- v) une industrie de mobilier de rotin, style cottage, soit établie à Casamance.

**05.09. Traits principaux****0501. Généralités**

Des meetings ont été organisés par des personnalités officielles de l'U.N.I.D.O. avec les membres exécutifs des organisations locales et les secteurs gouvernementaux, qui ont pu assister les membres du personnel de Norris Consultants dans leur travail d'étude des lieux. Les détails des sources et des exécutifs sont indiqués à l'Appendice 4.

Des visites d'étude de grande envergure ont été faites à Dakar et dans la région de Casamance; elles sont enregistrées à l'Appendice 5.

**05.02 ETUDE DE CASAMANCE****1. Programme**

Des études sur les lieux ont été faites en Basse Casamance pendant la période du 29 mars au 20 avril 1972. Conformément aux instructions données par UNIDO, ces recherches ont compris l'études des districts des départements de Bignona, Oussouye et de Ziguinchor où il y a des plantations de rotin afin de faciliter :

- l'examen de ces "populations" de rotin
- l'évaluation du potentiel des ressources locales en vue de minimiser les dépenses capitales,
- l'établissement des moyens les plus efficaces pour récolter le rotin
- la façon de traiter la canne afin de rendre cette matière adéquate pour usage industriel.

Pendant cette période d'étude, les villageois locaux et les officiels de l'Administration des Eaux et Forêts ont été pourvus d'informations appropriées et de démonstrations pratiques. On leur a fait également des recommandations nécessaires sur tous les aspects de la récolte du rotin et aussi sur la façon de le traiter sur les lieux. On a souligné l'importance d'un programme bien étudié de conservation, de protection et de replantation du rotin. Des échantillons de variétés différentes de rotin ont été rassemblés au cours de ces recherches, traités sur les lieux et transportés à Dakar pour évaluation en usine dans cette ville.

050 Suite . . . .

2. Plan de Travail

Cela fut organisé pour permettre à Mr. J. Sholto-Douglas d'obtenir des résultats maximum pendant le nombre de journées disponibles dans la région de Casamance comme suit :

Mars

- 29 Voyage de Dakar à Ziguinchor par route.
- 30 Visites des Bureaux du Gouvernement, de l'Administration des Eaux et des Forêts et de la Chambre du Commerce à Ziguinchor. Discussion au sujet du "projet rotin" avec l'Adjoint au Développement et l'Inspecteur des Forêts. Visite du Centre Régional d'Artisanat de la Casamance et de l'Institut de la Recherche Agronomique Tropicale à Djibelor.
- 31 Discussion avec le Secrétaire Général de la Chambre du Commerce à Ziguinchor. Visites des localités de Brin, Oussouye, Loudia Ouolof, Santiaba Ouolof et Elinkine, pour observations préliminaires de la campagne.

Avril

- 1<sup>ier</sup> Visite officielle à H. E. Gouverneur de Casamance.
- 2-4 Jours Fériés. Lecture des documents.
- 5 Visites de la région de Bignona. Etudes des plantations de rotin dans les forêts de Kalounayes, Bignona, Tobor et autres secteurs. Collection de spécimens, directives aux villageois à Tapilone, Atioum, Koubanoa, Finntiok, Niadane et les localités adjacentes. Discussions tenues avec le Chef de Secteur à Bignona. (Administration des Eaux et Forêts). Là, et au cours des voyages subséquents le Chef de Secteur, Administration des Eaux et Forêts, était présent afin de faire les présentations.

05.02 Suite.....

Avril

- 6 Visites dans plusieurs régions forestières de Diouloulou. Etudes des plantations de rotin, collection de spécimens, instructions données aux villageois à Belaye, Badiana, Barassou, de même que dans les forêts de Diouloulou, Narangs et Kaparan.
- 7 Visite des Forêts de Tendouck et des environs de Tionk Essil. Etudes des plantations de rotin et collection de spécimens de même qu'instructions données aux villageois.
- 8 Préparation du rotin qu'on a ramassé durant les visites mentionnées ci-dessus, pour séchage et nettoyage, à l'Administration des Eaux et Forêts, Bignona.
- 9 Dimanche
- 10 Visite à Bignona pour traitement des échantillons de rotin. Séchoir construit à Bignona.
- 11 Visite des forêts de Guimone, Oukout, Kaeme, Boukitingo et des villages d'Oussouye, de Mlonp et des secteurs adjacents pour études des plantations de rotin et instructions aux villageois de même que collections de spécimens.
- 12 Visite dans la forêt de Bissine pour étude des plantations de rotin et collection de spécimens.
- 13 Visites des forêts de Bayottes et de Blase pour étude des plantations de rotin, collection de spécimens et instructions aux villageois.
- 14 Préparation du rotin sélectionné durant les visites mentionnées ci-dessus pour séchage sur les lieux et traitement. Administration de la Forêt de Ziguinchor.
- 15 Construction d'un séchoir à Ziguinchor. Traitement sur les lieux d'échantillons.
- 16 Dimanche

05.02. Suite. . . .

Avril

- 17 Visite de la forêt à Bignona pour examen et traitement du rotin, emballage et transport vers Ziguinchor.
- 18 Visite de la forêt de Djibelor pour étude des plantations de rotin et visite des pépinières de l'Administration des Eaux et Forêts.
- 19 Examen des échantillons de rotin traités à Ziguinchor et emballage. Spécimens des régions de Bignona, d'Oussouye et de Ziguinchor embarqués en direction de Dakar.
- 20 Visites d'adieux aux Bureaux du Gouvernement et à l'Administration des Eaux et Forêts. Retour à Dakar par avion.

Note:

Une copie des notes de formation professionnelle, "L'exploitation du Rotin en Basse Casamance", qui a été publiée comme partie du programme est montrée à l'Appendice A1.

Malgré le peu de temps disponible à l'étude des lieux, lieux de pénétration difficile, plus de 5 Km au coeur des forêts, les buts de ces recherches préliminaires ont été atteints avec satisfaction. Des peuplements considérables de rotin ont été repérés et on a obtenu des échantillons. Les problèmes de récolte et de traitement du rotin ont été clairement expliqués. On a donné des conseils sur les procédés de conservation et de protection. On a aussi démontré la façon d'assurer la continuité du futur approvisionnement en rotin en cas d'exploitation de plus ample envergure. Durant les recherches, 2.000 Kms en tout ont été parcourus, on a visité un grand nombre de forêts, de secteurs boisés et de villages dans des endroits où le rotin est disponible. Les endroits de travail sont indiqués sur la carte de Casamance à

3. Végétation naturelle

l'Appendice A2.

La Basse Casamance est caractérisée par une espèce subguinéenne de végétation dans les endroits boisés dans la région d'Oussouye et dans l'Ouest de Ziguinchor et à Bignona, tandis qu'à l'Est des deux derniers centres mentionnés une espèce de végétation soudanoguinéenne prédomine. Détails des forêts classifiées en Basse Casamance sont inscrites dans l'Appendice A3.

## 05.02. Suite ....

4. Sols et eaux

Les sols varient du type rouge et sablonneux au type sablonneux et argileux. De nombreuses rivières traversent la région mais beaucoup sont "à marée" sur une certaine distance et la salinité agite un problème dans certaines localités.

5. Climat

Le climat est généralement chaud et assez humide. On peut dire que la saison des pluies commence en juin et finit en octobre. Il y a une longue saison sèche de sept mois. La quantité moyenne d'eau de pluie est enregistrée à l'Appendice A4. Les températures moyennes au cours de l'année sont enregistrées à l'Appendice A5.

6. Régions forestières

Une carte de la Région de Casamance montre l'étendue de la forêt véritable dans les départements d'Oussouye, de Ziguinchor et de Bignona.

Vu la superficie totale des terres forestières, on devra aussi tenir compte de nombreux petits terrains boisés, de fouvies ou de bosquets, souvent adjacents aux villages mais généralement non compris dans les forêts classifiées. En excluant les bocages faits de la main des hommes, il est possible de totaliser une superficie d'environ 100.000 à 150.000 hectares de terres sous arbres, tel que pour les départements cités en Basse Casamance. Les conditions de climat indiquent que dans ces secteurs seulement, existent de larges peuplements de rotin, puisque, dans l'Est en Haute Casamance, les conditions sont beaucoup plus sèches. Cependant, nous n'excluons pas la possibilité que certains plants de rotin existent en dehors de la Basse Casamance, dans des endroits favorisés. Le nombre de jours disponibles n'a pas permis que l'investigation couvre d'autres régions, telles que Sedhiou et Kolda.

05.02. Suite....

7. Plantes de rotin (Usages typiques des plantes de rotin  
Appendice A6)

Les plantes de rotin sont des membres de la famille des palmes (cycadacées). Elles forment généralement une seconde couche sous les arbres principaux de la forêt, grimpant au moyen du rachis étalé de la feuille qui se développe en vrilles. Les plantes ont besoin d'ombre et d'humidité. On les trouve souvent dans les forêts de Basse Casamance, poussant le long d'anciens lits de ruisseaux ou sur un sol aux eaux à fleur de terre.

a) Espèces:

On trouve deux espèces largement dispersées en Basse Casamance. Ce sont :

1. Calamus deeratus, avec un tronc de 1 à 2 cm de diamètre, et,
2. Ancistrophyllum Secundiflorum, avec un tronc de 3 à 5 cm de diamètre.

On les associe souvent à d'autres palmes.

Avant les recherches actuelles, il n'y avait aucune information certaine sur les rotins de Casamance autre qu'une mention concernant les deux spécimens cités ci-dessus dans la Flore du Sénégal, 2ème édition (J. Berhaut, 1967), et un bref rapport de 1969 de Chef de Secteur de l'Administration des Eaux et Forêts, Bignona, dans lequel il rapportait avoir vu seulement des plantes de Calamus deeratus.

b) Peuplements

Des peuplements de rotin existent dans de nombreuses localités en Basse Casamance, à proximité et à l'intérieur des forêts mais les plantes sont très dispersées et confinées aux endroits où il y a de l'ombre et de l'eau en quantité suffisante. Certaines plantations sont minimes, d'autres plus larges, mais tout pris en considération, le nombre total d'hectares de rotin est assez considérable.

On peut trouver, par exemple, d'importantes plantations dans les secteurs suivants :

## 05.02 Suite . . . .

**BIGNONA** : Les forêts de Kalounayes (Tapilane, Koubanao, Atioum, Fintiok, Niandane), Koulaye, Diagoune, Kiouloulou, Tendouck (Tionk-Essil et autres endroits).

**OUSSOUYE**: Forêts de Oukout et Kaeme.

**ZIGUINCHOR**: Forêts de Bissine (Niadiou) et de Bayottes (Jilolong). Une liste complète des localités visitées a été remise à l'Administration des Eaux et Forêts du Sénégal. Il se peut qu'il existe beaucoup plus de plantations de rotin et une étude plus longue et plus détaillée pourrait les identifier dans les secteurs cités ci-dessus et les autres régions en prenant chaque forêt à tour de rôle et en examinant chaque partie. Cela comprendrait se frayer un passage à travers un intérieur pour ainsi dire impénétrable - un travail de plusieurs mois - afin d'exposer complètement les plantes.

Les deux tiers des plantes de rotin sont des Calamus deeratus avec des différences de variétés et un tiers des Ancistrophyllum secundiflorum. Le nombre de plantes par hectare peut varier d'environ 500 jusqu'à 5000 selon les possibilités de l'emplacement en question et la concurrence d'autres types secondaires. On multiplie les plantes par chirurgie des pousses ou par graines. Les peuplements sont cependant dispersés et souvent relativement isolés, variant en superficie d'un ou deux à plusieurs hectares et se confinant à des endroits spéciaux où il y a de l'humidité et des eaux souterraines de même que de l'ombre et de hauts arbres auxquels elles peuvent grimper. N'importe quel secteur peut, bien sûr, abriter de tels groupes, donnant ainsi un total assez substantiel.

Tout estimation du peuplement total de rotin de Basse Casamance, après une étude de seulement 2 ou 3 semaines, dans des conditions fort difficiles, doit être une prochaine tentative. Une longue étude, beaucoup plus détaillée, est à désirer dans ce but, dans un futur très proche. Une valeur initiale de base de 0.50% à 2% de la superficie totale, boisée et forestière, (150.000 hectares environ) serait acceptable si on ajoutait ensemble tous les groupes dispersés et les plantes. Cela donnerait un total d'environ 750 - 3000 hectares de peuplements de rotin. Il se peut que, quelque part entre ces calculs totaux, soit approximativement 2.000 hectares, il y ait une raisonnable évaluation de la superficie totale de plantes de rotin poussant en Basse Casamance, qui pourrait être faite pendant des études de plus ample envergure et plus détaillées.

## 05.02 Suite ....

8. Utilisation actuelle

Pour l'instant, on utilise très peu le rotin et il n'y a pas d'exploitation économique. Les villageois coupent les branches afin d'obtenir une matière qui puisse lier les outils à main et les petites machines agricoles. Dans certains cas, les plantes ont été sérieusement endommagées soit par le feu, soit en coupant d'autres plantes forestières. Il y a une certaine destruction touchant les plantations de rotin, surtout près des endroits habités. A cause du taux des naissances et de l'accroissement de la population en Casamance, des pressions futures sur la superficie totale des terres, pressions dues à des arrangements et défrichements pour les récoltes consommables, les populations de rotin subiront plus de dommages si on permet que les activités de défrichement au hasard continuent.

9. Rendement potentiel

C'est une tentative d'estimation; on ne doit pas perdre de vue certains points déjà considérés concernant le nombre possible d'hectares en Basse Casamance où le rotin pousse en quantité. La récolte de rotin est généralement classée dans le monde entier comme produit forestier. Dans l'Asie de l'Est le rotin est cependant cultivé en plantations dans des conditions semi-forestières. Cela vient de ce que le rendement de plantes naturelles et sauvages serait inadéquate pour maintenir indéfiniment une production intensive.

Si l'on envisage une moyenne de 1000 plantes par hectare de forêt (probablement davantage en ce qui concerne le Calamus deeratus) avec peut-être une quarantaine de tiges par plante pouvant être coupées durant ses années de production, disons dix ans environ, on peut compter qu'environ quatre longues tiges en bon état, mesurant jusqu'à 30 mètres chacune, peuvent être produites chaque année. Chaque tige, d'une telle maturité, sera coupée en cinq longueurs jusqu'à cinq mètres de long. (Le haut de la tige, de deux à trois mètres, n'est pas assez mûr et trop vert pour qu'on puisse l'utiliser et doit être rejeté). Pour les Calamus deeratus, on peut évaluer en termes de rendement au moins 20.000 cannes d'environ cinq mètres de longueur chacune (par hectare, annuellement) pesant peut-être de 5.000 à 10.000 Kilos environ. Pour les Ancistrophyllum secundiflorum, on évalue un nombre semblable de cannes de même longueur, pesant 20.000 Kilos environ. Les premières sont des branches plus minces tandis que les secondes sont épaisses. La différence dans la ramification des racines peut être importante en ce qui concerne la culture de ces plantes.

## 05.02 Suite .....

Au cours d'une période de dix ans de rendement, la production totale par hectare peut être :

Calamus deceratus: 50,000 Kilos ou 50 tonnes

Ancistrophyllum secundiflorum : 200,000 Kilos ou 200 tonnes

On compte un laps de temps de dix à onze ans, quelquefois huit ans, entre la plantation et la première récolte. Il n'est pas du tout recommandé de couper les tiges qui n'ont pas atteint maturité. Les branches de ces plantes seront d'une qualité inférieure. Selon les calculs expérimentaux mentionnés ci-dessus, la production totale et annuelle de rotin de Basse Casamance pourrait probablement être d'environ 2/3 (deux tiers) Calamus deceratus et 1/3 (un tiers) Ancistrophyllum secundiflorum avec des pertes d'environ :

Chiffre le plus bas jusqu'à 0.50% d'endroits forestiers:  
750 hectares : 7,500 tonnes de canne

Chiffre le plus élevé jusqu'à 2% d'endroits forestiers :  
3,000 hectares : 30,000 tonnes de canne

10. Coûts

Supposons qu'un villageois coupe environ 30 tiges dans une journée de huit heures de travail, donnons lui deux heures pour aller et venir dans le forêt, transporter les cannes et également les dépouiller de leur écorce épineuse, cela produirait environ 150 cannes (matière brute) de cinq mètres de long chacune. Il compterait gagner au moins 300 Frs. C.F.A. par jour. On ne peut considérer que des tiges de bonne qualité arrivées à maturité. Le coût de couper, de dépouiller et d'avoir les cannes prêtes à être ramassées à domicile dans le village, serait d'environ 2 Frs pour des cannes de 5m ou 8 Frs par Kilo pour les Calamus deceratus (quatre cannes) et 2 Frs pour les Ancistrophyllum secundiflorum (une canne), à moins que le villageois ne demande davantage pour les cannes de large diamètre, afin de compenser une moyenne de salaire par jour. A cela, on doit ajouter le coût du transport au centre de traitement, le séchage, le nettoyage, et les préparations générales, la classification et l'emballage pour le transport à l'usine.

Il est probable que le coût par cannes de 5 m à Dakar, soit de 25 Frs par Kilo, bref calcul, en moyenne pour toutes les catégories.

## 05.02 Suite .....

11. Ramassage et traitement sur place

Le meilleur moment pour la récolte du rotin en Basse Casamance est probablement vers la fin de la saison sèche (avril-mai). Il se peut, cependant, que des tiges individuelles sur des plantes arrivent à maturité à des moments différents pendant les mois secs et l'on doit noter ce fait avec soin. On doit seulement couper les tiges qui ont atteint maturité. Elles sont prêtes quand le fourreau de la feuille commence à se relâcher. La partie inférieure de la tige est ainsi exposée et les épines se noircissent. La canne est alors mûre. On coupe la tige à la base et on l'arrache du sommet des arbres qui la supportent. On jette la partie molle du bout ou l'on coupe environ six "pieds" de la canne car elle serait trop tendre et trop verte pour être utilisée. On peut enlever les fourreaux épineux ou l'écorce à l'aide d'un couperet ou d'une machette ou encore en les frottant contre les troncs d'arbres. Les épines sur les feuilles rendent ardues la coupe et la récolte. Dans certains pays on utilise un dispositif appelé "LUNTI". Cela consiste en une tige de bambou munie d'une entaille ou d'une rainure. On frotte le rotin dans la rainure du lunti, cela enlève donc les fourreaux et l'écorce. C'est également utile en vue de se débarrasser de siliques subséquentes. On coupe généralement le rotin en plus petites longueurs d'environ 5 mètres pour le transporter. Les tiges sont alors liées en bottes. Afin de faciliter le transport les cannes minces peuvent être recourbées et liées en cercle. Après la récolte vient le traitement sur les lieux. Les cannes doivent être séchées au soleil, de préférence d'abord pendant plusieurs jours sous une couche mince de sable propre. Elles sont alors lavées à l'eau courante, nettoyées et frottées avec du sable, redressées au besoin, et mises sur des séchoirs afin de blanchir au soleil. On pratique également l'immersion dans l'eau. Pour le séchage, on érige un système d'échafaudages et de rayons, construits généralement en poteaux.

Les procédés de séchage demandent des soins minutieux, on ne doit pas les hâter. Beaucoup dépend de l'adresse et de l'expérience en ce qui concerne la surveillance et le jugement afin d'assurer que les cannes répondent au traitement, maintiennent une bonne couleur, ne se fendent, ni ne se noircissent.

La désilication signifie l'enlèvement de la couche silique des cannes par frottement contre un couteau ou une canne de bambou bien aiguisée, en les tenant tout droit. On peut également tremper les cannes dans de l'eau propre.

## 05.02 Suite . . . .

**Après** de telles opérations, on doit s'assurer que les cannes sont droites et si besoin est, cela peut être fait à la main. Ensuite on frotte les cannes avec du sable et on les sèche. Le blanchiment se fait généralement sur des rayons, au soleil, afin de produire une belle couleur crème ou un jaune clair. Dans certains pays au climat assez humide, on utilise un système de fumigation de sulfure. On a également recours à un procédé qui consiste à laver les cannes plusieurs fois et à les faire tremper dans des solutions de peroxyde et d'hydroxyde de sodium. (Voir ref; bibliographie à l'Appendice). On doute que ce blanchiment artificiel soit nécessaire à Casamance où le séchage au soleil peut produire une belle couleur claire. On ne doit jamais hâter le séchage naturel et le blanchiment au soleil, dans les différents stages, car cela produirait une matière d'inférieure qualité.

Quand les cannes sont nettoyées et séchées d'une façon satisfaisante, le lustre naturel est restitué à la surface en polissant doucement à l'aide d'un chiffon de laine, de fibres de tendres noix de coco, de luffa, de crins des fourreaux de feuilles de bambou ou de stéatite.

Dans le cas des cannes du type de Malacca ou des substituts, la couleur plus foncée est produite en les enfumant au-dessus d'un feu et en les polissant avec de l'huile de noix de coco afin de donner au rotin une teinte d'un brun rougeâtre. Le séchage au soleil sur des lits de graviers, en retournant les cannes régulièrement, produira un effet marbré. Alternativement on peut utiliser un bain de sable à cet effet. La classification dépend surtout de la couleur et du diamètre. Il est pratique de lier les cannes traitées, en paquets de cent. La couleur, le poli, la flexibilité et la durabilité sont d'une importance vitale. De sérieux défauts affectant les cannes de rotin comprennent : immaturité, tendance à décoloration, fragilité, tendance à rétrécir considérablement, diamètres de toutes dimensions et méthodes de séchage appliquées sans soin.

Les bonnes cannes de rotin possèdent une apparence satisfaisante, crème ou jaune clair, bonne texture, taille exacte et ample longueur entre les noeuds. Elles seront également solides, légères, flexibles, uniformes de diamètre, polies de surface, et résistantes à se casser et à se fendre.

## 05.02 Suite ....

Une récolte de rotin non arrivé à maturité produit des cannes fragiles, d'une solidité inférieure. La flexibilité du rotin dépend du nombre de paquets de fibres disposés autour du bois et de la structure des fibres individuelles. Les fibres de sclérenchyme aux parois solides et épaisses et à petit lumena donneront aux cannes une plus grande résistance que des parois minces et un large lumena ne le font. Si les cannes sont fragiles, cela indique alors que les sclérenchymas ne sont pas arrivés à maturité et que la récolte est à blâmer. L'éffilage est un autre désavantage. Cela s'applique aussi aux espèces, aux conditions de culture et à la coupe de tiges trop courtes, aussi bien qu'au genre de variations ou variétés influencées par les habitats locaux. Un traitement convenable sur les lieux est naturellement essentiel si l'on veut toujours être assuré d'une qualité optimum.

Un pourcentage élevé de pertes se produira si l'on coupe des cannes non parvenues à maturité. Un nettoyage et séchage médiocres seront la cause de fentes, de rétrécissement et d'une matière de couleur foncée. Le rotin doit être toujours flexible et de couleur crème ou jaune clair à moins qu'il ne soit réclamé comme style Malacca pour usage industriel.

12. Conservation

Il est donc apparent que, d'après les études faites en Basse Casamance, si les demandes des usines de Dakar utilisant le rotin pour la fabrication de meubles s'accroissent considérablement ou si un marché d'exportation est créé, les plantations de la région seraient sérieusement réduites. En fait, dans un laps de temps relativement bref, l'approvisionnement naturel pourrait être réduit sérieusement. Cette condition pourrait être accélérée par le feu, une destruction insouciant et des dommages sans contrainte. Il y a, par conséquent, un besoin urgent et immédiat d'assurer un maximum de protection aux populations de rotin et de développer un programme bien étudié de replantation afin d'obtenir dans l'avenir un approvisionnement optimum.

Sans ces mesures économiques de conservation, le succès et l'épanouissement de l'exploitation pour usage industriel seront impossibles. Comme les plantes de rotin demandent dix ans en moyenne pour atteindre maturité et être récoltables, il s'impose qu'un programme de protection et de conservation précède l'exploitation croissante et procède simultanément à l'expansion de l'usage du rotin dans l'avenir. En même temps, une vaste étude

## 05.02 Suite . . . .

extrêmement détaillée de chaque forêt individuelle et de secteur de culture, devra être menée à bien afin de repérer l'endroit exact des plantes de rotin et établir ainsi le contrôle nécessaire de conservation et de plantation.

13. Régénération et replantation

On sait, par expérience, que dans certains pays d'Asie, des populations naturelles de rotin ont été épuisées par de vastes coupes. Par suite de ce fait, la culture en plantations est devenue nécessaire; par exemple à Bornéo, au moins 70% des cannes de rotin exportées est obtenu des plantations faites de la main de l'homme. Pour éviter cet épuisement irrévocable en Casamance, il est essentiel que les populations forestières de rotin soient tout à fait protégées, ce qui, combiné avec des plans de réensemencement, de régénération et de culture des plantations dans des conditions semi-forestières, donnerait des rendements satisfaisants dans un avenir à prévoir.

Sauvegarder la régénération des populations endommagées de rotin demande une protection minutieuse, peut-être presque absolue, pendant cinq à dix ans, ni coupe substantielle, ni incendie. Une régénération naturelle est des plus valables et beaucoup peut être achevé si l'on permet de libres semences et la multiplication de jeunes plantes dans les forêts. Cependant, la culture en plantations est un grand avantage pour suppléer à l'approvisionnement ou pour l'accroître. En choisissant les endroits pour plantations, il est désirable d'identifier les conditions de croissance correspondant aux exigences naturelles des plantes. Les graines seront recueillies des rotins quand ils sont mûrs. De jeunes plantes, se reproduisant d'eux-mêmes, ou par gourmands peuvent être souvent sauvegardés dans les régions forestières et on peut les utiliser pour de nouvelles plantations. Dans le cas de graines, la germination est lente, et dans certains endroits, on libère les graines de leurs cosses en les foulant dans une cuvette pleine d'eau, après quoi on les met dans un sac et on les fait tremper chaque jour.

On plante alors les graines de rotin en semis, dans un terrain ombragé et couvert si cela est nécessaire. Les terrains pour semis sont tout d'abord nettoyés et sarclés. Les graines germent après quatorze jours environ. Les premières réelles feuilles apparaissent au bout de deux ou trois mois, on devra alors permettre au soleil d'atteindre les plantes.

## 05.02 Suite .....

Après une croissance de six mois environ, on transfère les plantes à un semis plus large; on les plante à environ 25 cm de distance; elles restent ainsi jusqu'à ce qu'elles mesurent 1 mètre de haut et que des piquants commencent à apparaître sur les feuilles. Le semis est alors soigneusement arrosé pour amollir le sol; on extrait les plantes avec une boule de terre attachée aux racines et plantée en deux dans la forêt secondaire à des distances d'environ 3 à 5 mètres. Les racines qui font saillie en dehors de la boule de terre sont coupées, puisque, en tous cas, elles mourraient. Les vieux arbres de la plantation sont abattus et le sous-bois est défriché. Seuls des rangs de jeunes arbres restent à pousser entre les rotins pour donner protection et support aux tiges, mais ces arbres doivent être à une distance d'environ un mètre des plantes, afin que les tiges rampent sur le sol avant de commencer à grimper. Si cela n'est pas fait, les rotins seront les rivaux des racines des arbres. Les plantes ont besoin d'attention pendant les trois années qui suivent leur plantation. Tous les six mois, on doit désherber et défricher la plantation pour permettre au rotin de venir à bien et on doit couper les tiges mortes ou inutiles pour permettre à des tiges plus saines de se développer de la souche. Après cela, on laisse la plantation jusqu'à la récolte du rotin. La période idéale est de dix à douze ans après la transplantation et au moins huit ans quand on défriche alors soigneusement la plantation afin de faciliter la coupe et de donner aux tiges un peu plus de soleil.

La récolte des plantes de rotin ne devrait pas avoir lieu jusqu'à ce que les tiges les plus avancées soient arrivées à maturité. Cela demande dix ans en général. Une plante dont on a pris soin aura produit une quarantaine de tiges. Environ 1/10 de ces tiges peut être récolté chaque année ou tous les deux ans. Il est nécessaire de bien sélectionner les tiges et on devra les couper quand elles seront tout à fait développées et arrivées à maturité. Les tiges, dont les feuilles sont tombées, avec des fourreaux relâchés et des épines noires, sont prêtes à être coupées. La récolte devra se faire en temps sec pour faciliter le séchage des tiges et pour empêcher l'eau de couler des tronçons coupés dans les racines du rotin, les faisant ainsi pourrir. Après la récolte, le séchage, et le traitement normal sur place, le rotin est expédié au négociant en gros, à l'exportateur ou à l'usine.

## 05.02 Suite ....

14. Types de cannes

On a localisé jusqu'ici en Casamance, des Calamus deeratus et vars., et des Ancistrophyllum secundiflorum. Il est possible que de plus amples études à l'intérieur des forêts puissent localiser d'autres espèces, et avec davantage de facilités, une exploration supplémentaire pourrait être menée à bien dans les secteurs choisis des départements de Sedhiou et de Kolda. La longueur entre les nœuds varie selon les espèces et variétés différentes.

Les rotins épais sont utilisés pour meubles, cannes, polo, alpenstocks et manches de parapluies.

Les rotins minces sont utilisés pour faire des paniers etc.

Les rotins fendus (cœurs) sont utilisés pour sièges, dos de chaises et sofas.

La peau (écorce) est utilisée pour tresser, tisser et relier, coupée en bandes.

La moelle (guda) qui reste après avoir retiré la couche de surface.

Le rebut obtenu après avoir fendu le rotin, est réduit en poudre et vendu en tant que cannes écrasées pour paillassons, malles de fibre etc.

15. Traitement pour usage à l'usine

Le premier traitement sur les lieux comprend séchage, polissage et mise en catégorie. Le second traitement est une chose différente. Ici les tiges de rotin sont fendues, on enlève la couche extérieure d'écorce et on laisse le cœur circulaire et compact. Cela ne s'applique pas à tous les genres de cannes - seulement à celles qui produisent des bandes et des cœurs. Certaines restent intactes et on les utilise pour pieds de meubles et montants. Cela n'est pas dans le pouvoir du producteur ou du travailleur mais dans celui de l'usine.

Dans des pays d'Asie, un certain art, hérité de génération en génération, est disponible et on pratique la fente des rotins à la main. Cet art est intimement préservé parmi certains groupes de travailleurs. Il est peu probable que la technique puisse être adoptée très rapidement au Sénégal.

Des machines sont disponibles, ou peuvent être fabriquées, pour fendre le rotin, dans l'usine où l'on enlève les couches extérieures

## 05.02 Suite .....

d'écorce en bandes et où on laisse les cœurs circulaires et compacts. Les bandes d'écorce sont rabotées et polies, mises ainsi en état d'être tressées et tissées.

Les fabricants d'Asie et d'Europe, qui se spécialisent dans ce procédé pour traiter les cannes de rotin, ne fabriquent généralement pas de meubles, ils traitent simplement les rotins reçus des producteurs, des négociants en gros et des importateurs et après traitement fournissent aux fabricants de meubles. A l'usine de Dakar, il serait nécessaire de fendre, d'aplanir et de façonner les cannes, si besoin est, et de manufacturer les meubles.

16. Conclusion

Il est recommandé que:

- La récolte du rotin soit entreprise par les villages.
- un dépôt central soit installé à Bignona pour traitement sur place, séchage etc.
- un fonctionnaire de l'Administration des Forêts soit mis en charge de l'organisation et du travail et aussi du ramassage de la récolte dans les villages.
- un ordre de protection soit placé sur toutes les populations de rotin en Casamance.
- la coupe du rotin soit organisée et dirigée convenablement comme par exemple, le santal dans l'Inde.
- les Chefs de Secteur et les Chefs de Village prennent la responsabilité de la surveillance des contrôles locaux.
- le fonctionnaire en charge du dépôt du traitement sur les lieux soit compétent et qualifié.
- le rotin soit trié et expédié à Dakar du dépôt de Bignona.
- toutes régions forestières et autres où poussent le rotin soient soumises à une étude détaillée d'un an ou plus.
- après le complètement de l'étude, un projet de développement et d'exploitation soit préparé avec chaque secteur ayant son propre plan individuel.

---

**05.02 Suite ....**

- dès que possible un programme puissant de régénération, de replantation, de semence et de ramassage du rotin soit établi afin d'accroître les pieds de nouvelles plantations et de garder ainsi de l'avant sur toute exploitation.
- un expert technique soit engagé pour une période minimum d'un an, en vue d'aider le gouvernement sénégalais à établir l'industrie du rotin.  
Les fonctions des experts comprendraient:
  - conseils techniques
  - surveillance du travail
  - formation de fonctionnaires sénégalais élus pour la conservation, la plantation, la récolte, les procédés de traitement sur place et tous les aspects de culture et de production du rotin.

05.00. Suite....

05.03. ETENDUE DES PRODUITS

1. Direction

Usine de Rotin O.S.A. - Ouakam

Mr. Cabou, Ministre du Développement Industriel a l'ultime responsabilité pour l'Usine de O.S.A. tandis que le contrôle direct est exercé par Mr. Ly - Directeur de l'Office Sénégalais de l'Artisanat (O.S.A.) Mr. Ly a un bureau et des quartiers-généraux administratifs au village d'Artisana et en outre la responsabilité pour l'instruction, les services commerciaux, les services financiers pour tout le Sénégal, il est responsable pour les Usines d'O.S.A., c'est-à-dire,

l'Usine de Meubles Rotin  
la Poterie  
le Tissage  
la Sculpture de Bois  
la Moroquinerie

Excepté pour l'Usine de Meubles de Rotin, toutes les autres sont situées au village d'Artisana, c'est-à-dire adjacentes à leurs services administratifs et autres. Cependant, l'Usine de Meubles de Rotin (O.S.A.) est située à Ouakam, approximativement à 8 km de Dakar et à 4 km du village d'Artisana. A présent, le contrôle de l'usine est exercé par Mr. Lanzi Lucio, qui est le Directeur Technique étant responsable pour les dessins, la qualité etc., du travail. Egalement, pendant 6 heures chaque semaine, il est instructeur au Centre de Formation Artisanale de Dakar, où il est responsable envers le Directeur, Mr. Probakak Dya. Durant les études à l'usine, il a été observé qu'il y avait de fréquentes, et quelquefois, longues périodes pendant lesquelles Mr. Lucio n'était pas présent, par exemple pour chercher le matériel à Dakar, etc.

Pendant l'une de ces périodes, un visiteur vit le mobilier, fut fort intéressé, mais avec seulement les artisans présents, personne ne fut capable d'arranger une vente et quoique des détails aient été pris, il y a peu de doutes qu'une affaire potentielle ait été perdue.

## 05.03. Suite.....

Quoique ou non, l'usine reste à Ouakam, il est considéré que, quoique faisant encore partie de l'Organisation O. S. A. il devrait y avoir une organisation de direction complètement effective.

Ceci pourrait être accompli par stages au fur et à mesure que le niveau de production et de travail augmente.

Un programme proposé est comme suit :-

**Stage 1:** Nommer un Directeur Sénégalais en charge de l'usine.

**Stage 2:** Arranger les cours d'instruction nécessaires pour le Directeur, de préférence en France:-

- a) Cours de Direction et d'Affaires
- b) Cours d'Ergonomie
- c) Visites à certains Usines Européennes de Mobilier Rotin

**Stage 3:** Rendre le Directeur complètement responsable pour toutes les activités de l'Usine, c.à.d. l'instruction, la production, l'achat, les ventes, le transport, les dessins, le personnel etc.

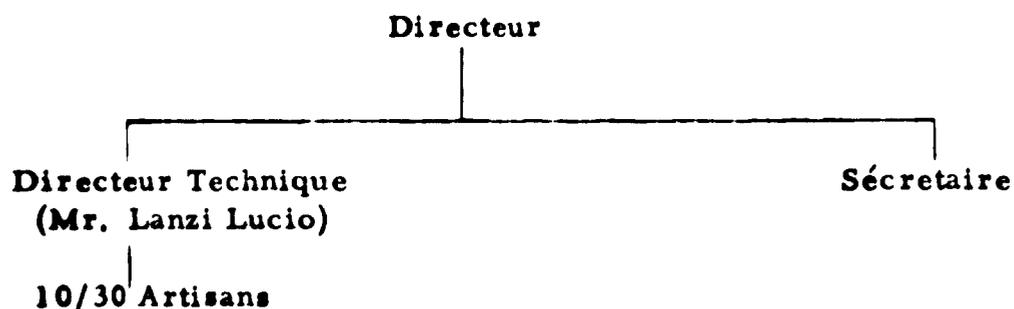
**Stage 4:** Nommer un Secrétaire/Employé à plein temps qui pourrait entreprendre tout le travail clerical nécessaire et qui s'assurerait que l'on réponde au téléphone durant les heures normales de travail.

**Stage 5:** Combiner les Usines d'O.S.A. et de M. T. O. A.

**Stage 6:** Préparer et exécuter un programme de réduction de coût dessiné à s'assurer que les Produits Sénégalais de Rotin pourraient devenir compétitifs dans le Marché Européen endéans cinq années.

05.08. Suite .....

L'Organisation serait alors comme suit :-



Le coût estimé de cette organisation proposée est :-

|                     | <u>Francs C. F. A./Année</u>              |
|---------------------|---|
| Directeur           | 3 Millions                                |
| Directeur Technique | 1.5 Millions                              |
| Secrétaire          | <u>0,5 Million</u>                        |
| <b>Total</b>        | <b>5.0 Millions de Francs<br/>par an.</b> |

En vue de réduire l'effet de ces frais de direction sur le coût du mobilier, il est considéré que les Usines de M. T. O. A. et d'O. S. A. devraient être combinées et que, dans l'avenir, la fabrication devrait être concentrée dans une usine. Ceci, pratiquement, devrait réduire de moitié l'effet des coûts fixes tels que la gérance, le loyer, etc.

D'autres avantages de cette proposition sont :-

- la compétition entre les deux Usines Sénégalaises, toutes deux situées dans la région de Dakar, sera éliminée.
- les promotions de vente seraient améliorées tandis que les coûts de vente seraient réduits.
- la supervision des forces de travail serait améliorée.

05.03 Suite .....

2. Coûtsa) Général

Une dépression pour les coûts et les prix de production de l'usine O. S. A. pour les 26 principaux produits est montrée à l'Appendice B1, tandis que le total pour chaque produit clef est :

| No.          | Article                              | Coût total (frs. C. F. A.) | %          |
|--------------|--------------------------------------|----------------------------|------------|
| 1            | Mallacca - 18mm/30mm dia.            | 35,420                     | } 33       |
| 2            | Tohiti - 18mm/28mm dia.              | 20,704                     |            |
| 3            | Manour - 35mm/40mm dia.              | 16,763                     |            |
| 4            | Lamé ficelle (facing) tmm            | 10,267                     | 4          |
| 5            | Cannes de rotin 3mm/4mm dia.         | 9,865                      | 4          |
| 6            | Cœurs et bandes de rotin             | 6,327                      | 3          |
| 7            | Contreplaqué (pour tables)           | 5,978                      | 3          |
| 8            | contreplaqué bamboo<br>(pour tables) | 11,046                     | 5          |
| 9            | Clous                                | 2,250                      | 1          |
| 10           | Vernis                               | 10,605                     | 4          |
| 11           | Main-d'oeuvre                        | 90,122                     | 41         |
| 12           | Verre                                | 3,600                      | 2          |
| <b>Total</b> |                                      | <b>222,947</b>             | <b>100</b> |

Une dépression des principaux coûts de matériel est montrée à l'Appendice B2.

b) Canne Rotini) Sénégal - Imports

A présent, toute la Canne Rotin employée au Sénégal est importée, la majorité via la France. Les détails pour 1968 sont comme suit:-

| Pays d'origine | Valeur<br>Frs. CFA | Poids<br>Kilos |
|----------------|--------------------|----------------|
| France         | 623,919            | 1,622          |
| Gambie         | 9,400              | 696            |
| Indonésie      | 254,655            | 1,300          |
| Chine          | 3,290              | 4              |
| <b>Total</b>   | <b>896,264</b>     | <b>3,622</b>   |

c. à. d. un coût moyen de 250 Frs. C. F. A. par kilo.

05.03 Suite . . . .

ii) Royaume Uni - Imports

Les imports pour la canne Rotin au Royaume Uni pour  
Février 1972 sont:-

| Valeur £ | Poids CWT. | Coût<br>£/CWT | coût moyen<br>Frs./Kilo* C. F. A. |
|----------|------------|---------------|-----------------------------------|
| 29,000   | 2,825      | 10.25         | 123                               |

\* 600 Frs/£

iii) Sénégal - Etude Préliminaire

L'étude préliminaire de Rotin au Sénégal a localisé et  
identifié deux spécimens de rotin. Ce sont :-

- Calamus deeratus - Approx. 15mm dia.
- Ancistrophyllum secundiflorum - Approx. 30mm dia.

Il est considéré que, si nécessaire, avec de nouveaux  
dessins, la canne Rotin produite localement pourrait être  
employée au lieu de Mallaca, Tohiti et Manour c.à.d.  
les articles 1, 2 & 3 de la dépression des prix montrée à  
2.1

A ce point de développement de l'industrie des cannes de  
rotin, on propose d'utiliser un chiffre conservateur de  
100 Frs. C. F. A. au cours des quelques prochaines années  
afin de permettre au rotin importé d'être retiré de la  
circulation.

Le coût moyen actuel est de 250 Francs par kilo (cannes importées)

Le coût estimé (Section 05.02 - 10) est de 25 Francs par kilo  
(cannes locales).

## 05.03 Suite . . . .

Plus tard, pourvu que l'équipement nécessaire est installé, il serait possible d'obtenir toute la canne rotin localement et obtenir une réduction ultérieure dans les coûts de matériaux.

A présent, l'Usine de O. S. A. emploie à peu près 800/1200 Kilos de canne Rotin par mois. Cette estimation est basée sur un livre de commandes complet, toutefois, il y a une variation significative dans la quantité de Canne Rotin employée dépendant du dessin du mobilier vendu c. à. d. une chaise avec cadre en acier demandera seulement une petite quantité de canne Rotin.

La quantité de Canne Rotin produite localement devrait assurer que d'amples provisions de Canne Rotin sont disponibles pour l'Industrie de Mobilier en Canne Rotin pour un avenir prévisible.

c) Main-d'œuvre - Usine de O. S. A.

Les taux de paiement pour les travailleurs manuels est indiqué comme suit :-

|                                    | <u>Frs. C. F. A. /Heure</u> |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Manoeuvre ordinaire                | 50, 60                      |
| Manoeuvre spécialisé               | 58, 65                      |
| Ouvrier spécialisé 1er échelon     | 64, 10                      |
| Ouvrier spécialisé 2ème échelon    | 81, 20                      |
| Ouvrier professionnel 1er échelon  | 99, 10                      |
| Ouvrier professionnel 2ème échelon | 115, 00                     |
| 3ème échelon                       | 143, 60                     |

Ces chiffres ont été introduits le 1er juillet 1968 et il n'y a pas de changement qui ait reporté depuis cette date. Les coûts et les heures de travail basés sur l'Usine de O. S. A. sont montrés à l'Appendice B3. Ceux-ci montrent que:

- les heures de travail par artisan par an = 1, 890 heures
- les coûts de travail moyen = 115 Frs/heure

## 05.03 Suite .....

d) Coûts fixés - Usine de O.S.A.

Les détails des coûts fixés à l'Usine de O.S.A. sont montrés à l'Appendice B4.

Ceci montre un total de:-

Francs C.F.A. /An 6,081,000

Au fur et à mesure que le nombre de travailleurs directs (artisans) augmente, ainsi l'effet des coûts fixés est réduit, c.à.d.

i) La force présente de l'artisan à l'Usine de O.S.A. produira approximativement 18,900 heures de travail chaque année.

Coûts fixés/heure =  $\frac{\text{Coûts fixés annuels Francs}}{\text{Total des heures de travail par an}}$

$$= \frac{6,081,000}{18,900}$$

= 321 Frs C.F.A./heure

ii) La force estimée des artisans dans l'Usine combinée de O.SA.et M. T. O.A. en 1974 produira approximativement 54,000 heures de travail par an. Les détails sont montrés à l'appendice B5.

Coûts fixés =  $\frac{6,081,000}{54,000}$

= 112 Frs. C.F.A./heure

ou 1/3 du taux antérieur pour les coûts fixés par heure.

Evidemment, ce stage sera atteint quand un autre superviseur sera requis et les coûts fixés auront tendance à être nivelés en dépit des augmentations ultérieures dans la grandeur des force de travail.

Cependant, ces chiffres illustrent :-

- les avantage économiques qui devraient être obtenus en combinant les deux usines
- que après que les nominations initiales et essentielles de personnel ont été faites, les coûts fixés devraient montrer un lent déclin durant les prochaines 3/5 années.

## 05.03 Suite .....

e) Coûts variables - Usine de O. S. A.

Les détails des coûts variables comme montrés sur l'Appendice B6.

A présent, le taux est de 14 francs C.F.A. par heure, et quoique le nombre d'employés devrait augmenter durant les quelques prochaines années, il n'est pas anticipé qu'il y aura des changements significatifs dans ce chiffre.

f) Conclusion

Ces chiffres indiquent que le coût réel du Mobilier Sénégalais de canne rotin devrait montrer une réduction constante durant les quelques prochaines années, c.à.d. l'effet de l'inflation est ignoré. Les réductions majeures de coût sont obtenues par:-

- l'emploi de canne Rotin locale
- l'amalgamation des deux usines de mobilier

Cependant les réductions ultérieures de coût dans le champ du travail sont couvertes par la Section "C" de ce rapport. Un exemple de tendance des prix pour une chaise typique est indiqué à l'Appendice B7.

3. Marchéa) Importations

Les statistiques, en ce qui concerne l'importation de meubles au Sénégal, couvrent pour 1969, une grande variété et toute une gamme de mobilier, les valeurs suivantes indiquent les secteurs des produits principaux en proie aux attaques de l'industrie sénégalaise de meubles de rotin:-

Chaises pour usage domestiques, sièges et canapés - 34 M Frs. CFA;  
Meubles de bois (non polis) 464 M Frs CFA

Pour le moment, l'industrie sénégalaise de meubles de rotin (c'est-à-dire, les Usines M. T. O.A. et O.S.A.) a un rendement potentiel d'environ 18 Millions de Francs C.F.A. par an, mais cela constitue seulement approximativement 4% des valeurs extraites des statistiques de 1969 et un pourcentage sensiblement inférieur aux importations totales de mobilier.

## 05.03 Suite ....

Les prix de vente indiquent que, pour l'instant, le mobilier sénégalais rivalise de prix avec une qualité supérieure. Les détails des facteurs de qualité sont couverts en Section 05.04.

Il y a peu de doute que, avec l'utilisation des cannes de rotin sénégalais, et l'introduction de méthodes perfectionnées de fabrication, le coût actuel du mobilier de rotin sénégalais soit réellement réduit et par conséquent davantage en concurrence.

## b) Modèles en existence

i) Bureau sénégalais de l'Artisanat (O.S.A.) Usine de meubles de rotin à Ouakam

26 modèles principaux sont fabriqués. Ils comprennent :-  
Des chaises, des canapés, des tables et des lits.

Après fabrication tous les articles sont légèrement vernis.

Un seul article de mobilier est fourni avec coussins. Tous les matériaux utilisés pour la fabrication des meubles sont importés.

Il y a des variations significatives dans les dimensions fondamentales, par exemple, la hauteur du plancher au siège ne semble faire aucune différence en ce qui concerne les dimensions de base.

Certains articles de modèles de mobilier de rotin incorporent l'utilisation de l'acier pour la construction d'un cadre de chaise et dans d'autres exemples on utilise du verre pour le dessus des tables

Les brochures des produits n'étaient pas disponibles. Une gamme typique des dessins du mobilier est montrée à

ii. Manufacture Des Tobac de l'Ouest Africain l'Appendice B8  
(M, T, O, A.) Usine de meubles de rotin à Dakar

Plus de quarante différents modèles sont manufacturés. Ils comprennent :-

|             |                    |               |
|-------------|--------------------|---------------|
| Des chaises | Des tabourets      | Des chaises à |
| Des canapés | Des paravents      | bascule       |
| Des tables  | Des sièges à pivot | Des tables de |
| Des lits    |                    | toilette      |
|             |                    | Des tables à  |
|             |                    | thé roulantes |

## 05.03 Suite . . . . .

Après fabrication, certains articles sont légèrement passés au vernis et d'autres gardent leur état naturel.

Les chaises, les canapés etc. ne sont pas fournis avec coussins.

Toutes les matières utilisées pour la fabrication des meubles sont importées.

Le rotin est la seule matière de base utilisée.

Les brochures de produits n'étaient pas disponibles.

iii. Une gamme typique des dessins du mobilier est montrée à Modèles courants européens l'Appendice B9.

De typiques modèles européens sont indiqués à l'Appendice B10.

La gamme des articles comprend les suivants :-

|               |   |   |
|---------------|---|---|
| Fabricant "A" | - | <u>Alex Coates &amp; Sons Ltd., - U.K.</u><br>Chaises, canapés, tables, tabourets   |
| Fabricant "B" | - | <u>Habitat Ltd. - U.K.</u><br>Chaises, sofas, tabourets   |
| Fabricant "C" | - | <u>Green Brothers (Geebro) Ltd. - U.K.</u><br>Chaises, tables, classeurs pour magazines, petits bancs, tables roulantes à cocktail. |

Pour réduire les frais de transport, les modèles suivants (Geebro) sont fournis "knocked-down" en boîtes de carton pour faciliter l'emmagasinage et le transport.

Modèle 2001 - Fauteuil  
2003 - Fauteuil à bascule  
2004 - Table à café

|               |   |   |
|---------------|---|---|
| Fabricant "D" | - | <u>Charles Hoffner Ltd.</u><br>(Importateur de meubles Polonais U.K.)<br>Bibliothèques, chaises, tables, sofas, berceaux, tables roulantes, porte-boissons, lits, paravents, travailleuses, porte-chapeaux. |
|---------------|---|---|

## 05.03 Suite .....

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Fabricant<br>"E" | - | <u>Desser &amp; Co. Ltd. - U.K.</u><br>Chaises, canapés, tabourets, tables,<br>classeurs pour magazines   |
| Fabricant<br>"F" | - | <u>J. Burdekin Ltd. - U.K.</u><br>Chaises, canapés, tables, bars à cocktail,<br>tabourets.  |
| Fabricant<br>"G" | - | <u>Angraves Cane Furniture Ltd. - U.K.</u><br>Chaises, buffets, canapés, tables, lampes,<br>tabourets, bars à cocktail, tables roulantes<br>à boissons. |

c) Modèles proposés

Afin d'obtenir un avantage total des matières brutes fournies par le Sénégal, combiné avec le perfectionnement anticipé en productivité etc., on propose des changements de modèles suivants.

i. Généralités

Tous les modèles devront être basés sur la supposition qu'un approvisionnement adéquat et local de rotin soit disponible, auquel cas, les modèles les plus économiques seront ceux qui incorporent le pourcentage le plus élevé de ressources locales, c'est à dire, main-d'œuvre et cannes de rotin et le pourcentage le plus bas de matières importées, c'est à dire, acier, verre etc.

ii. Modèles inadéquats

Un examen de la gamme de mobilier produit à l'Usine O.SA. à Ouakam, montre que la fabrication de l'article suivant devrait être retirée de production :

**Chaises à cadre d'acier - Appendice B3 - Type 4**

Ce modèle, qui est basé sur une construction de cadre d'acier, ne demande qu'un poids léger de rotin, ainsi, à moins que le rotin traité localement ne devienne disponible, toutes les matières devront continuer à être importées.

## 05.03 Suite .....

iii. Nouveaux modèles de rotin

Un examen de la gamme courante de meubles européens indique que les modèles suivants devront être ajoutés à la gamme courante des produits sénégalais et accroître ainsi les futures demandes concernant les cannes de rotin cultivé localement.

Appendice B10

- Fabricant A - Chaise style 652  
Chaise style 117
- Fabricant C - Table roulante à cocktail Modèle 1216  
Classeur pour magazines Modèle 1241
- Fabricant D - Modèle de berceau 8808  
Modèle de lit 8875
- Fabricant G - Bar de cannes No. 5

iv. Nouveaux modèles de rotin avec coussins

Un autre type de modèles de meubles non exploité au Sénégal est celui qui incorpore l'usage de coussins. Ces modèles sont extrêmement populaires en Europe et en Afrique et un certain nombre devrait être ajouté à la gamme courante; les modèles suivants sont considérés adéquats:

Appendice B10

- Fabricant C - Modèle de fauteuil 1033  
Modèle de petit banc 1004  
Modèle de chaise de salle à manger 1231  
Modèle de chaise à bascule
- Fabricant G - Modèle de fauteuil 1062

Un autre avantage de ces modèles est que les coussins peut être faits avec des matières locales, par exemple, du kapok, etc.

## 05.03 Suite .....

v. Dimensions

Les modèles existants sénégalais sont généralement attrayants et confortables, on considère cependant qu'une amélioration importante pourrait être apportée par :

- a) l'application d'une technique Ergonomique aux modèles de mobilier, telle, que le produit final créerait une posture confortable pour la gamme normale de physique humain.
- b) la fabrication de modèles spécifiques pour chaises avec coussins, et sans coussins.

La complexité du problème est illustrée par la gamme des mesures pour Hommes et pour Femmes, cependant, depuis la Deuxième Guerre, il s'est fait un rapide développement dans l'usage des ergonomiques dans l'industrie, et il y a peu de doute que la technique soit idéale en ce qui concerne l'industrie des meubles.

Tout d'abord, on suggère que des livres de textes, par exemple, "Ergonomiques" - "L'homme dans son Milieu de Travail" par K. F. H. Murell, soit obtenu pour information d'instructions mais que la formation du personnel soit obtenue en suivant les cours d'un Centre approuvé pour Techniques Ergonomiques.

vi. Exportation des meubles

Afin d'améliorer le caractère de compétition des meubles sénégalais, sur les marchés de l'exportation, on devra développer des modèles qui réduiront les frais de transport. Des exemples typiques sont des modèles "knocked down" (K. D.) pour transport en boîtes plates de carton et assemblés par l'acquéreur à l'aide de boulons et d'écrous à oreilles. Tout d'abord on devra produire deux ou trois modèles de ce genre. Des exemples typiques sont:-

Appendice B10

Fabricant C - Fauteuil Modèle 2001  
Chaise à bascule Modèle 2003

## 05.03 Suite .....

Un marché important pour des modèles de ce genre sont les visiteurs du Village Artisanal où les meubles devront être en vue, à la fois, assemblés et en boîtes de carton. Bien que certains visiteurs ne soient pas enclins à emporter une chaise assemblée, on juge que des ventes accrues auraient lieu avec un article identique (K.D.) empaqueté dans une boîte.

Pour le marché direct d'exportation, les produits désignés pour la construction (K.D.) réduiront également les dommages de transit et le coût de mise à bord.

vii. Meubles vernis

Après fabrication, tous les meubles O.S.A. sont vernis et bien que, dans certains cas ce vernis soit très joli, c'est un fait que beaucoup d'acquéreurs préfèrent l'apparence du rotin naturel poli. La vernissure ajoute aussi significativement au coût du produit, environ 5%.

On recommande que tout d'abord, 25% de tous les produits courants soient vendus sans un fini de vernis. Cette proportion devra être révisée après 6 à 12 mois pour déterminer le succès des ventes de meubles de rotin naturel poli.

d) Futurs modèles

Il sera nécessaire d'introduire de nouveaux modèles pour encourager les demandes des marchés. Ce problème pourrait se montrer difficile pendant les premières années d'épanouissement de l'industrie du rotin au Sénégal, vu qu'il ne serait pas économique d'employer un dessinateur à temps complet, possédant de vastes et de très modernes connaissances du monde des marchés et tendances.

Afin de surmonter ce problème, on recommande que la possibilité de licence de modèles avec un grand fabricant européen soit examinée. Green Brothers (Geebro) Ltd. semblent être une firme adéquate pour un contrat de licence vu que leur gamme de modèles convienne le mieux aux besoins immédiats du Sénégal.

## 05.03 Suite .....

Conclusion

Il est recommandé que :-

- les modèles soient basés sur l'utilisation maximum de rotin local
- la production de cadres d'acier et de mobilier semblable soit progressivement retirée de production
- la gamme des modèles soit étendue en vue de comprendre un certain nombre de modèles européens
- les meubles de rotin fournis avec coussins soient inclus dans la gamme
- les dimensions fondamentales soient basées sur une technique ergonomique
- les modèles soient développés pour les marchés d'exportation, basés sur le système "knocked down" (K. D.)
- 25% de tout mobilier soient produits pour vente dans l'état naturel, c'est à dire sans vernis fini
- la possibilité d'un accord de droits de modèles avec un fabricant européen soit examinée

05.03 Suite .....

4. Ventesa) Usine O. S. A.

Les ventes totales accomplies par l'Usine O. S. A. pendant la période du 21 octobre 1971 au 21 mars 1972 sont montrées à l'Appendice B11.

Les totaux mensuels sont :

|             | <u>Frs C. F. A.</u> |
|-------------|---------------------|
| <u>1971</u> |                     |
| Octobre     | 2, 363, 600         |
| Novembre    | nul                 |
| Décembre    | nul                 |
| <u>1972</u> |                     |
| Janvier     | 464, 000            |
| Février     | 591, 270            |
| Mars        | <u>1, 388, 120</u>  |
| Total       | <u>4, 806, 990</u>  |

Ces valeurs de ventes indiquent que :-

- i) la production dépend de quelques principaux clients.
- ii) on n'a pas pénétré dans les secteurs du petit acheteur local ou dans l'industrie touristique.

On considère que les ventes locales devraient être encouragées par :

- iii) des ventes au Village artisanal qui pourraient attirer à la fois des acheteurs et des touristes.
- iv) des augmentations de ventes dans les magasins locaux.
- v) des expositions et des ventes à l'Usine qui se trouve sur la grand'route de l'aéroport à Dakar.
- vi) des expositions à des foires de commerce qui pourraient être organisées avec d'autres industries locales dans la région de Dakar.

## 05.03 Suite .....

Les avantages pour le perfectionnement des ventes aux petits acheteurs sont :

- vii) qu'un écoulement relativement facile des ventes soit fait.
- viii) de vastes variations du volume de production créées par de grosses commandes de quelques clients principaux pourraient être réduites.
- ix) que l'attention d'un plus grand nombre de personnes, tous des acheteurs potentiels, soit dirigée sur les avantages et l'appel inhérent du mobilier de rotin.

b) Meubles - Magasins de Dakari) S.C.O.A. - Avenue Albert Sarrault

Un exemple typique de meubles importés est montré à l'Appendice B12.

Si l'on se base sur les prix courants de vente O.S.A. qui pourraient être assez réduits, les meubles de rotin produit localement sont meilleur marché, par exemple, 101,000 Frs comparé avec 106,000 Francs par mobilier de quatre chaises et une table. La qualité des meubles O.S.A. est aussi de beaucoup supérieure à celle des meubles équivalents importés.

Par exemple, cet ensemble particulier de meubles de mobilier "nouveau" avait quand il fut examiné, un important défaut de modèle, sur le bras de la chaise, où un joint avait été fait au centre du bras et où dans huit endroits différents, les liens de rotin s'étaient dévidés.

ii) S.A.I.B. - Rue des Essarts

Ce magasin vend une gamme de meubles sénégalais. Approximativement une douzaine d'articles différents fut examinée. De simples types de chaises de rotin à dos droit (type de salle à manger) ou à dos cintré (type de repos) ont été marqués à 8,625 Francs et 8,700 Francs respectivement. Ces deux styles ont été basés sur un tissage à claire-voie par exemple une brèche de  $\frac{1}{2}$ "/1" entre chaque pose.

Cependant le prix d'une chaise semblable avec un dos et un siège étroitement entrelacés était de 9,750 Francs.

## 05.03 Suite .....

On considère que le système de Messrs. S.A.I.B. pour la vente des produits est sûr et devrait s'étendre à d'autres magasins.

Les avantages sont :-

- a) une excellente organisation d'expositions
- b) une comparaison directe avec d'autres types de mobilier plus coûteux.

On recommande aussi que, si besoin est, des conditions spéciales soient faites par l'Administration des usines de Dakar pour encourager ce système.

c) ExportationA. Afriquei) Usine O. S. A.

Bien que la O. S. A. ait obtenu une commande de la Côte d'Ivoire, le mobilier n'a pas été mis à bord.

On propose de mettre à bord le mobilier dans des caisses et d'éliminer ainsi la nécessité d'un emballage spécial.

Pour assurer que les standards actuels de qualité soient maintenus, des dispositions ont été prises pour qu'une firme locale de la Côte d'Ivoire inspecte le mobilier à l'arrivée, exécute de petites réparations et vernisse la cargaison.

L'évaluation des prix de l'Usine O. S. A. pour les coûts supplémentaires de la Côte d'Ivoire est indiquée à l'Appendice B13. Cela montre que, en dépit d'une réfaction de droits au Sénégal et d'un traité de commerce avec la Côte d'Ivoire, les frais sont presque le double quand le mobilier arrive à destination.

ii) L'usine M. T. O. A.

L'Usine M. T. O. A. a exporté, avec succès, du mobilier, à la fois, à la Côte d'Ivoire et au Gabon.

05.03 Suite . . . .

B. Europe

Une étude entreprise à la Foire Exposition de Londres, Royaume Uni, en 1972 indiqua que la majorité des meubles de rotin était fabriquée en:

Pologne  
Grèce  
Yougoslavie

Plusieurs firmes du Royaume Uni font des meubles de ce genre, mais la majorité les importe d'outre-mer et les vend alors sous leur propre nom.

Firmes typiques du Royaume Uni :

Green Brothers, Sussex  
A. K. Das & Co., Cheshire  
Anglo-Del Ltd. (Polonais) Londres  
Angraves, Leicester  
Andrew Pegram Ltd., Londres  
Qualicane Ltd., Bucks  
J. Burdekin  
Alex Coates  
Charles Höffner Ltd.

Généralement, quand une firme du Royaume Uni fabrique, elle a tendance à faire des articles spécifiques suivant des exigences individuelles, souvent d'après un petit croquis et évite ainsi une compétition directe avec les firmes de masse production. Cependant, les ateliers sont bien équipés et un usage total est fait de toutes les techniques contemporaines de fabrication.

M. T.O.A. ont exploré la possibilité d'exporter en France, mais, dû aux prix élevés des meubles sénégalais, comparés à ceux des meubles de rotin localement produit, M. T.O.A. considèrent que, exporter en Europe n'est pas une proposition économique.

L'Usine O.S.A. n'a pas tenté d'entrer dans le Marché Européen.

## 05.03 Suite . . . .

Les statistiques d'importation du Royaume Uni pour 1970 montrent :-

- une importation totale de meubles vers le Royaume Uni (tous les types)  
£15,607,000 ou 93.600 Millions de Francs C.F.A.
- des importations totales du Sénégal (tous les produits) vers le Royaume Uni.  
£2,105,000 ou 1.200 Millions de Francs C.F.A.

On a utilisé un taux de change de 600/£.

Ces valeurs indiquent le potentiel d'un Marché européen.

Les prix de vente du Royaume Uni et du Sénégal pour une gamme typique de meubles, référence Appendice B10, sont :

Prix de vente - Francs C.F.A.

| Détails  | Royaume Uni<br>600Frs/£ | Dakar  |
|--|-------------------------|--------|
| Chaise Modèle RO5<br>Royaume Uni Fabricant D<br>Modèle 8214  | 2,640                   | 11,040 |
| Chaise Modèle RO7<br>Royaume Uni Fabricant D<br>Modèle 8156  | 2,340                   | 9,490  |
| Table Modèle RO9<br>Royaume Uni Fabricant D<br>Modèle 1050   | 8,400                   | 13,490 |
| Chaise Modèle RO11<br>Royaume Uni Fabricant D<br>Modèle 8212 | 2,640                   | 8,540  |

## 05.03 Suite . . . .

Ces prix confirment l'investigation menée par M. T. O. A. que, pour le moment, une tentative de vente de rotin sénégalais, meubles de rotin, sur le Marché européen sans subvention substantielle du Gouvernement, n'est pas justifiée.

Cependant, à mesure que l'industrie sénégalais se développe par le moyen terme, les coûts de fabrication et les prix d'exportation devraient progresser et atteindre un état viable en vue d'une entrée pleine de succès dans le Marché européen. La raison principale en ce qui concerne ce perfectionnement projeté serait le développement de l'industrie des cannes de rotin au Sénégal et la disponibilité de matières brutes localement produites à coûts inférieures des standards acceptés de qualité pour l'industrie de meubles de Dakar.

c. Exportations - Généralités

Les résultats positifs achevés à la fois par M. T. O. A. et O. S. A. dans les marchés de l'exportation africaine, font honneur à l'administration de ces deux usines. Bien que tout d'abord, le marché intérieur doive rapporter le maximum de bénéfices économiques au Sénégal, à brève échéance, les résultats déjà achevés dans les Marchés d'exportation devront être maintenus et si possible ils devront s'étendre puisque ce sont ces marchés qui rapporteront des bénéfices de longue durée au Sénégal. Les marchés africains d'exportation sont par conséquent, des "corps de bâtiments" ou le stade intermédiaire au Marché européen.

d) Prospectus publicitaire

Pour le moment, aucun prospectus publicitaire n'est disponible aux Usines M. T. O. A. et O. S. A. bien que les deux administrations soient en train de préparer des brochures.

Afin de garder des coûts inférieurs et de permettre de plus fréquentes révisions, on recommande que des brochures semblables à celle indiquée à l'Appendice B14.

## 05.03 Suite ....

e) Conclusion

On recommande que:

- les ventes soient faites par l'intermédiaire du Village artisanal
- un accroissement des ventes soit fait par l'intermédiaire des magasins locaux.
- des expositions et ventes soient faites à l'Usine O. S. A.
- des expositions et ventes soient faites à des Foires de commerce organisées localement
- la possibilité d'exporter en Europe soit révisée chaque année
- les exportations s'accroissent vers d'autres marchés en Afrique
- une brochure de simple format soit produite

## 05.03 Suite . . . .

5. Plan à long termea) Ventes

En 1972, on estime que la production totale des deux usines meubles de rotin représentera moins de 4% de la consommation domestique de meubles du marché et significativement moins de 4% du marché total.

Vers 1977, on considère que les ventes totales à la fois à l'intérieur et outre-mer pourraient s'élever du chiffre actuel estimé de 18 Millions de Francs C. F. A. par an, à 54 Millions de Francs par an.

Cette évaluation est basée sur les faits suivants:

- les ventes actuelles de l'Usine O. S. A. sont basées sur relativement peu de clients commerciaux
- le marché domestique relativement intact
- le commerce touristique non exploité
- la disponibilité des cannes de rotin localement produites devrait pourvoir les meubles de rotin d'une matière brute qui deviendra probablement meilleur marché que le bois utilisé dans l'industrie des meubles traditionnels
- un accroissement de l'intérêt général local dû à la publicité de la Presse concernant l'exploitation de la récolte etc. du rotin
- les efforts probables du Gouvernement à encourager une plus grande utilisation de meubles de rotin dans les différents Ministères et Administrations du Gouvernement
- les lourdes taxes sur le mobilier importé
- le récent succès de l'industrie dans le marché d'exportation et la probabilité d'un accroissement des ventes dans ce secteur
- le perfectionnement attendu dans:
  - a) la gamme des meubles
  - b) la qualité

**05.03 Suite**

la réduction attendue dans les coûts spéculés

un programme actif de marche et de ventes

C'est un rapide accroissement projeté des affaires, mais il semble réaliste, cependant, de valoir plus élevé de 54 000, 000 Francs C.F.A. de rent être possible à attendre, sujet pendant les années d'interim. L'état progressif de

un nouveau Directeur pour l'Usine de Dakar qui soit nommé et possible forme et qui renne connaissance de tous les aspects techniques et commerciaux des affaires. Ceci est un point important et il donne que le succès ou l'échec des affaires dépendront largement du candidat nommé.

Projet les commerciaux à établir ci-après.

**Marché**  
**Ventes**  
**Achat**  
**Production**  
**Transport**  
**Personnel etc.**

une organisation à établir pour le traitement du raffin en vue de produire des standards acceptables de qualité et des standards de mise à bord pour Dakar et les marchés d'outre-mer.

les facilities de formation professionnelle de l'École Technique doivent s'étendre

En conclusion, on souligne que les progrès envisagés devraient être revus chaque année et si besoin est, des mesures doivent être appliquées à corriger les déviations du but.

**b) Main d'œuvre**

Tout d'abord un accroissement de main d'œuvre est basé sur l'existence d'un programme de trois années de formation professionnelle à l'École Technique qui produit quatre officiers par an, cependant, on considère que le nombre de recrutement d'étudiants pourrait être accru de 50% en 1972/3 et de 100%

## 05.03 Suite . . . . .

en 1974. Si ce système est adopté, le nombre d'artisans supplémentaires disponibles serait alors :

|      |   |   |
|------|---|---|
| 1972 | - | 4 |
| 1973 | - | 4 |
| 1974 | - | 4 |
| 1975 | - | 6 |
| 1976 | - | 6 |
| 1977 | - | 8 |

En supposant que tous les artisans recrutés directement de l'Ecole Technique soient gardés et qu'aucune perte ne se produise dans les forces existantes des Usines O. S. A. et M. T. O. A., le nombre total d'artisans serait alors comme suit :-

| Année | Ecole | Usine    |             | Total    |
|-------|-------|----------|-------------|----------|
|       |       | O. S. A. | M. T. O. A. |          |
| 1972  | 4     | 10       | 7           | 21       |
| 1973  | 4     | 14       | 7           | 25       |
| 1974  | 4     | 13       | 7           | 29       |
| 1975  | 6     | 22       | 7           | 35       |
| 1976  | 6     | 28       | 7           | 41       |
| 1977  | 8     | 34       | 7           | 49 (Max) |

la quantité a pratiquement triple en cinq ans, de 17 artisans au début de 1972 à 49 à la fin de 1977.

On recommande finalement que chaque année les demandes de main-d'oeuvre soient examinées avec exactitude vis-à-vis des ventes dernières et possibles et si cela est nécessaire, que le flot d'étudiants pour l'Ecole Technique soit ajusté en conséquence.

c) Equipement1) Generalités

A l'exception de ces articles supplémentaires d'outillage, proposés en Section C de ce rapport et de la provision de trousse à outils pour chaque artisan supplémentaire, aucune autre vente importante d'outillage n'apparaît nécessaire durant les cinq années prochaines.

## 05.03 Suite .....

En ce qui concerne les troussees d'outillage, étant donné que l'Ecole Technique et l'Usine O. S. A. sont toutes deux des établissements du Gouvernement, on recommande que de nouvelles troussees d'outillage soient distribuées aux étudiants et que les artisans munis d'une formation professionnelle apportent leurs troussees d'outillage avec eux à l'Usine O. S. A.

ii) Machine à fendre, façonner et aplanir le rotin

Bien que n'étant pas couvert par les termes de référence de l'U. N. I. D. O. tout effort a été fait par les membres du personnel de Norris Consultants Ltd pour obtenir les détails d'une machine à fendre, à façonner et à aplanir les cannes de rotin. On est entré en contact avec des compagnies d'Europe et d'Orient, mais, jusqu'ici, aucun fabricant pouvant convenir n'a été trouvé.

On recommande qu'une machine appropriée soit obtenue étant donné qu'il semble y avoir de significatifs avantages économiques au Sénégal d'une industrie intégrée de rotin comprenant:

- récolte de rotin
- production de cannes de rotin
- production de "cœur" de rotin par l'utilisation de cette machine proposée
- production de meubles de rotin
- vannerie - Des exemples typiques sont donnés à l'Appendice B15

Ces cinq divisions inter-dépendantes de l'industrie devront demander quelques importations et pourraient, dans quelques années, engendrer une large industrie locale, qui, en plus de réduire les importations pourrait établir des affaires importantes d'exportation.

S'il n'est pas possible de trouver un fabricant, propriétaire de cette machine spéciale, Norris Consultants sont en mesure de soumettre des propositions pour le modèle et la construction d'une machine appropriée de sources du Royaume Uni.

d) Localité de l'usine et disposition

L'usine se localise à huit Kilomètres de Dakar et à quatre Kilomètres du Village artisanal. Elle se situe en dehors du village de Ouakam sur la route de l'aéroport de Dakar.

## 05.03 Suite . . . . .

Cette location n'a pas d'avantages significatifs mais plusieurs désavantages:-

- la distance des marchandises/matériaux, etc., qui doivent être transportés de et à Dakar
- la distance de ses quartiers-généraux au Village Artisan
- l'isolation des touristes qui pourraient se révéler des acheteurs éventuels

La situation de l'usine est montrée à l'Appendice B16. Récemment la location de l'Usine a été investiguée par Mr. Heinz-Gunter Ehrherdt de G.O.P.A. - Gesellschaft für Organisation, Planung und Ausbildung mbH, qui est attaché à l'Office Sénégalais de l'Artisanat.

Un rapport détaillé a été préparé et issué, qui examine les avantages économiques et les désavantages de :-

- Centre Artisanal et Thiès
- Ouakam
- Dakar

Cependant, cette étude restreindra son examen à l'Usine de Ouakam parce qu'il n'y aurait pas de problème significatif s'il était décidé de déménager de Ouakam pourvu qu'il y ait de la place suffisante à la nouvelle Usine pour couvrir le programme d'expansion proposé.

Des photographies de l'Usine de Ouakam sont montrées à l'Appendice B17.

La photographie "A" est une vue sur la route menant à l'Aéroport.

La Photographie "B" montre l'entrée principale.

La Photographie "C" montre l'entrée latérale.

Les Photographies "D", "E" et "F" sont toutes prises du côté adjacent à la mer.

En général, l'Usine est dans un état raisonnable de réparation, quoique il y ait des trous dans certaines parties du plancher. Il y a cinq lumières fluorescentes d'un mètre, dans les principales

## 05.03 Suite ....

pièces de l'usine, sauf dans la pièce du Directeur et dans le bureau.

La lumière naturelle est obtenue soit par des draps translucides du toit ou par les portes ouvertes.

L'éclairage paraît adéquat et il n'y a pas de changements proposés. La principale sphère de travail, c. à. d.  $7\frac{1}{2}$  M x 15 M est occupée par:-

- 10 Artisans
- 1 Pulvérisateur de Peinture
- 1 Travailleur général

En tenant compte de la longueur de certaines pièces de rotin employées par les artisans, il est de l'opinion du Directeur Technique (Mr. Lanzi Lucio) qu'un espace de 2 M x  $2\frac{1}{2}$  M devrait être octroyé à chaque artisan, c. à. d. 5 M<sup>2</sup>.

La présente sphère de travail est de 112 M<sup>2</sup>, par conséquent il y a assez d'espace disponible pour 20/22 artisans, quoique excluant la sphère de travail, le bureau et la maison du Directeur Technique, il y a approximativement 220 M<sup>2</sup> supplémentaires disponibles dans le restant de l'Usine pour les 27 artisans additionnels estimés devoir être employés en 1977.

Afin de libérer tout l'espace convenable et d'améliorer la situation générale de l'usine, il est considéré que:

- les murs entre la sphère de travail et le reste de l'usine devraient être abolis, c. à. d. un mur de  $2\frac{1}{2}$  mètres de longueur et un second mur de  $7\frac{1}{2}$  de longueur.

Les avantages de cette proposition sont :-

- a) un éclairage amélioré
  - b) une supervision améliorée
  - c) un contrôle amélioré sur les visiteurs sans autorisation qui "entrent" de la route principale
- l'espace aérien devrait être utilisé de la façon suivante
    - a) en employant l'espace au-dessus de l'accommodation du Directeur Technique pour l'entreposage de mobilier terminé
    - b) la construction d'étagères pour l'entreposage de la canne rotin

## 05.03 Suite ...

- des sphères spécifiques de travail devraient être clairement marquées avec de la peinture

Quoiqu'il devrait y avoir suffisamment d'espace dans l'Usine de Oudkum pour les cinq prochaines années, les mesures suivantes devraient être prises, spécialement lorsque le niveau maximum de production approche en 1977

- les ordures devraient être débarrassées journellement
- le mobilier ternie devrait être entretenu hebdomadairement
- la délimitation, clairement marquée, de peinture, devrait être observée strictement

## Finalement

- la pièce actuelle de repos devrait retourner à ses origines premières de bureau. A l'époque actuelle la pièce d'une pièce de repos n'est pas suffisante
- des facilités nécessaires de toilette devraient être pourvues en accord avec les réglementations courantes du Gouvernement
- si la machine pour la separation, la formation et l'aplatissement de la canne Rotin est obtenue, elle pourrait être localisée à l'Usine de Oudkum, protégée comme il le convient par un abri temporaire, sur la terre ouverte entre l'Usine et la clôture de périmètre faisant face à la mer.

e) Coûts

Les coûts des changements variés proposés dans le plan à long terme, excluant l'achat de l'Usine M. I. O. A., sont montrés à l'Appendice B18. Les totaux pour chaque année sont comme suit

| <u>Année</u> | <u>Francs C. I. A.</u> |
|--------------|------------------------|
| 1972         | 201,000                |
| 1973         | 199,000                |
| 1974         | 66,000                 |
| 1975         | 304,000                |
| 1976         | 84,000                 |
| 1977         | 112,000                |

## 05.03 Suite . . . . .

f) Conclusion

Il est recommandé que:-

- la production soit augmentée progressivement de la valeur estimée des ventes en 1972 de 18 Millions de Francs C.F.A. par an à 54 Millions C.F.A. en 1977
- l'acceptation d'étudiants à l'Ecole Technique soit augmentée de quatre à six en 1972 et de six à huit en 1974
- les exigences de travail soient examinées annuellement et, si nécessaire, ajustées
- les lots d'outils soient gardés par les élèves à la fin de leur cours d'entraînement de trois ans
- une machine soit obtenue pour la séparation, la formation et l'aplanissement de la Canne Rotin
- les murs de partition soient démolis entre les deux sphères de travail à l'Usine de Ouakam
- l'espace au-dessus de l'accomodation du Directeur Technique soit employé pour l'entreposage du mobilier
- des étagères soient construites pour l'entreposage de la Canne Rotin
- les sphères de travail soient clairement marquées avec de la peinture
- la salle de repos actuelle soit employée comme bureau
- la sphère entre l'Usine et la clôture périmètre devrait être réservée pour la machine de la production de Canne Rotin et devrait être accomodée dans un abri temporaire

**05.04** FORMATIONa) PRODUCTIVITEi) Généralités

Durant les trois jours d'observation des artisans à l'Usine de O.S.A. à Ouakam, les points suivants ont été notés.

- les temps d'arrivée et de départ ont été observés par les artisans
- il y avait peu de temps d'attente
- les artisans travaillaient régulièrement

Il n'est pas possible d'établir comme résultat d'une courte étude si ces conditions de travail étaient normales. L'effet d'une présence continue d'un observateur tend à améliorer la productivité, l'observation des heures régulières etc. Une étude de production de deux des dessins exécutés pendant l'étude indique que les temps de travail employés pour les buts de prix étaient réalistes.

ii) Système Incentif

En vue d'améliorer la productivité en maintenant les heures d'attente à un minimum, pour réduire l'absentéisme et améliorer la productivité, il est considéré qu'un simple système de travail à la pièce soit installé basé sur un pourcentage des coûts de travail, c. à. d. 10%.

La prime serait basée sur une simple somme par pièce et serait payée sur le nombre total de pièces produites, pourvu que la qualité standard soit satisfaisante. Un important fait de ce projet est que n'importe quel article produit comme sous-standard devrait être retourné à l'artisan en question pour rectification.

b) QUALITE

Toutes les vérifications sur la qualité ont été faites à l'Usine de Mobilier Rotin O.S.A. à Ouakam. En général, la qualité était bonne et significativement meilleure que le mobilier en canne de rotin importé vendu à Dakar.

Un exemple de mobilier importé est illustré à l'Appendice B12. Celui-ci a été exposé à Printonia, Avenue Albert Sarraut, Dakar et les défauts suivants ont été notés:-

## 05.01 Sauterelle

- la bordure avait cédé en huit endroits. Un exemple peut être observé clairement à l'Appendice B12, figure 3.
- Un fauteuil avait un assemblage sur le haut de l'accoudoir. Ceci était une faute de dessin et un point évident de faiblesse.

Cependant, les défauts suivants ont été observés durant l'étude à l'Usine de O. S. A. :

1. Canne tendue

Quarante-sept pièces de mobilier rotin, par exemple les pieds d'une chaise, avaient des fissures près d'une extrémité.

Ceci est un défaut typique de fabrication et peut être causé par

- a) un clou a été planté dans la canne trop près d'une extrémité et ceci résulte dans le clou agissant d'une façon similaire dans un coin et fendant la canne.

Cette faute peut être surmontée en

en perçant un trou pilote avant d'insérer le clou,

en augmentant la distance de la fin de la canne jusqu'au clou par un nouveau dessin.

- b) emploi d'un clou de taille trop grande. Un clou de grandeur normale devrait être employé.
- c) emploi de clous sous standard. Un nombre de clous examinés à l'Usine étaient defectifs, par exemple,

les pointes étaient en biseau  
les têtes n'étaient pas carrées

En vue du coût modeste des clous par rapport avec le coût total de l'article et des sérieux défauts causés par de mauvaises attaches, il est recommandé que l'on n'emploie seulement que des clous de première qualité.

- d) emploi de la canne rotin sous standard, du possiblement d'un mauvais entreposage. La canne rotin a été examinée à l'Usine et aucun défaut apparent n'était visible, cependant, ce point devrait être maintenu sous surveillance continue.

05.04 Suite . . . . .

ii. Clous exposés

Certains articles avaient des clous exposés, c.à.d. des clous visibles à l'œil nu. Il est considéré que l'apparence du mobilier devrait être améliorée par l'emploi de clous en fil métallique sans tête pour l'attachement extérieur.

Si nécessaire, les clous pourraient être percés sous le niveau du bois et ensuite complètement cachés par l'emploi d'un remplisseur. Ceci aurait également l'avantage d'empêcher les clous de sortir.

S'il n'est pas possible de cacher les clous, alors pour éviter le danger de rouille, un clou non-ferreux devrait être employé.

En ce moment, des clous galvanisés sont employés, mais ceux-ci ne sont guère plaisants et pourraient contribuer au défaut de fissure.

iii. Nombre/Taille des clous

Il n'y avait pas d'uniformité dans le nombre et la taille des clous employés pour des pièces identiques de mobilier.

Chaque effort devrait être fait pour réduire cette inconsistance par le contrôle de la qualité et des instructions "sur le travail".

iv. Pieds de la chaise

Un nombre de pièces de support de pieds s'étendait par-delà la ligne du derrière du pied de la chaise et comme résultat la chaise était en équilibre sur les supports de ses pieds et non sur sa base.

Un contrôle accru de la qualité ainsi qu'une inspection avec instructions devrait promptement éliminer cette faute.

v. Dimensions

Il y avait des variations de 2/3 cm dans les dimensions clef de pièces identiques de mobilier, par exemple:

- la hauteur du sol au siège
- la largeur entre les bras de la chaise

## 05.04 Suite . . . . .

Des croquis de dimensions simples ou un modèle correctement fini de l'article composé accompagnés de vérifications périodiques de la qualité devraient éliminer ces variations dans les dimensions.

vi. Canne décolorée

Ce défaut qui est causé actuellement par un chauffage excessif avec un radiateur au butane n'est pas sérieux, étant donné que tous les produits existants sont vernis, cependant, lorsque d'autres dessins sont introduits avec un fini de non-vernissés, il est essentiel que les parties exposées de la canne ne soient pas décolorées.

Pour éviter ce défaut, il est recommandé que le chauffage à la vapeur soit employé initialement sur :-

- tous les dessins de canne naturelle
- tous les joints exposés sur les dessins de canne vernissés.

vii. Autres défauts

Quoique peu nombreux, d'autres défauts étaient :-

- des clous ressortants
- des têtes de clous courbées
- des bras de chaises rudes

Maintenant il est accepté que la qualité standard du Mobilier O.S.A. est bonne et certainement supérieure à celle du mobilier importé montré à l'Appendice B12. Toutefois, si une affaire d'exportation florissante est à développer, alors il est nécessaire que ces standards soient améliorés. La Méthode de Feuilles de Travail est une technique recommandée en vue d'améliorer les standards de qualité. Un exemple en est montré à l'Appendice C1. Le montant d'information montré sur ces feuillets dépendra de l'adresse des commerçants, toutefois, l'information suivante devrait toujours être enregistrée:-

- a) le nombre du style
- b) la photographie/croquis de la chaise
- c) les dimensions clef
- d) Les outils/l'équipement
- e) les matériaux
- f) le temps de fabrication

## 05.04 Suite .....

Enfin, tout le mobilier devrait être sujet à un contrôle de qualité avant d'être expédié. Tous défauts notés devraient être :-

- g) montrés à l'artisan en question
- h) réctifiés, par le même artisan ayant fait l'article
- i) enrégistrés dans un livre de contrôle de "qualité" pour s'assurer que les tendances de qualité sont assurées et quand nécessaire arranger pour l'artisan de recevoir un cours spécial de correction et de cette façon d'éviter un travail fautif.

c) OUTILS MANUELS

Les outils manuels observés durant l'étude sont énumérés à l'Appendice C2.

Il est possible que plus d'outils puissent avoir été repérés, mais le manque d'outils a été observé et les outils étaient passés volontiers d'un artisan à un autre. Il est recommandé que chaque artisan reçoive un lot complet d'outils manuels comme montré à l'Appendice C3. Cependant, ces outils doivent être vérifiés à intervalles réguliers et tout outil manquant remplacé par l'artisan en question.

Une expérience de plusieurs années a montré que si cette politique est adoptée, une augmentation significative dans la productivité et la qualité serait achevée.

De plus, en vue d'améliorer l'efficacité de l'instruction, des lots identiques d'outils devraient être donnés aux étudiants au Centre de Formation Artisanale de Dakar.

d) EQUIPEMENT ET OUTILS A MOTEURGénéralités

- i) Les détails de l'équipement et des outils à moteur disponibles à présent sont montrés à l'Appendice C4.
- ii) Bancs de Travail et Tabourets

Pendant les études, il a été observé que les artisans employaient une variété de bancs de travail et de tabourets incluant :-

- 4 - nouveaux tabourets/chaises
- 5 - nouvelles tables

## 05.04 Suite ....

Ces pratiques ne sont pas désirables en ce que :-

- a) les tables ne conviennent ni pour la forme ou la hauteur du travail.
- b) le nouveau mobilier subira du dommage et une perte des standards de qualité.

Il est recommandé que des tabourets et des tables standard soient fournis aux artisans à chaque atelier, semblables à ceux fournis au Centre de Formation Artisanale.

iii. Machine de Vaporisation de Peinture

Celle-ci a été observée en opération et était employée correctement. Durant la vaporisation les artisans employaient leur masque protecteur pour le visage.

Pas de changement recommandé.

iv. Machine à Courber et à Former et Générateur à Vapeur

Le cas pour ces pièces d'équipement est basé sur les estimations suivantes :-

- les opérations de courbe et de forme représentent 25% de toutes les opérations manuelles.
- l'emploi de ces deux machines réduirait les opérations de courbe et de formation dans une proportion de 80%.

Les économies estimées seraient optimistes pour les raisons suivantes :-

- la machine de formation ne peut produire que de simples formes sur un plan, tandis que beaucoup d'articles sont formés sur deux plans.
- la machine de formation demanderait un réglage minutieux et, par conséquent, ne convient pas à de petits lots d'ordres.
- dû à des variations dans les diamètres de cannes, il est considéré qu'il pourrait y avoir une tendance pour les formeurs à marquer la canne à moins qu'une variété de formeurs spéciaux soit employée.
- finalement, pour être efficace, le temps du processus du chauffage à la vapeur à la formation demanderait un contrôle soigneux.

## 05.04 Suite . . . .

Comme l'équipement est installé, il est recommandé que les économies du cas soient vérifiées par les études de simple production basée sur deux travaux de formation simple, c. à d.

- un plan
- deux plans

Les études de production devraient montrer le temps et les coûts détaillés pour utiliser la machine à bras operant manuellement, et indiquer quel niveau de production est réalisable avec l'équipement en vue d'être économiquement avantageux. Si l'équipement n'est pas économique, alors les courbes de courber et le temps devrait être comparés avec ceux d'un homme manuel à courber et le temps devrait être comparés avec les machines à bras de simple pour courber des tubes d'acier. Les études devraient être satisfaisantes pour la production de robin.

Il y a plusieurs tailles et types sur le marché et il est possible d'obtenir une machine adéquate pour 150,000,000 francs C. F. A. Dabar.

Le générateur à vapeur devrait être gardé.

## v. Equipement de Chauffage Dabar

Durant l'étude O. S. A. il a été noté que

- la torche est balancée entre deux morceaux de bois cloués sur une charrie.
- quelque peu de travail de courber est effectué à plusieurs occasions. Trois artisans ont essayé l'usage de deux torches et comme résultat, la productivité du travail a été balancée.

Il est recommandé que

le type de torche employé à l'usine de M. F. O. A. soit employé. Cette torche est faite de bois et peut être placée avec sécurité sur un support quel que soit sa plate.

4 torches devraient être obtenues en vue de réduire le temps d'attente.

## vi. Equipement de Chauffage à Vapeur

Un équipement de chauffage à vapeur est disponible dans le pays et il est possible d'obtenir une machine adéquate pour 150,000,000 francs C. F. A. Dabar.

**OBJECTIVE**

As a result of the investigation conducted by the Security Council, it was determined that the following information was obtained from the source:

**1. [Redacted] (Source: [Redacted])**

[Redacted] advised that [Redacted] was a member of the [Redacted] and was active in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] also stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted].

**2. [Redacted] (Source: [Redacted])**

[Redacted] advised that [Redacted] was a member of the [Redacted] and was active in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] also stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted].

**3. [Redacted] (Source: [Redacted])**

[Redacted] advised that [Redacted] was a member of the [Redacted] and was active in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] also stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted].

**4. [Redacted] (Source: [Redacted])**

[Redacted] advised that [Redacted] was a member of the [Redacted] and was active in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] also stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted].

[Redacted] advised that [Redacted] was a member of the [Redacted] and was active in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted]. [Redacted] also stated that [Redacted] was a [Redacted] and was [Redacted] in the [Redacted] during the period [Redacted].

02 01 01

... ..

0 INTRUCTION POUR LES MAISTRES DE CAS VANCE

Place de ... ..

... ..

... ..

... ..

01 CONCLUSION

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

05.01 Suite

Les dimensions critiques sont employées.

Les hauts niveaux de priorité sont introduits.

La méthode de la famille de travail est introduite.

Tous les modèles de travail sont vérifiés de qualité avant d'être employés.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

Les équipes de travail sont dirigées par un responsable compétent et qualifié.

06.00 SECTION TERMINALE

A. ETUDE DE CAVANANCE

Des études de terrain ont été établies à Cavanance et une instruction préliminaire donnée aux villageois locaux. Deux spécimens de rotin ont été identifiés et récoltés.

Ce sont

*Calamus deccatus* avec un tronc de 1 cm à 1 cm de diamètre

*Amantrophyum quadrilobatum* avec un tronc de 1 cm à 5 cm de diamètre

Un échantillon de rotin a été récolté et le rotin principal et le rotin secondaire ont été récoltés.

Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance. Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance. Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance.

En outre, le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance.

Il est noté que le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance.

Après avoir été récolté dans un champ de rotin à Cavanance, le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance. Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance.

B. VARIÉTÉ DE PRODUITS

Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance. Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance. Le rotin principal a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance et le rotin secondaire a été récolté dans un champ de rotin à Cavanance.

06.00.5000

Le facteur principal qui aura permis l'engagement des investisseurs dans le projet est la visibilité de la demande future. La visibilité de la demande est un prérequis essentiel à la réalisation de ce projet. Une fois que la visibilité de la demande est établie, les investisseurs peuvent être convaincus de la rentabilité du projet. De plus, la visibilité de la demande est un facteur clé de la réussite de ce projet. Elle permet de déterminer le montant de l'investissement et de garantir la rentabilité du projet. Elle permet également de déterminer le montant de l'investissement et de garantir la rentabilité du projet.

C FORMATION

Les données de la formation de la demande sont les suivantes : la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire. Les données de la formation de la demande sont les suivantes : la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire. Les données de la formation de la demande sont les suivantes : la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire, la demande est une variable aléatoire.

Exemple de la formation de la demande : la demande est une variable aléatoire.

Exemple de la formation de la demande : la demande est une variable aléatoire.

Exemple de la formation de la demande : la demande est une variable aléatoire.

Exemple de la formation de la demande : la demande est une variable aléatoire.

Exemple de la formation de la demande : la demande est une variable aléatoire.

2/0 201 1000  
etc.

2/0

201 1000

2/0 201 1000

2/0 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

( 2 0 1 1 0 0 0 )

2/0

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

2/0 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000 201 1000

PROGRAMME PROPOSE

| DATE                                      | M. PARRY  | M. SHOLTO-DOUGLAS   |
|---|---|---|
| Mercredi 29 mars<br>au<br>Samedi 1 avril  | Cout et produit de l'investigation discutees avec Mr. Heinz-Guntor Ehrhard et Soumbedioune.   | Arrivee a Ziguinchor Localisation et investigation des surfaces exstantes ou pousse le rotin en Casamance.            |
| Dimanche 2 avril<br>au<br>Mardi 4 avril   | Analyse, du cout des produits.  | Les facons appropriie pour couper et traiter le rotin afin de developper les techniques de recolte et des conditions. |
| Mercredi 5 avril<br>au<br>Samedi 8 avril  | Recherche de production et de methodes de avec Monsieur Lanzio Lucio a l'usine de meubles en rotin de Ouakam.   | Evaluation des ressources potentielles locales.   |
| Dimanche 9 avril                          | Developpement des methodes perfectionnees.  | Fourniture de produits locaux avec recommandations et, si possible, des demonstrations pratiques.                     |
| Lundi 10 avril                            | Recherche de produit avec Monsieur Roberts a la fabrique de meubles en rotin (M.T.O.A.) situee Route de Rufisque.   |   |
| Mardi 11 avril<br>au<br>Dimanche 16 avril | Visite d'une ecole professionnelle Developpement des meilleurs produits les plus adaptes et les plus economiques en meme temps a Dakar et a la Casamance et etude des possibilites d'augmenter la variete des produits. |   |

| DATE                                      | M. PARRY   | M. SHOLTO-DOUGLAS   |
|---|--|---|
| Lundi 17 avril<br>au<br>Jeudi 20 avril    | Achevement des recherches sur les methodes et discussions avec Mr. Lanzio Lucio a Ouakam sur l'emploi de techniques manuelles et de procedes perfectionnes.                        | La date finale dependra du travail effectue en Casamance. |
| Vendredi 21 avril<br>au<br>Mardi 25 avril | Mr. Sholto-Douglas revient a Dakar et les deux experts achevent la phase d'etude sur le Senegal et le rapport relatifs au resultats preliminaires sera transmis a UNIPO et SONEPI. |   |
| Mercredi 26 avril                         | Fete nationale   |   |
| Jeudi 27 avril                            | Depart de Dakar pour Vienne  |   |

UNION  
UNITED NATIONS



Organisation  
NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Centre de la C. I. E.  
1, rue de la Paix  
Paris, France

Dakar, le 6 Avril 1972

Monsieur P. F. P.  
Commissaire à l'Hotel National

**DALAS**

**RECEVUE** - V. Lettre de M. P. F. 1972 - 1077, -

Cher Monsieur P. F.,

Je vous remercie de votre lettre par laquelle vous me  
bien voulu m'indiquer le projet de programme.

En ce qui concerne la formation de nouveaux cadres  
je vous remercie pour votre intérêt et votre attention. Je vous prie  
d'un grand intérêt de la part de la Commission, suite de l'Union.

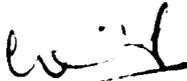
Compte tenu de l'évolution de la situation relative  
de l'entreprise en question :

- les deux dernières années, une formation est en cours, qui permettra d'être  
formés.
- les différents aspects de développement qui sont en cours, à l'égard de  
la situation actuelle.
- pour ce qui concerne la formation de nouveaux cadres, je vous prie de noter  
(notamment en ce qui concerne le nombre et la qualité des emplois à  
créer, la formation de nouveaux cadres, etc.).

Pour ce qui concerne la formation de nouveaux cadres, je vous prie  
de noter que la formation de nouveaux cadres est en cours, et que  
qu'il faut noter que la formation de nouveaux cadres est en cours, et que  
la formation de nouveaux cadres est en cours, et que la formation de  
nouveaux cadres est en cours.

A ce sujet, je vous rappelle que le Directeur des Eaux et Forêts, Mr Baba Dioum, que nous avons été voir ensemble, nous a demandé de l'informer de toutes difficultés qui pourraient se produire dans l'exécution de votre mission - à laquelle il attache le plus grand intérêt.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer,  
Cher Monsieur Parry, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Loïc HERVOUËT

Premier Consignment de Canne Rotin Sénégalaise  
arrivant au Port de Dakar le 21 avril 1977



REUNIONS

Des reunions ont ete tenues avec:

(a) Le Ministere du Developpement Industriel

D.W.D. Cabou, Ministre

(b) U.N.I.D.O.

Mr. Jean A. Tilot, Conseiller Principal

Mr. Loic Hervouet, Directeur de Projet

(c) Societe Nationale pour les Etudes et la Promotion Industrielle (S.N.E.P.I.)

Mr. Louis Alexandrenne, President du Conseil

Mr. Sekhe

Mr. Maure

Mr. Melhoe

(d) Office Generale des Artisans (O.G.A.)

Mr. Tidiane Ly - Directeur

Mr. Lassi Lucio, Directeur Technique, O.G.A. Batten

Usine de Mobilier

Mr. Heinz-Dieter Ehrhardt - Gesellschaft fur Organisation

Planung und Ausbildung (G.O.P.A.) attached O.G.A.

Mr. D. Huff, G.O.P.A.

(e) Manufacture des Tables de l'Ouest Africain (M.T.O.A.)

Mr. Roberto, qui est egalement responsable pour l'Usine de Mobilier Batten M.T.O.A.

(f) Centre de Formation Africain de Bata

Mr. Photach STA, Directeur

Mr. Ly - Instructeur en Chef

(g) Investment des Bois et Produits

Mr. Bata-Diama, Directeur

Mr. Ball Diouf, Chef de Systeme

MEETINGS - continued

(c) continued

Mr. Bocar Sall, Inspector

Mr. Ibrahima N'Com, Inspector

(h) Department Administratif

H. H. Capt. Anatou Fofal Sy, Gouverneur de la  
Province de Casamance

Mr. Bahakar N'Diaye, Chef de Secteur, Bignona

Mr. Mohamedou Sajo, Chef de Triage

(i) Chambre de Commerce, Ziguinchor

Mr. Sissoko, Secrétaire General

VISITS

See Visits not yet received at:

(a) SENTER OF RESEARCH

Centre de Formation Agricole de Dakar

(b) UNIVERSITY OF SENEGAL

Univ de Fatick de Fatick ORA

Univ de Fatick de Fatick MTTA

(c) DEPARTMENT OF AGRICULTURE

Dakar

Diourbel

Kolda

St Louis

Tambacounda

(d) AGRICULTURAL INSTITUTIONS

Diourbel

Kolda

St Louis

Tambacounda

Diourbel

St Louis

Kolda

Diourbel

Tambacounda

St Louis

Kolda

**TABLE 3**

(a) **TABLE 3A**

Item 1

Item 2

Item 3

Item 4

Item 5

Item 6

Item 7

Item 8

**MEMORANDUM FOR THE ATTORNEY GENERAL**

**TO :** THE ATTORNEY GENERAL

**FROM :** [Redacted]

Reference is made to the report of the [Redacted] dated [Redacted] and the [Redacted] of the [Redacted] dated [Redacted].

**SUBJECT :** [Redacted]

The [Redacted] of the [Redacted] dated [Redacted] is hereby approved and the [Redacted] of the [Redacted] dated [Redacted] is hereby disapproved.

**RECOMMENDATION :** [Redacted]

It is recommended that the [Redacted] of the [Redacted] dated [Redacted] be approved and the [Redacted] of the [Redacted] dated [Redacted] be disapproved.

**APPROVED :** [Redacted]

Special Agent in Charge, [Redacted]

**APPROVED :** [Redacted]

Special Agent in Charge, [Redacted]

**APPROVED :** [Redacted]

Special Agent in Charge, [Redacted]

Respectfully,  
[Redacted]

[Redacted]

In multiple copies the [Redacted] of the [Redacted] Department is [Redacted] and the [Redacted] of the [Redacted] is [Redacted].

**SECTION 1**

The first part of the document discusses the general principles of the project. It outlines the objectives and the scope of the work. The document is intended to provide a clear understanding of the project's goals and the methods that will be used to achieve them.

The second part of the document describes the specific tasks that will be undertaken. It details the various activities that will be carried out over the course of the project. This section is designed to provide a comprehensive overview of the project's execution plan.

The third part of the document discusses the resources that will be required for the project. It identifies the personnel, equipment, and materials that will be needed to complete the work. This section is essential for ensuring that all necessary resources are available and properly managed.

The fourth part of the document outlines the schedule for the project. It provides a detailed timeline of the various activities and milestones. This section is crucial for monitoring the progress of the project and ensuring that it is completed on time.

**SECTION 2**

The fifth part of the document discusses the risks associated with the project. It identifies the potential challenges and uncertainties that may arise. This section is designed to provide a clear understanding of the project's risks and the strategies that will be used to manage them.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records. It states that proper record-keeping is essential for the efficient operation of any business or organization. This section covers the various methods and systems used to collect, store, and retrieve information. It emphasizes the need for consistency and reliability in the data collected.

The second part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It describes the various statistical techniques and analytical tools used to identify trends, patterns, and correlations. This section highlights the importance of critical thinking and the ability to draw meaningful conclusions from the data.

The third part of the document discusses the application of the findings to real-world situations. It provides examples of how the data has been used to inform decision-making and improve operational efficiency. This section also addresses the challenges and limitations of data analysis and offers suggestions for overcoming them.

The final part of the document provides a summary of the key findings and conclusions. It reiterates the importance of data-driven decision-making and the role of effective record-keeping in achieving organizational success.

**CONCLUSION**

In conclusion, the document has shown that the systematic collection and analysis of data is a powerful tool for understanding complex systems and making informed decisions. By following the principles and methods outlined in this document, organizations can maximize the value of their data and achieve their goals more effectively.

The document also emphasizes the need for ongoing monitoring and evaluation of the data analysis process. As new data is collected and analyzed, it is important to reassess the findings and adjust the approach as needed to ensure the most accurate and useful results.

Finally, the document stresses the importance of transparency and accountability in the data analysis process. Organizations should be open about the methods used and the findings reached, and should be held accountable for the quality and integrity of their data.

By adhering to these principles and methods, organizations can ensure that their data analysis is both effective and ethical, and that it truly serves the interests of all stakeholders.

The document concludes with a call to action, encouraging organizations to embrace a data-driven culture and to invest in the resources and training needed to support this approach. It also offers some final thoughts on the future of data analysis and the potential for continued innovation and discovery in this field.



The purpose of this report is to provide information on the activities of the [redacted] in the [redacted] area. This information is being provided to you for your information and is not to be disseminated outside your agency.

The information contained in this report is classified as [redacted] and is being provided to you under [redacted] authority.

7 CONFIDENTIAL

Enclosure to [redacted] [redacted]

Signature

10 10 1960

# ZIGUINCHOR

Solom



SECTION 1



LEGUMINOSAE

TYPE

PLANT LIFE IN THE ...

NOM

OLUSCINE

|            |     |     |     |     |
|------------|-----|-----|-----|-----|
| Kaibito    | ... | ... | ... | ... |
| Bombalanga | ... | ... | ... | ... |
| Chimbe     | ... | ... | ... | ... |
| Chimbe     | ... | ... | ... | ... |

ZIGLONOMA

|         |     |     |     |     |
|---------|-----|-----|-----|-----|
| Baibite | ... | ... | ... | ... |
| Baibite | ... | ... | ... | ... |
| Dibere  | ... | ... | ... | ... |
| Baibite | ... | ... | ... | ... |

BIGNONA

|         |     |     |     |     |
|---------|-----|-----|-----|-----|
| Baibite | ... | ... | ... | ... |
| Baibite | ... | ... | ... | ... |
| Baibite | ... | ... | ... | ... |
| Baibite | ... | ... | ... | ... |



**STATE OF MISSISSIPPI**  
**DEPARTMENT OF REVENUE**  
**SALES TAX REPORT**

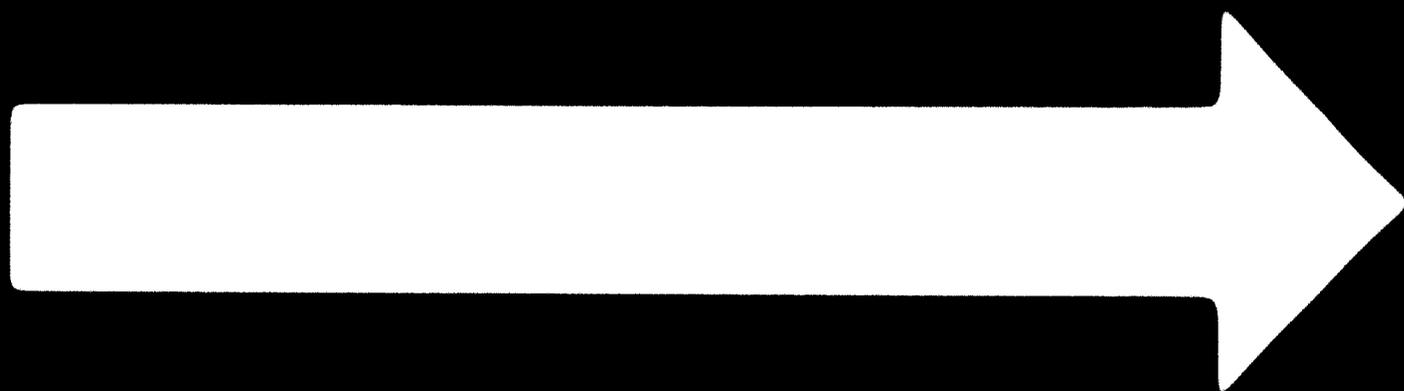
| MONTH     | SALES TAX RECEIPTS | SALES TAX DEDUCTIONS | NET SALES TAX RECEIPTS | PERCENTAGE OF SALES TAX RECEIPTS |
|-----------|--------------------|----------------------|------------------------|----------------------------------|
| JANUARY   | 1000000            | 500000               | 500000                 | 50.00                            |
| FEBRUARY  | 1100000            | 550000               | 550000                 | 50.00                            |
| MARCH     | 1200000            | 600000               | 600000                 | 50.00                            |
| APRIL     | 1300000            | 650000               | 650000                 | 50.00                            |
| MAY       | 1400000            | 700000               | 700000                 | 50.00                            |
| JUNE      | 1500000            | 750000               | 750000                 | 50.00                            |
| JULY      | 1600000            | 800000               | 800000                 | 50.00                            |
| AUGUST    | 1700000            | 850000               | 850000                 | 50.00                            |
| SEPTEMBER | 1800000            | 900000               | 900000                 | 50.00                            |
| OCTOBER   | 1900000            | 950000               | 950000                 | 50.00                            |
| NOVEMBER  | 2000000            | 1000000              | 1000000                | 50.00                            |
| DECEMBER  | 2100000            | 1050000              | 1050000                | 50.00                            |
| TOTAL     | 21000000           | 10500000             | 10500000               | 50.00                            |

STATE OF MISSISSIPPI  
 DEPARTMENT OF REVENUE  
 JAMES H. HARRIS, JR., COMMISSIONER

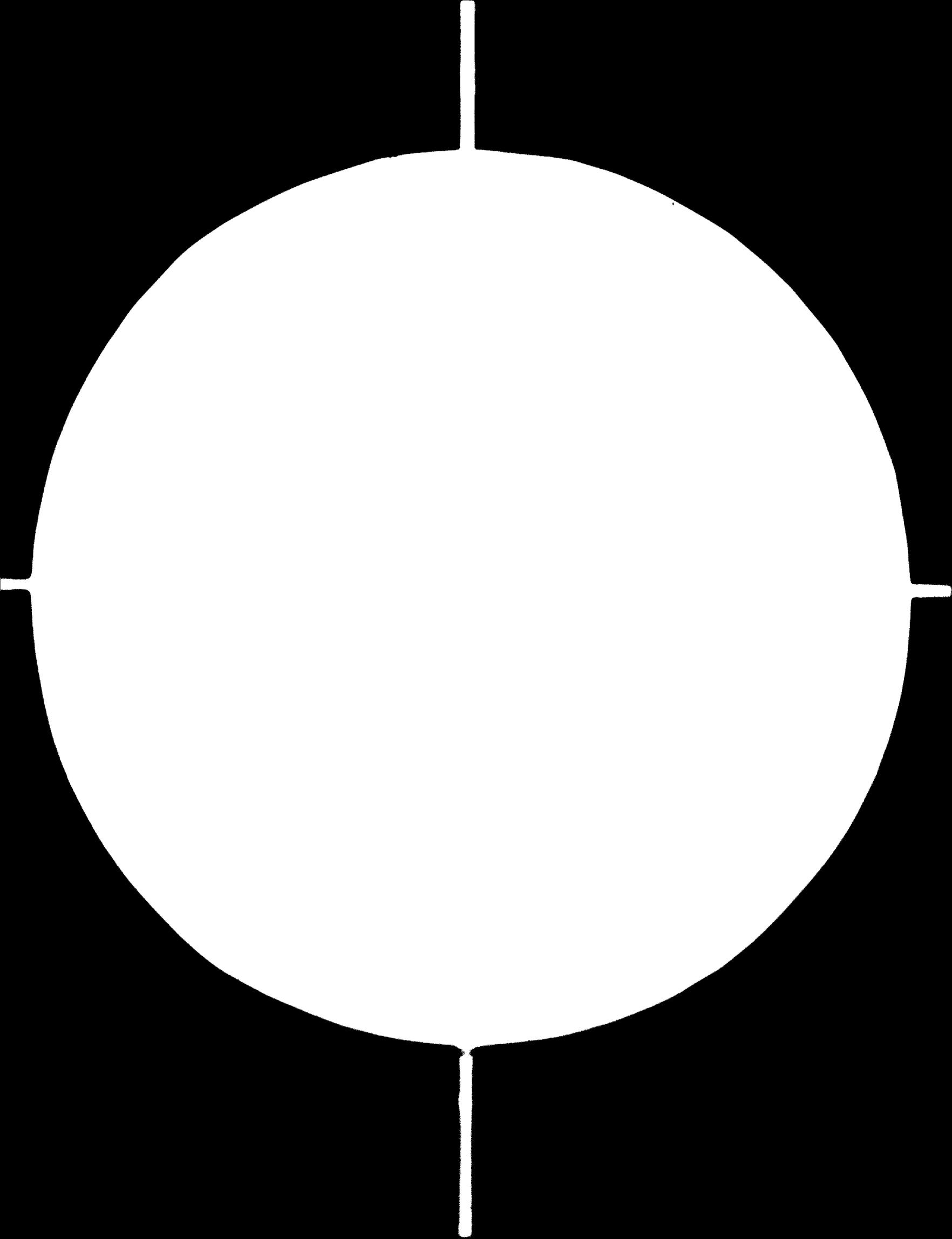




**B-512**



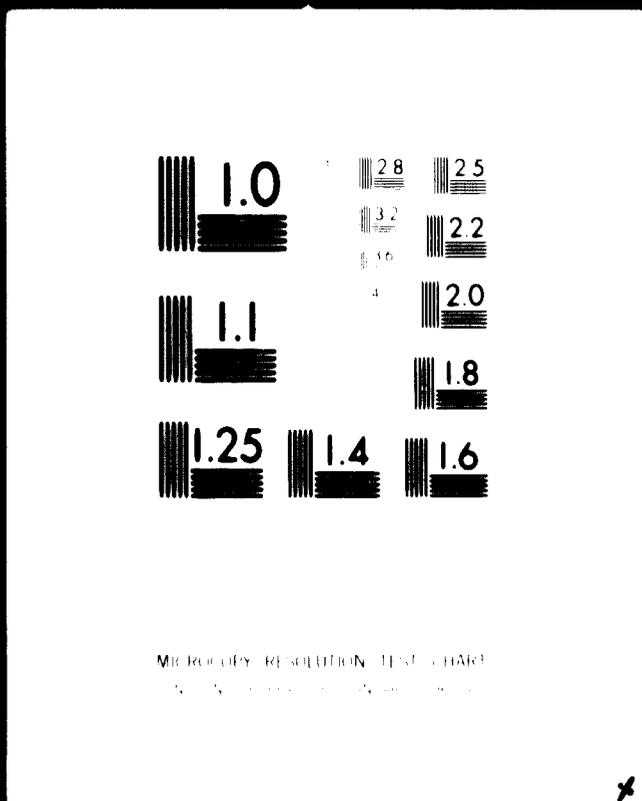
**81.06.10**



2 OF 2

03440

F



24x

D

APPENDICE B1

COUTS DE PRODUCTION

| Code No | Malacca             | Tobiti | Loati<br>(cour) | Bandes<br>(facing) | Cour  | Mansur | Contreplaques | Bambou | Clovis | Vernis | Travail | 10%   | Total    |
|---------|---------------------|--------|-----------------|--------------------|-------|--------|---------------|--------|--------|--------|---------|-------|----------|
| 1       | 3,000               | 234    | 146             | 298                | -     | -      | 635           | 1,550  | 100    | 500    | 2,280   | 971   | 9,720    |
| 2       | 3,608               | 328    | 146             | 298                | -     | -      | 1,270         | 3,100  | 100    | 855    | 2,964   | 1,408 | 14,080   |
| 3       | 2,504               | -      | 146             | 298                | 596   | -      | -             | -      | 100    | 300    | 3,420   | 752   | 7,520    |
| 4       | 1,746               | -      | 698             | 298                | -     | -      | -             | -      | 100    | 400    | 2,736   | 664   | 6,642    |
| 5       | 1,946               | -      | 235             | 298                | 969   | -      | -             | -      | 100    | 450    | 3,648   | 840   | 8,493    |
| 6       | -                   | 4,830  | 815             | 596                | -     | -      | -             | -      | 100    | 500    | 5,020   | 1,317 | 13,168   |
| 7       | -                   | 1,542  | 757             | 447                | -     | -      | -             | -      | 100    | 300    | 3,420   | 730   | 7,296    |
| 8       | -                   | -      | -               | -                  | -     | -      | -             | -      | -      | -      | -       | -     | -        |
| 9       | -                   | 2,652  | -               | 298                | -     | -      | -             | -      | 100    | 200    | 2,280   | 1,037 | 10,337   |
| 10      | -                   | 4,187  | -               | 447                | 2,233 | -      | -             | -      | 100    | 600    | 7,980   | 1,728 | 17,280   |
| 11      | ( 2,024             | -      | 291             | 447                | -     | -      | -             | -      | 100    | 300    | 2,736   | 655   | 6,553    |
| 12      | ( Table comme no.2  | -      | -               | -                  | -     | -      | -             | -      | -      | -      | -       | -     | (chaise) |
| 13      | ( Chaise comme no.3 | -      | -               | -                  | -     | -      | -             | -      | -      | -      | -       | -     | -        |
| 14      | ( Table comme no.2  | -      | -               | -                  | -     | -      | -             | -      | -      | -      | -       | -     | -        |
| 15      | ( 2,382             | 465    | 492             | -                  | -     | -      | -             | -      | 100    | 400    | 5,560   | 1,045 | 10,460   |
| 16      | ( Table comme no.9  | -      | -               | -                  | -     | -      | -             | -      | -      | -      | -       | -     | -        |
| 17      | -                   | 1,521  | -               | 298                | -     | -      | 408           | 996    | 50     | 350    | 1,596   | 580   | 10,337   |
| 18      | 2,834               | -      | 175             | 446                | 743   | -      | -             | -      | 100    | 400    | 3,420   | 902   | 5,800    |
| 19      | 2,280               | -      | 175             | 298                | 1,937 | -      | -             | -      | 100    | 450    | 2,736   | 856   | 9,022    |
| 20      | -                   | 2,680  | -               | 300                | 1,450 | -      | -             | -      | 100    | 500    | 2,280   | -     | 8,572    |
| 21      | 1,960               | 686    | 489             | 492                | -     | -      | -             | -      | 100    | 400    | 3,420   | 839   | 8,386    |
| 22      | 1,642               | -      | 350             | 373                | 894   | -      | -             | -      | 100    | 500    | 4,560   | 936   | 9,360    |
| 23      | -                   | 1,217  | -               | 149                | 447   | -      | -             | -      | 50     | 150    | 1,140   | 350   | 3,503    |
| 24      | ( 1,884             | -      | 209             | 1,937              | -     | 4,150  | 1,434         | -      | 100    | 250    | 1,824   | 912   | 9,117    |
| 25      | ( 3,600             | 624    | -               | 298                | -     | -      | 1,690         | -      | 50     | 450    | 8,406   | 934   | 9,340    |
| 26      | -                   | 203    | 58              | 596                | -     | 1,459  | 541           | 4,080  | 100    | 800    | 3,420   | 1,624 | 16,240   |
| 27      | -                   | -      | 116             | 745                | -     | 11,154 | -             | 1,320  | 50     | 400    | 1,324   | 717   | 7,170    |
| 28      | 1,210               | -      | 96              | 179                | 596   | -      | -             | -      | 100    | 450    | 6,384   | 2,417 | 24,968   |
| 29      | 2,800               | -      | 960             | 298                | -     | -      | -             | -      | 100    | 200    | 1,324   | 655   | 6,553    |
| 30      | 35,420              | 20,704 | 6,327           | 10,267             | 9,865 | 16,763 | 5,978         | 11,046 | 2,250  | 10,605 | 90,122  | -     | -        |

APPENDICE B1

COÛTS DE PRODUCTION DÉTAILLÉS - USINE DE O.S.A.MATÉRIEAUX

- a) Rattan
- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <u>Rattan Moelle</u> - 3mm dia.  | 1648 fr./kilo                      |
| 4mm dia.   | 1330 fr./kilo                      |
| <u>Lane ficelle</u> - 5mm dia.   | 2980 frs./kilo                     |
| <u>Mallacoa</u> 1. Qualite 18mm/30mm dia.<br>sur longueurs de 280 cms. | 550/595 fr.<br>par longueur        |
| <u>Tohiti</u> 2. Qualite<br>18mm/28mm. dia.                            | 384 fr/longueur<br>550/595 fr/kilo |
| <u>Mancour</u> 35/40 mm. dia.  | 689 fr/kilo                        |
- b) Vernis Bidon de 1-5 litres 3,600 fr.
- c) Contreplaque (pour tables)  
1 feuille 240 x 120 cms. x 18 mm d'epaisseur - 3,500 fr.
- d) Contreplaque Bamboo (Thailand)  
1 feuille 240 x 120 cms. x 5 mm - 8,250 fr.
- e) Clous (fil) - 250/300 fr./kilo
- f) Plaques de Verre - 90 cms./dia. x 6/7 mm - 3,300/4,000 frs.
- g) Spiritueux (dilution) -.1 Litre - 150 fr.

COUTS DE TRAVAIL

1. Heures de Travail/Artisan/An

|  | <u>Heures/An</u>  |
|--|-------------------|
| a) 52 semaines @ 44 heures/semaine                                       | <u>2,288</u>      |
| b) 3 semaines de congé annuel  | 132               |
| 7 jours de congé officiel  | 56                |
| basee sur 8 heures par jour (maximum)                                    | <u>          </u> |
| Total  | <u>188</u>        |
|  |                   |
| c) Heures de travail actuellement disponibles par an c.a.d. (a)moins (b) | 2,100             |
| d) Moins d'absenteisme, a present 10%                                    | <u>210</u>        |
| Heures actuelles de travail<br>Heures/An par artisan                     | <u>1,890</u>      |

2. 1. Salaires

|   | <u>Fr/ Hr</u>    | <u>Extra Fr/Hr<br/>(30% Augment-)</u> | <u>Actual<br/>Fr/Hr.</u> |
|---|------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| 2 - Artisans :  | 109              | 33                                    | 142                      |
| 2 - Artisans  | 67               | 20                                    | 87                       |
| 1 - Artisan   | 51               | 15                                    | 66                       |
| 5 - Artisans  | <u>51</u>        | <u>--</u>                             | <u>51</u>                |
| Taux moyen -  |                  |                                       | - <u>78 Frs/Hr.</u>      |
| Plus conge et absenteisme -                           |                  |                                       |                          |
|   | <u>78 x 2288</u> |                                       | - 94                     |
|   | 1890             |                                       |                          |
| plus charges de service social<br>pensions etc. @ 22% |                  |                                       | - 21                     |
| Total des charges de travail par heure                |                  |                                       | - 115 Frs/               |

COUTS FIXESFr. C.F.A./AnSalaires

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Directeur (a etre nomme) | 3,000,000 |
| Directeur Technique -    | 1,500,000 |
| Secrtaire                | 500,000   |

Salaires

|  |         |
|--|---------|
| Atomiseur de Peinture @ 115 Fr/Hr -<br>44 heures/semaine | 263,000 |
| Travailleur general/nettoyeur @ 50,60 fr/hr.             | 117,000 |

Depreciation

|  |         |
|--|---------|
| Basee sur la valeur presente estimee<br>de l' equipement c.a.d. 707,000 frs.<br>C.F.A. mais a cause de son age,<br>depreciee sur 5 ans | 141,000 |
|--|---------|

Transport

200,000

Loyer

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Batiment/Bureau | 360,000 |
|-----------------|---------|

|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>Total</b> | <b>6,031,000</b> |
|--------------|------------------|

TOTAL DES HEURES DE TRAVAIL DE L'ARTISAN PAR AN

(c.a.d. celles actuellement employées à faire le mobilier)

## Actuel

| <u>Details</u>  | <u>Nombre<br/>d'Artisans</u> | <u>Nombre d'Heu<br/>res de Travail An</u> | <u>Total/<br/>An</u> |
|---|------------------------------|---|----------------------|
| 2.1 Etablissement Actuel de<br>l'Usine O.S.A.   | 10                           | 1,890                                     | 18,900               |
| 2.2 Etablissement Present de<br>l'Usine M.T.O.A.  | 7                            | 1,890                                     | 13,230               |
| 2.3 Total des Etablissements<br>O.S.A. et M.T.O.A.  | 17                           | 1,890                                     | 32,130               |
| 2.4 Augmentation additionnelle<br>annuelle basée sur la fourniture<br>de 4 étudiants instruits par an |                              |   |                      |
| de 1972   | 4                            | 1,890                                     | 7,560                |
| 1973  | 8                            | 1,890                                     | 15,120               |
| 1974  | 12                           | 1,890                                     | 22,680               |
| 2.5 Total possible des heures de<br>travail de l'artisan par an<br>c.a.d 2.3 plus 2.4 -               |                              |   |                      |
| 1972  | 21                           | -   | 39,690               |
| 1973  | 25                           | -   | 47,250               |
| 1974  | 29                           | -   | 54,810               |

COÛTS VARIABLES

| <u>Details</u>   | <u>Fr/An</u>          |
|------------------|-----------------------|
| Gas              | 65,520                |
| Eau              | 22,860                |
| Electricite      | 60,000                |
| Reparations, etc | <u>120,000</u>        |
| <b>Total</b>     | <u><b>268,380</b></u> |

Cout horaire base sur les heures  
de travail presentes de 10 artisans  
a l'Usine de O.S.A. c.a.d. 18,900 heures.

14 Frs/Hr

Tendances de coût - 1972 et 1977CHAISE (Ouakam - Style RO5)

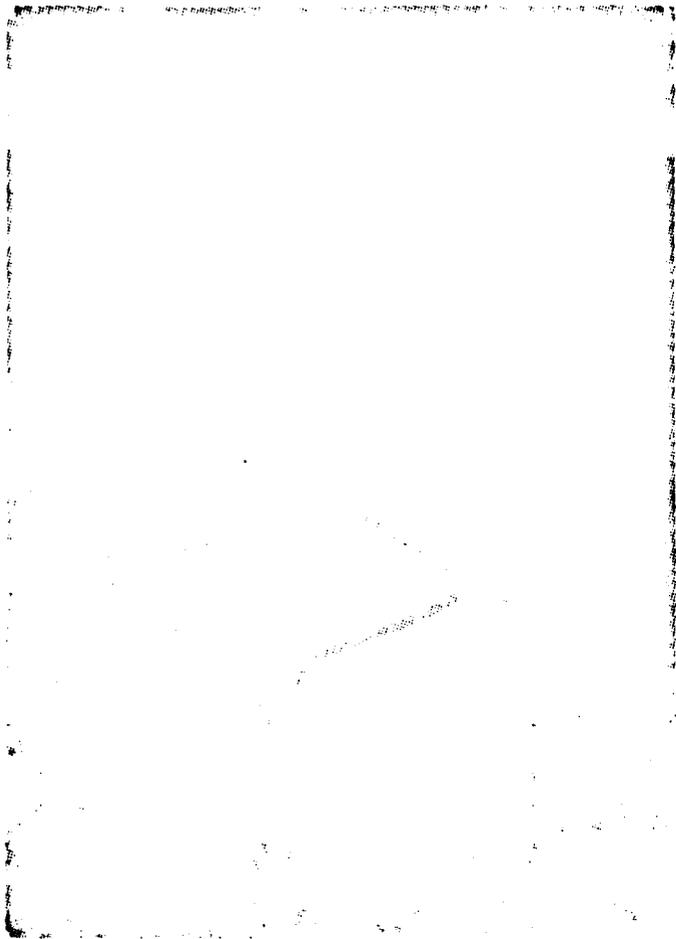
|  | <u>Coûts estimés</u> |                           |                      |
|--|----------------------|---------------------------|----------------------|
|  | <u>Présent</u>       | <u>1972</u>               | <u>1977</u>          |
| <b>1. <u>Matériaux</u></b>                           |                      |                           |                      |
| a) Malacca 18/24                                     | 1,946 CFA            | 780                       | 780                  |
| b) Koobo Louli<br>0,400 Kgrs x 582 CFA/Kgrs          | 235 CFA              | (60% réduction)<br>235    | 235                  |
| c) Bandes<br>0,100 Kgrs x 2980 CFA/Kgrs              | 298 CFA              | 298                       | 298                  |
| d) Cœur - 3mm/4mm dia.<br>0,650 Kgrs x 1490 CFA/Kgrs | 969 CFA              | 969                       | 969                  |
| e) Variés  |                      |                           |                      |
| Clous - 100 CFA                                      |                      |                           |                      |
| Vernis - 450 CFA                                     | 550 CFA              | 550                       | 550                  |
| <b>2. <u>Maind'oeuvre</u></b>                        |                      |                           |                      |
| 16 heures x 228 CFA                                  | 3,648 CFA            | 1,840<br>(115 Frs. CFA/h) | 1,840                |
| <b>3. <u>Charges O.S.A.</u></b>                      |                      |                           |                      |
| Coûts fixés x 16 heures                              |                      | 5,120<br>(à 320 Frs)      | 1,568<br>(à 112 Frs) |
| Coûts variables à 14 CFA/h<br>x 16                   |                      |                           |                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>8,493</b>         | <b>9,792</b>              | <b>6,240</b>         |

Note :- Ces chiffres estimés pour 1972 et 1977 pourraient être améliorés par:-

- i - un développement rapide de l'industrie de la canne rotin
- ii - l'installation d'une machine pour la manufacture du cœur de rotin.

EXEMPLES DE MOBILIER FABRIQUE AU SENEGAL - USINE DE OUAKAM

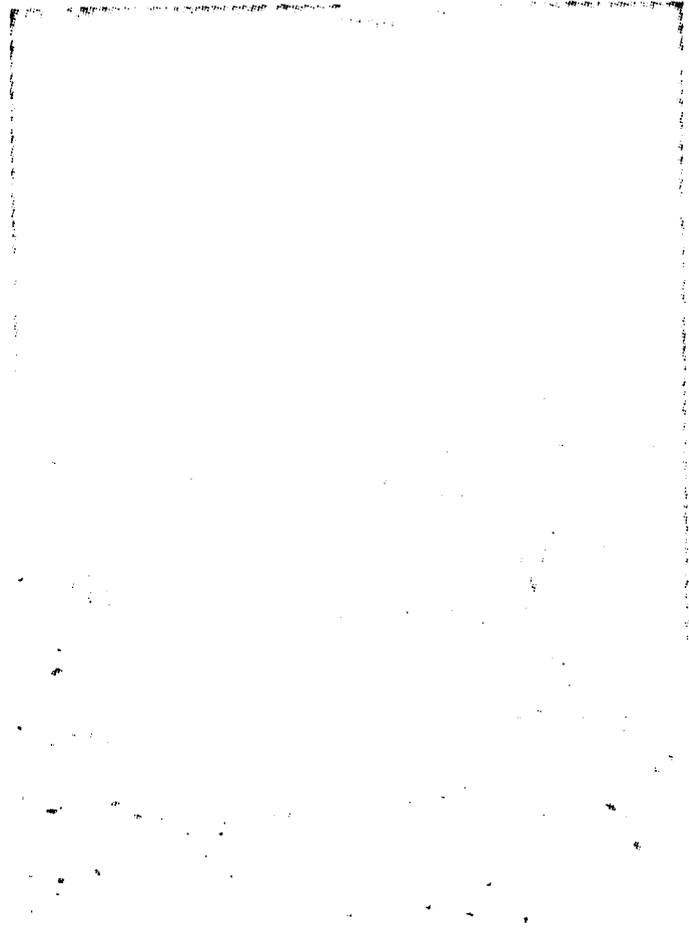
Chaises



**Modèle RO5**

**Prix de vente:-**

**Fr. 11,040**



**Modèle RO7**

**Fr. 9,490  
(excluant le coussin)**

**EXEMPLES DE MOBILIER SENEGALAIS - Suite**



**Table Modèle RO11 - 140 x 70**

**Prix de Vente:- Fr. 18,300**

**Chaise Modèle RO11**

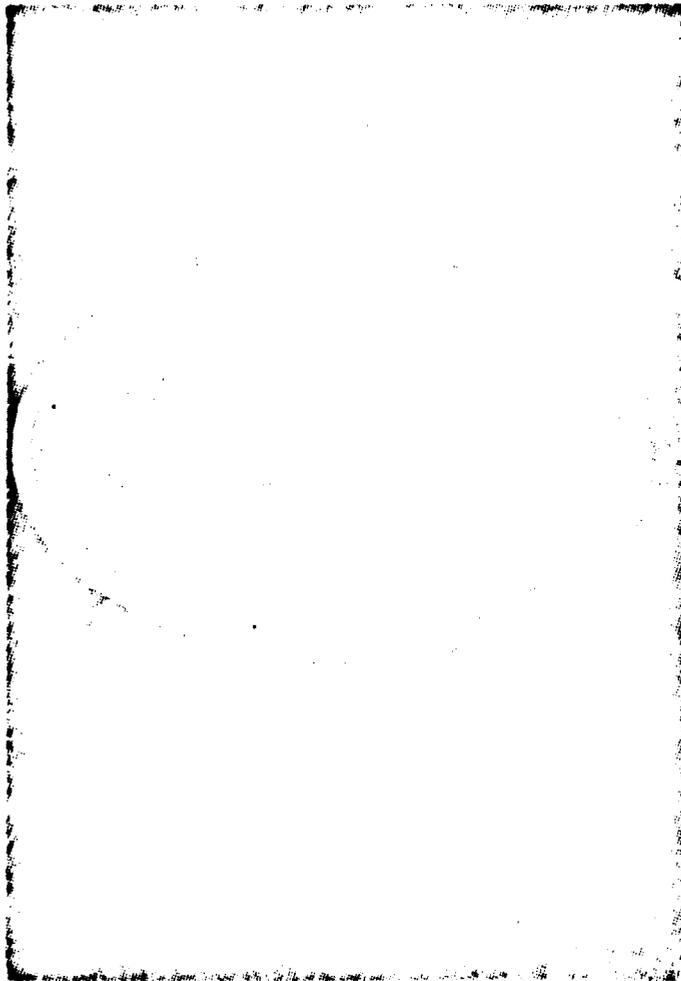
**Prix de Vente :- Fr. 8,540**

**Table (RO11) et 4 Chaises (RO11)**

**Prix de Vente :- Fr. 52,460**

EXEMPLES DE MOBILIER SENEGALAIS - Suite

**Table**

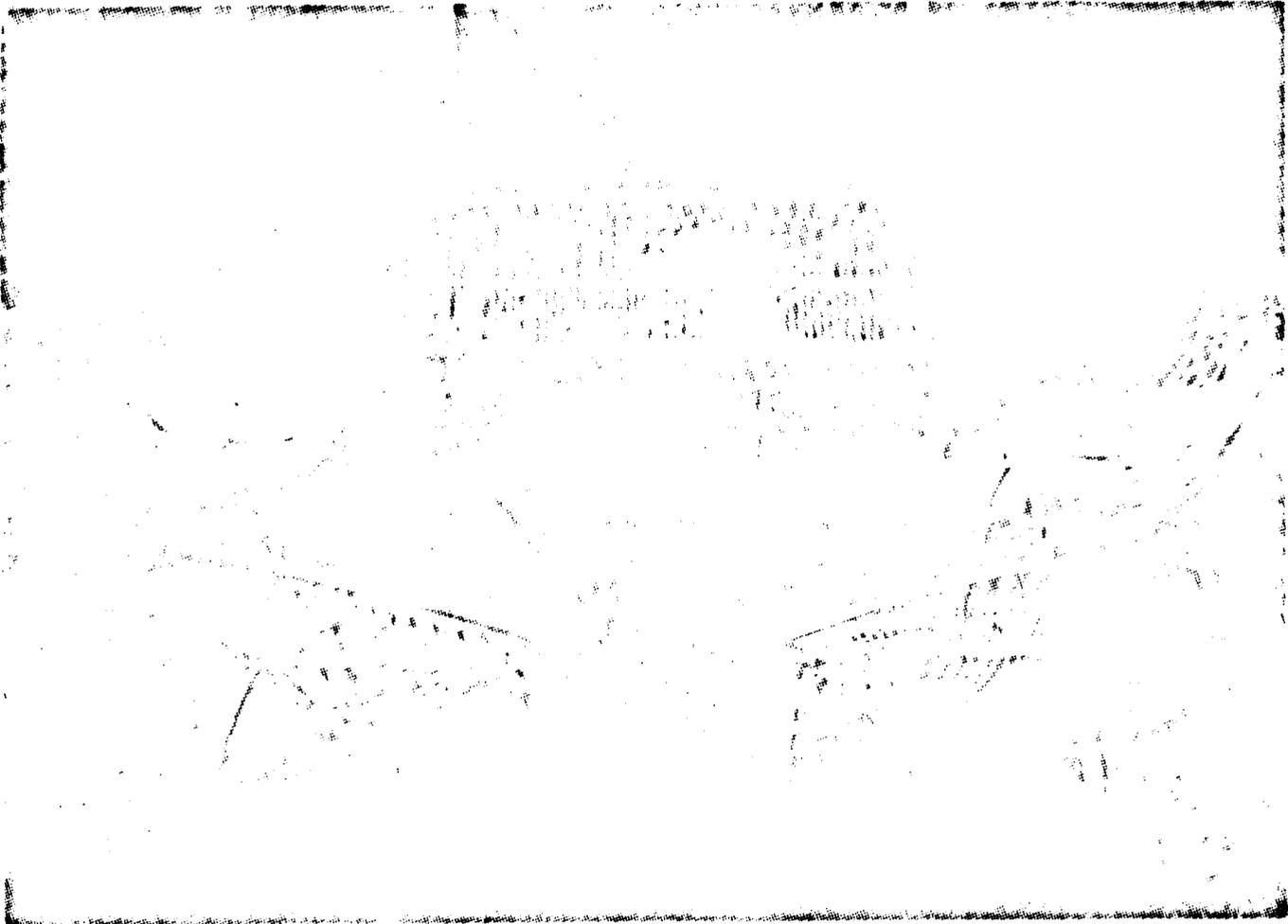


**Modèle R02**

Table circulaire avec base en verre (90 cm)

Prix de Vente:- Fr. 13,490

**EXEMPLES DE MOBILIER SENEGALAIS - Suite**



**Divan Modele R013**

Prix de Vente:- Fr. 40,300

**Chaise Modele R013**

Prix de Vente:- Fr. 13,600

**1 Divan et 4 Chaises**

Prix de Vente:- Fr. 95,200

EXEMPLES DE MOBILIER SENEGALAIS - Suite

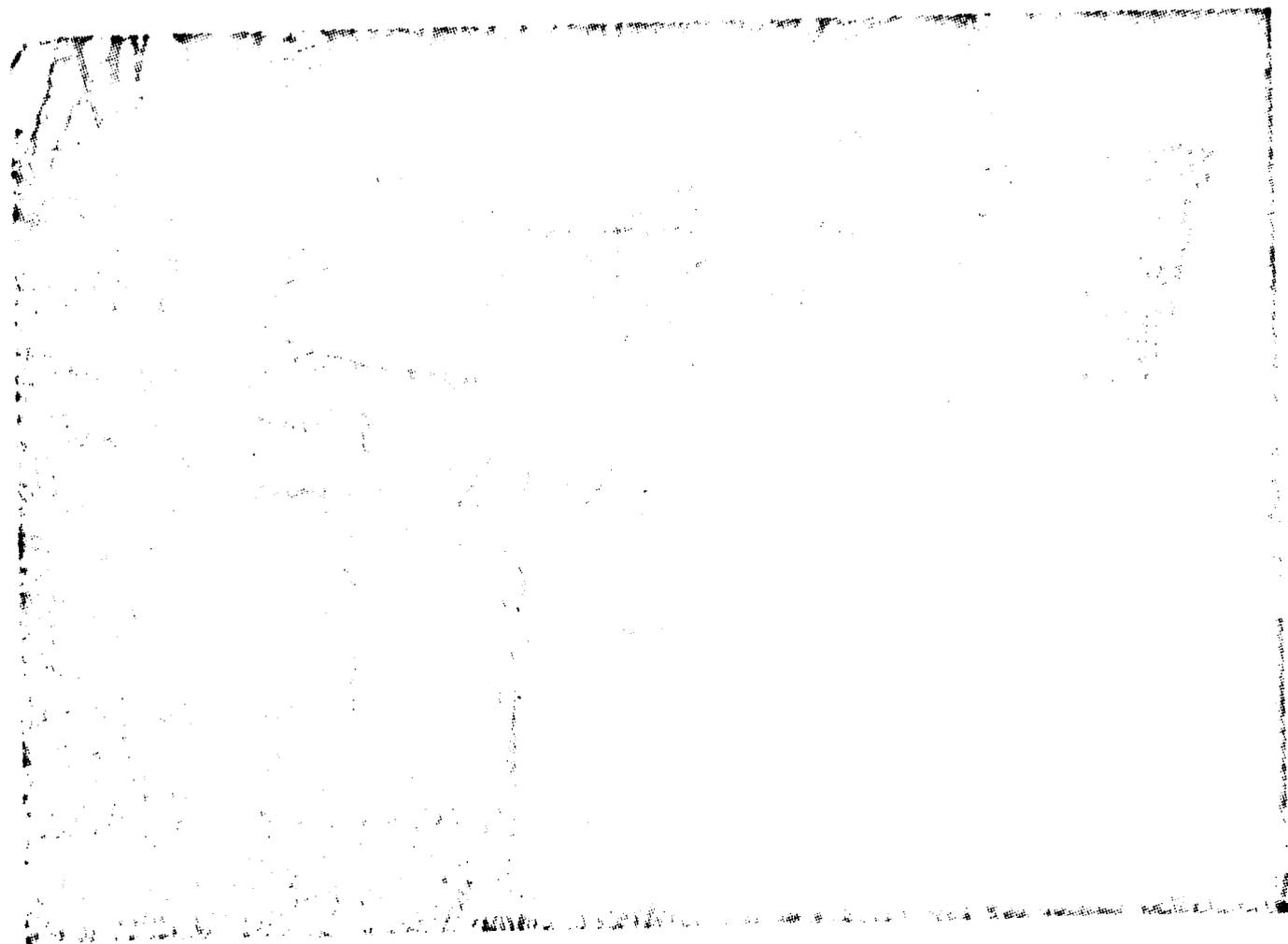
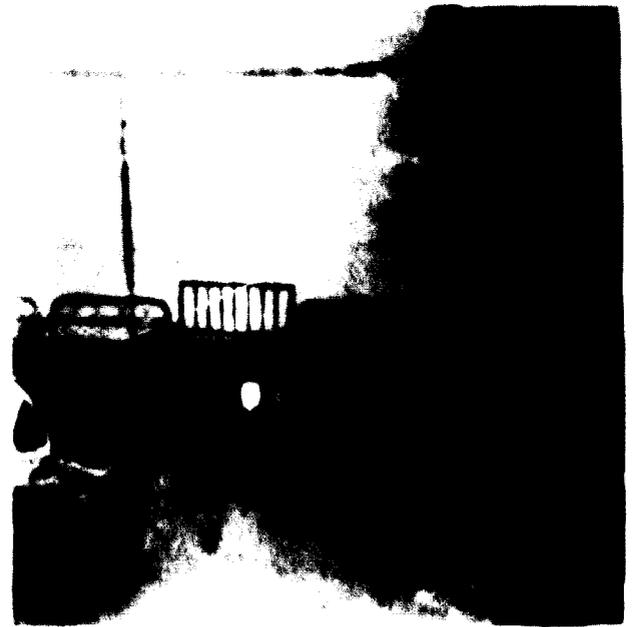


Table Modele RO12  
Prix de Vente-: Fr. 18,300

Chaise Modele RO12  
Prix de Vente-:Fr. 9,770

Table et 4 Chaises  
Prix de Vente-:Fr.. 57,380

Usine M.T.O.A. de Mobilier Rotin

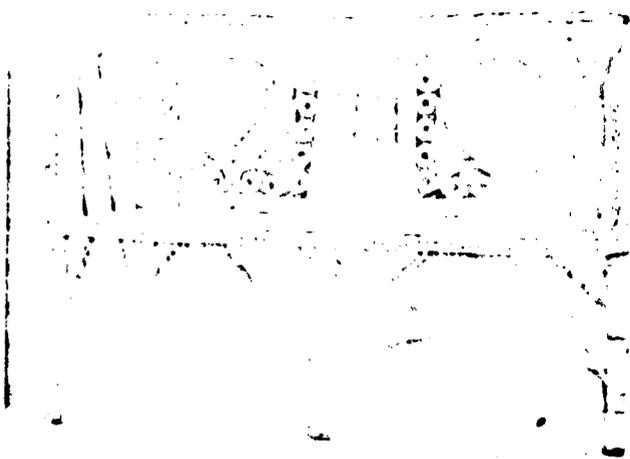


DESSIN DE MOBILIER EUROPEEN

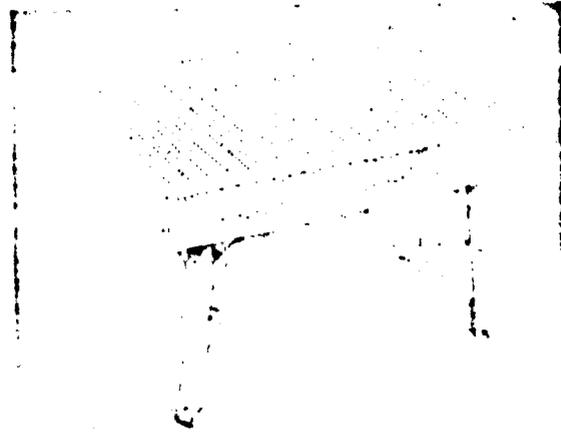
INDEX

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| <u>Fabricant A</u> | Alex Coates & Sons Ltd. -U. K.       |
| <u>Fabricant B</u> | Habitat Ltd. - U. K.                 |
| <u>Fabricant C</u> | Green Brothers (Geebro) Ltd. - U. K. |
| <u>Fabricant D</u> | Charles Hoffner Ltd. - U. K.         |
| <u>Fabricant E</u> | Desser & Co. Ltd. - U. K.            |
| <u>Fabricant F</u> | J. Burdekin Ltd. - U. K.             |
| <u>Fabricant G</u> | Angraves Cane Furniture Ltd.         |

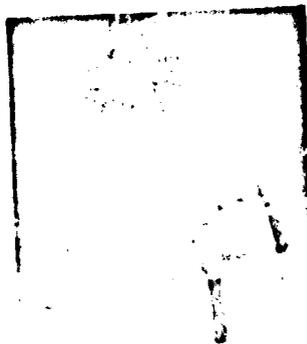
FABRICANT A - Alex Coates & Sons Ltd. - U.K.



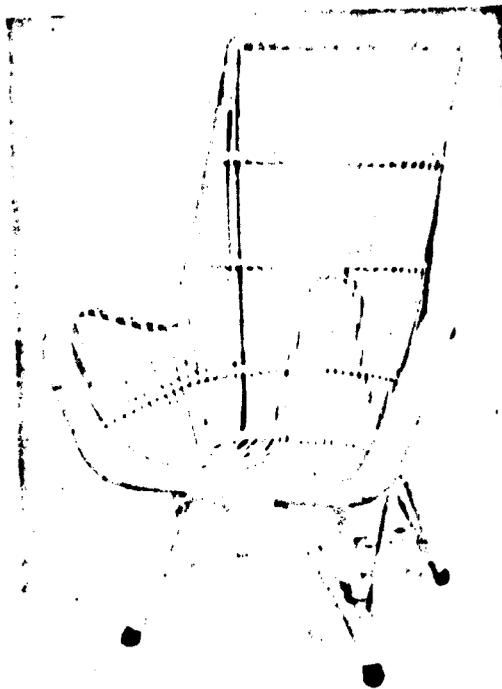
630-S



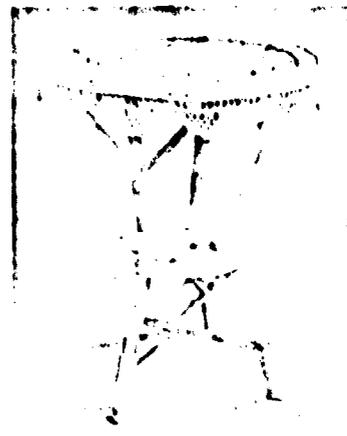
662-T



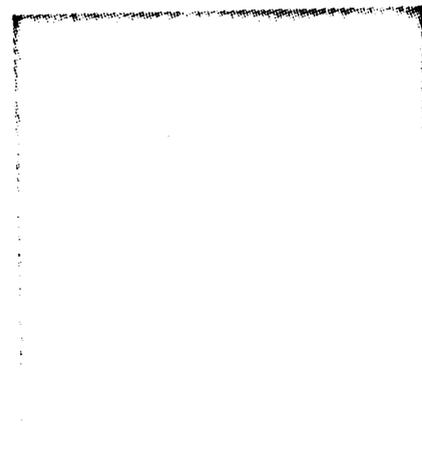
677.



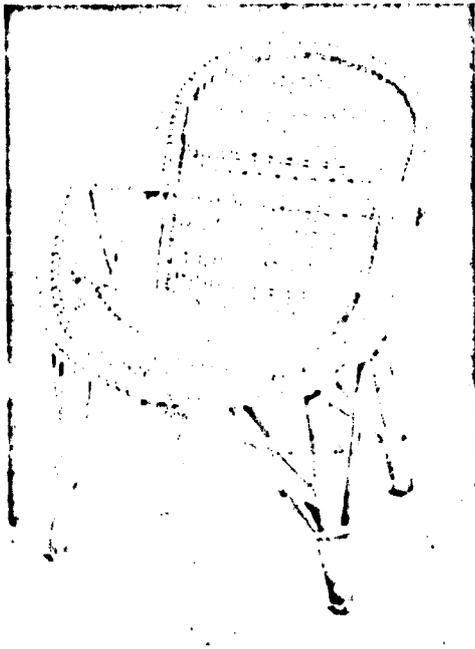
117.



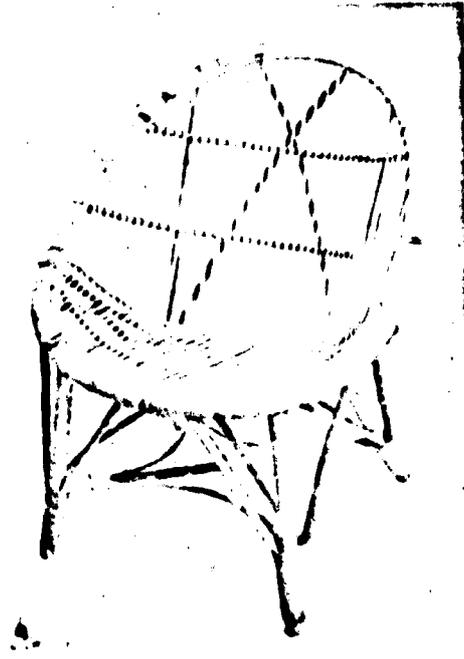
630-T



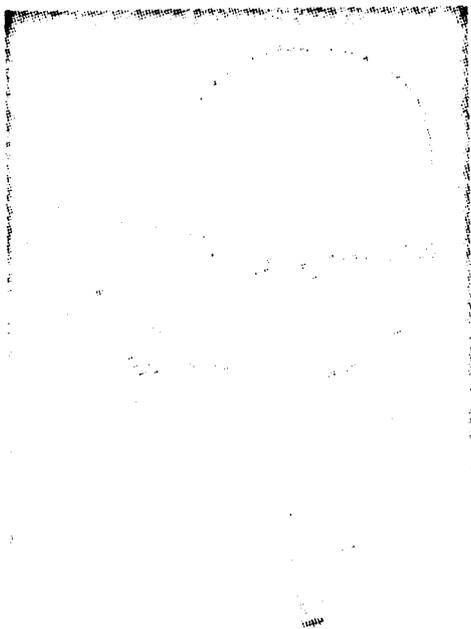
FABRICANT A - Alex Coates & Sons Ltd. - U.K.



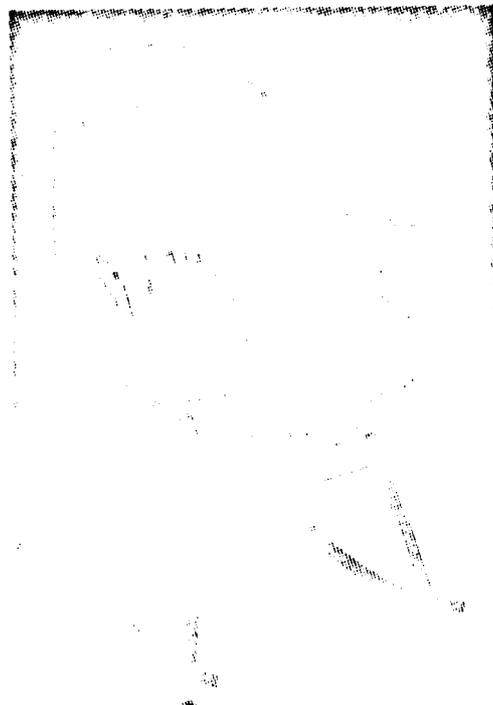
652



638



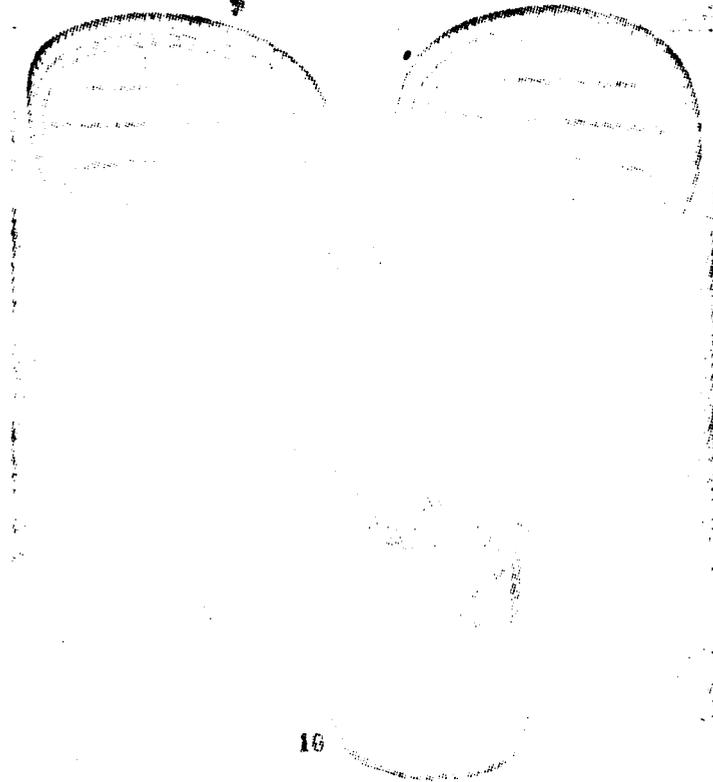
116



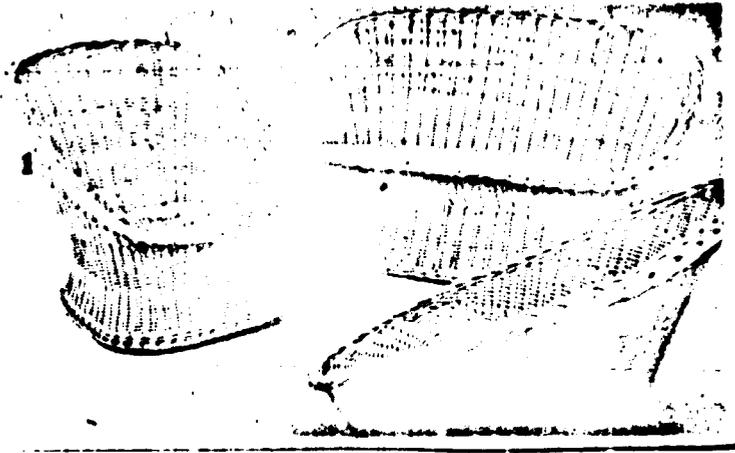
600

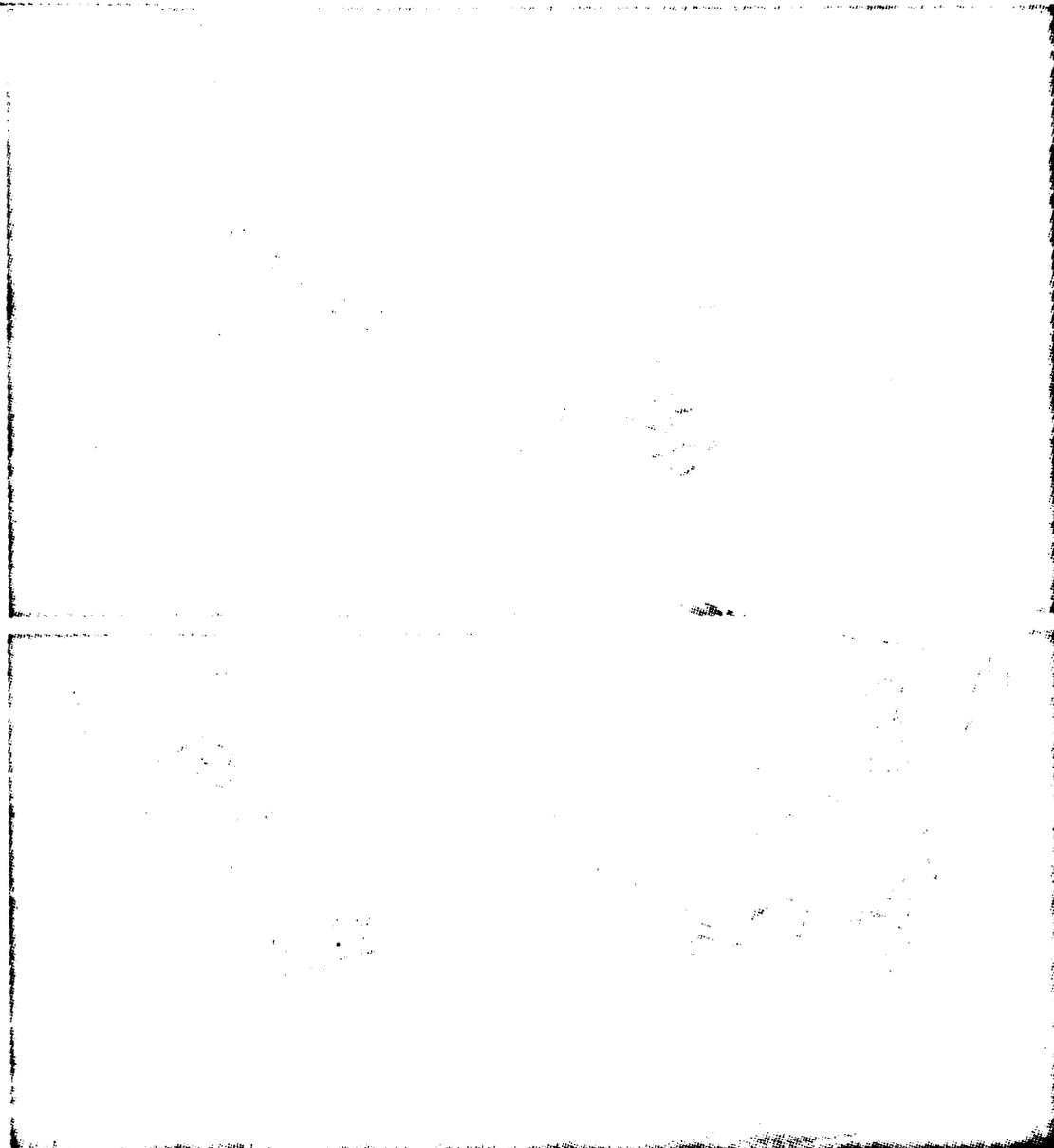
---

FABRICANT B - Habitat Ltd. - U.K.



FABRICANT B - Habitat Ltd. - U.K.



Fabricant "C" - SuiteModèle 2002 - Chaise-Longue Scotpak

Pièce en Canne Manau - Coussin 3 in. d'épaisseur en mousse polythène -  
 Poids 34 lb. Hauteur du Siège 16 in.  
Prix de Vente £47. (FR. 28,200)

Modèle 2004 - Table à café Scotpak - Canne Manau

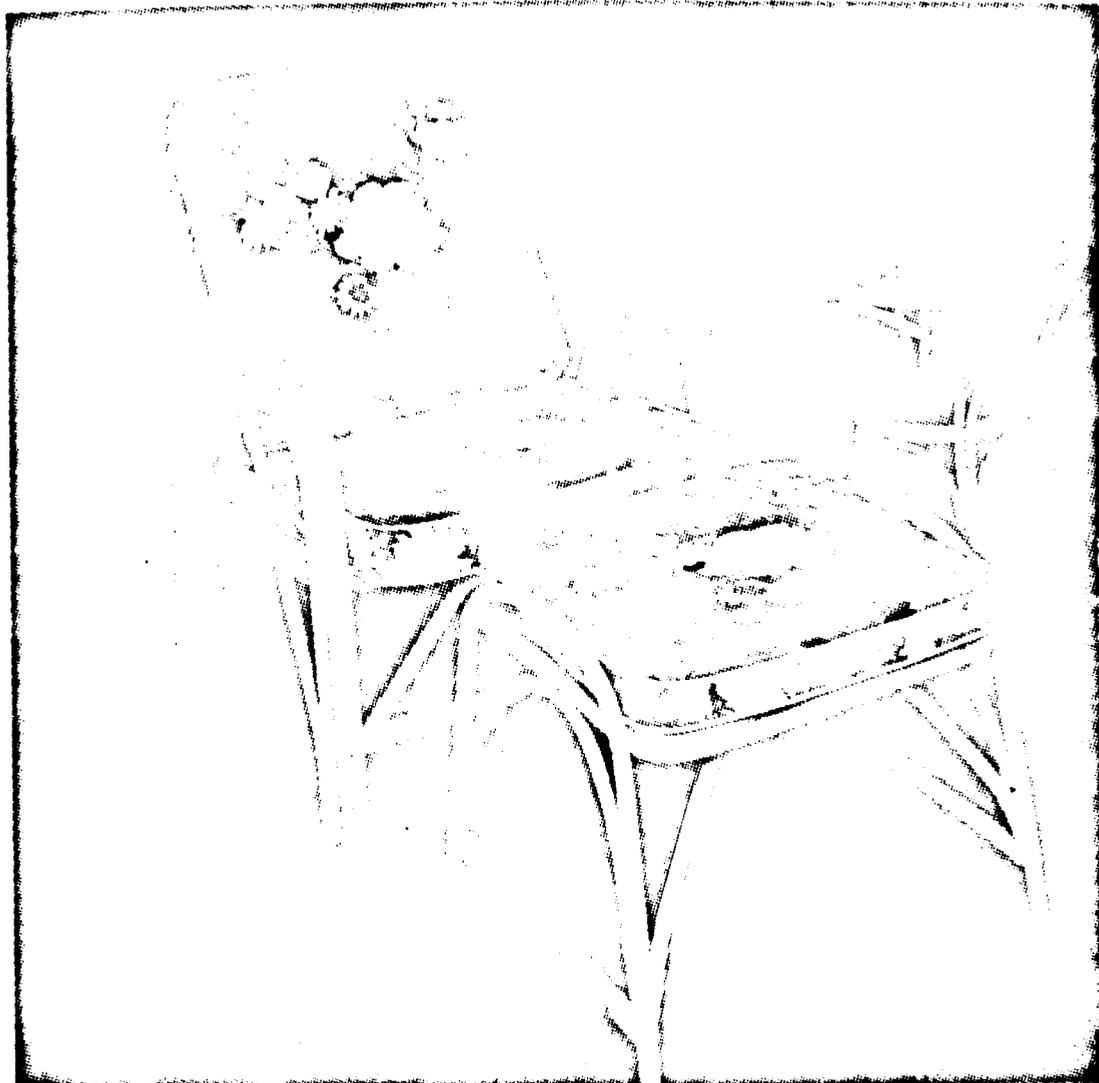
Base en verre de 1/4 in. 32 x 34 x 15 $\frac{1}{2}$  in de haut. Poids 22 lb.  
Prix de Vente £19. (Fr. 11,400)

Modèle 2001 - Fauteuil Scotpak - Canne Manau

Coussin d'épaisse mousse polythène de 3 in. d'épaisseur  
 31 x 23 x 31 in. Poids 19 lb. Hauteur du siège 17 in.  
Prix de Vente £29 (Fr. 17,400)

Modèle 2003 - Fauteuil à Bascule Scotpak - Canne Manau

Semblable au Modèle 2001 - 34 x 23 x 34 in., Poids 22 lb. Hauteur du Siège 17 in.  
Prix de Vente £30 (Fr. 18,000)

**Fabricant C****Green Brothers (GEEBRO) Ltd., Hailsham, Sussex, England****Modèle 1033 - Fauteuil**

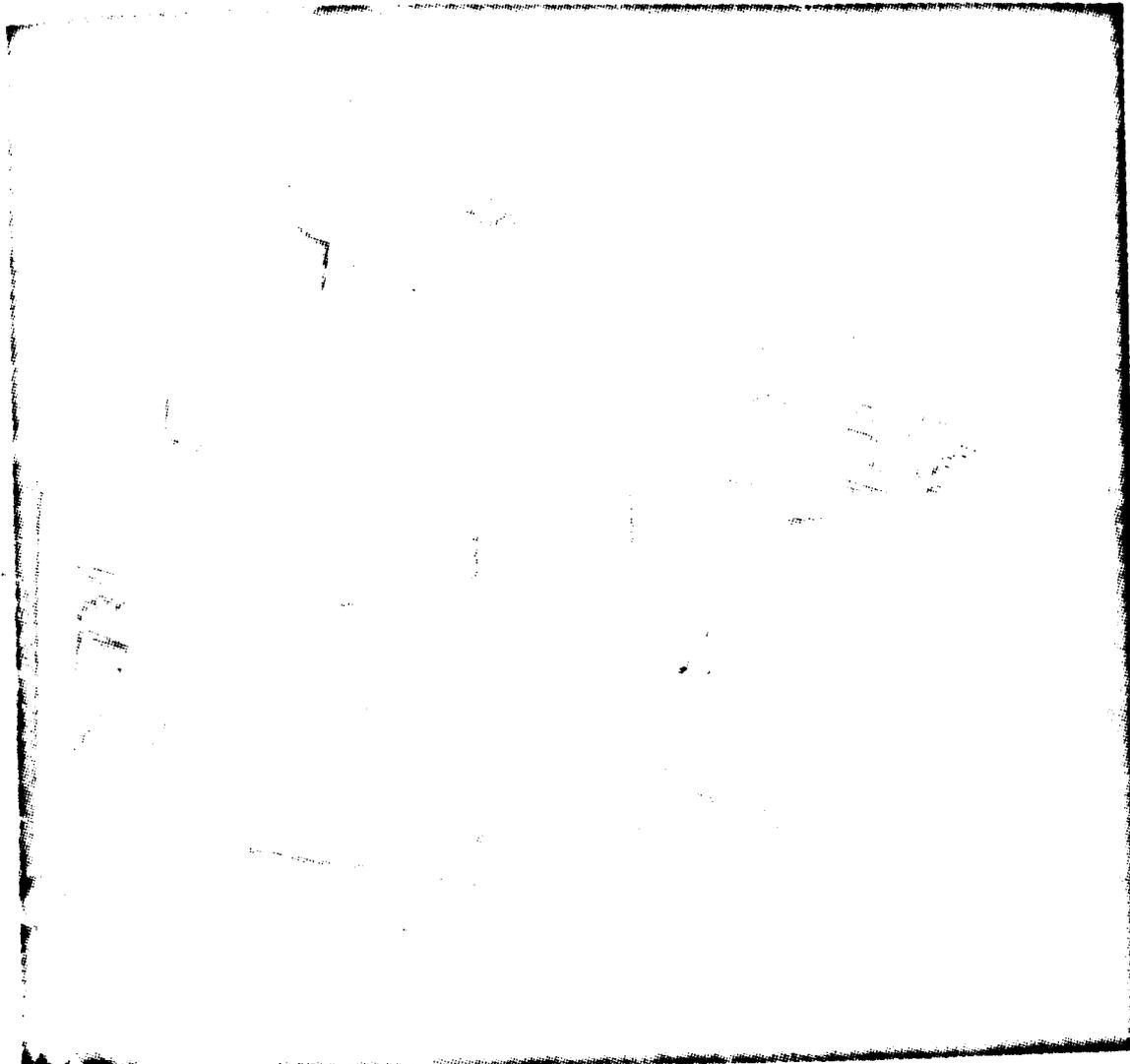
**Dos ajustable à trois positions alternatives**  
**Coussins de 3 in. d'épaisseur en mousse polythène épaisse**  
**33 x 37 x 33 in. Poids 23 lb. Hauteur du siège 17 in.**  
**Prix de Vente £32. (Fr. 19,200)**

**Modèle 1004 - Tabouret**

**24 x 22 x 17 in., Poids 6 lbs.**  
**Prix de Vente £13.50 (Fr. 8,100)**

**Modèle 1050 - Table Circulaire**

**Base 21 in. dia. 23 x 23 x 18½ en hauteur, Poids 16 lbs.**  
**Prix de Vente £14. (Fr. 8,400)**

Fabricant "C" - Suite....Modèle 1003 - Fauteuil

**Semblable au Modèle 1033 Fauteuil Ajustable mais avec dos fixé tout droit.**  
**33 x 27 x 33 in., Poids 23 lb., Hauteur du Siège 17 in.**

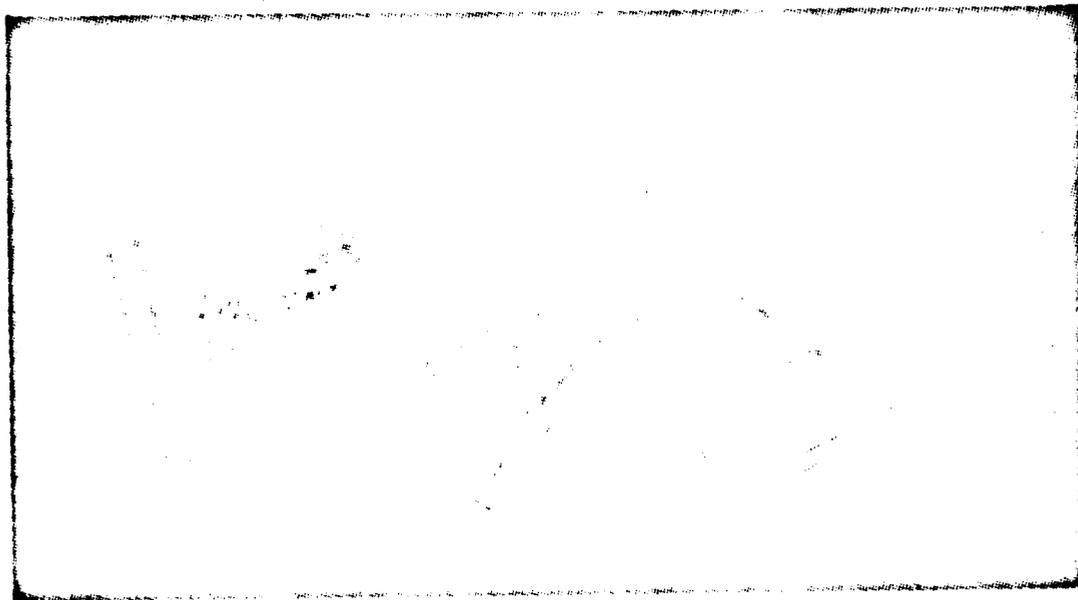
**Prix de Vente £26 (Fr. 15,600)**

Modèle 1216 - Plateau de Cocktails

**31 x 20 x 29 in. de haut.**

**Poids 27 lb.**

**Prix de Vente £18, (Fr. 10,800)**

Fabricant "C" - Suite . . . .Modèle 1005 - Chaise "Baquet"

Mousse polythène de 2 in.

34 x 24 x 20 $\frac{1}{2}$  in., Poids 11 lb. Hauteur du Siège 18 $\frac{1}{2}$  in.,

Prix de Vente £19.50 (Fr. 11,700)

Modèle 1241. Porte- Magazines

21 $\frac{1}{2}$  x 12 $\frac{1}{2}$  x 13 in., Poids 2 lb.

Prix de Vente £3.95 (Fr. 2,370)

Modèle 1051 Table Rectangulaire

Base en verre rugueux 33 x 13 in.

35 x 20 x 17 in. de haut. Poids 25 lb.

Prix de Vente £15.50 (Fr. 9,300)

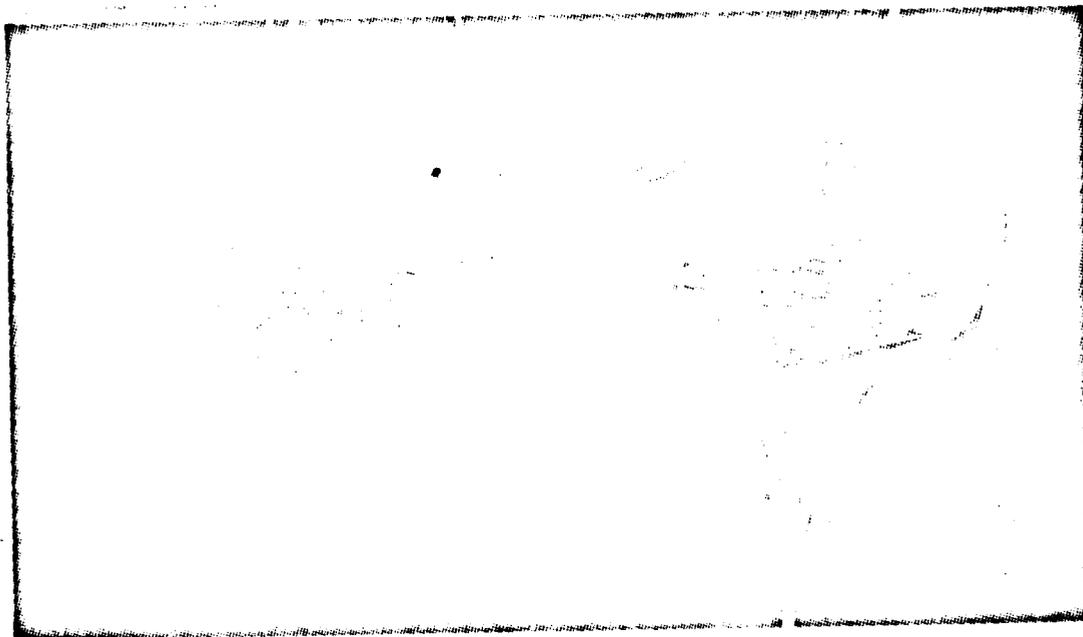
Modèle 1052 Table à magazines

Base en verre rugueux 30 x 11 in.

30 x 11 x 18 de haut. Poids 8 lb.

Prix de Vente £12. (Fr. 7,200)

Fabricant "C" - Suite ....



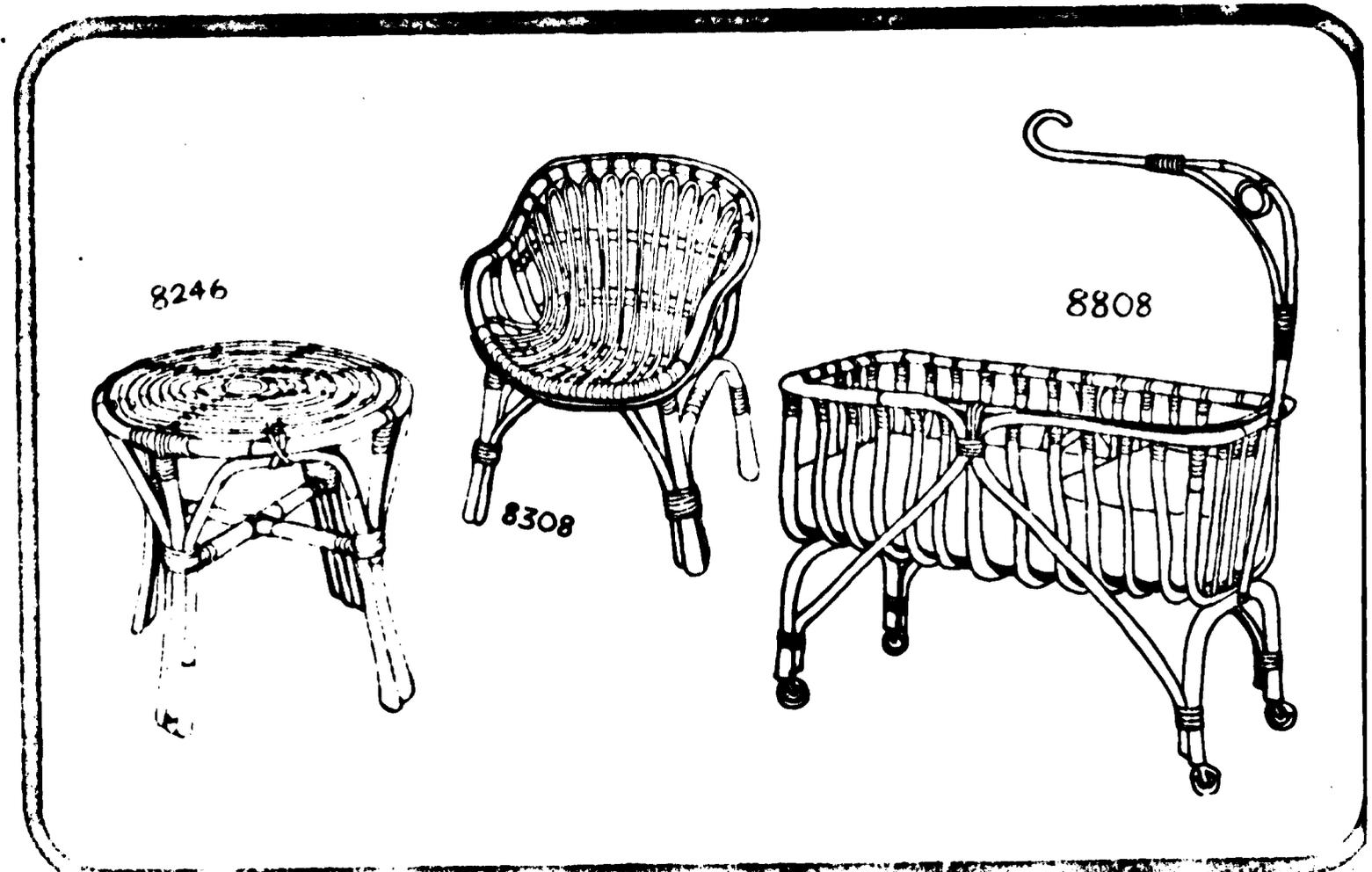
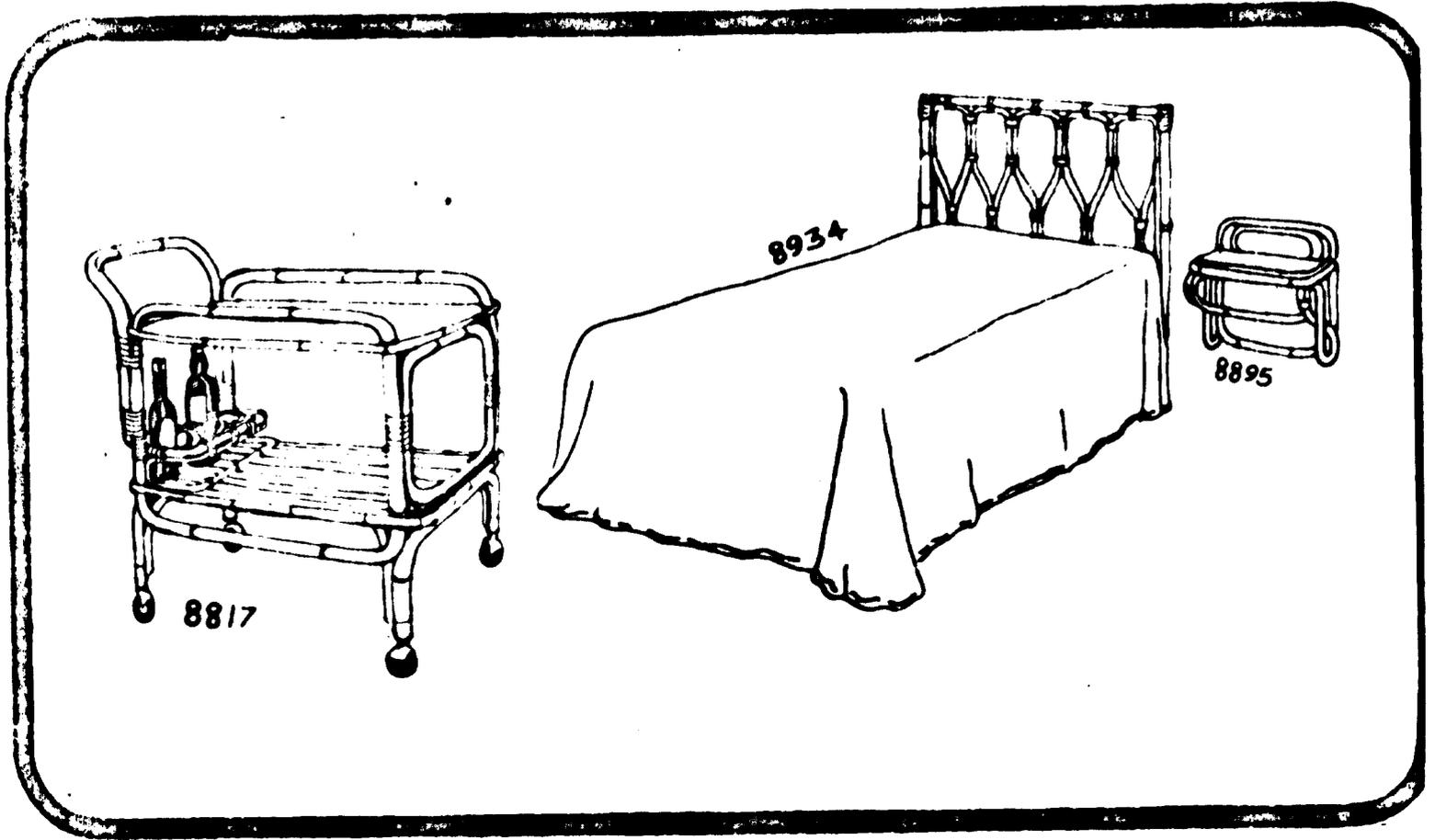
Modèle 1231 - Chaise de Table à Manger

Supplée avec des coussins de siège en mousse polythène de 2 in. d'épaisseur  
33 x 20 x 22 in. Poids 10 lb. Hauteur du Siège 17 in.  
Prix de Vente £18.50 (Fr. 11,100)

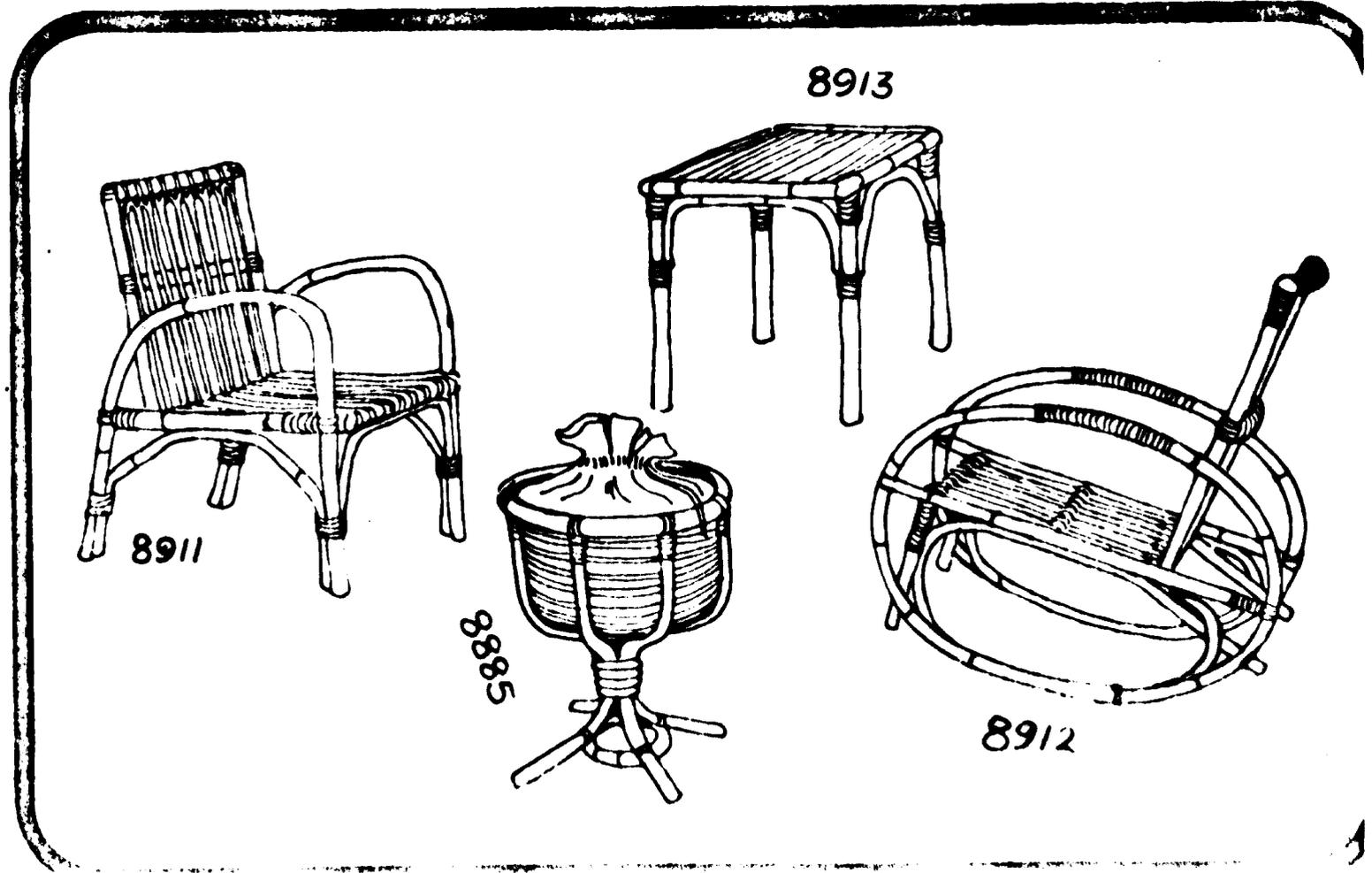
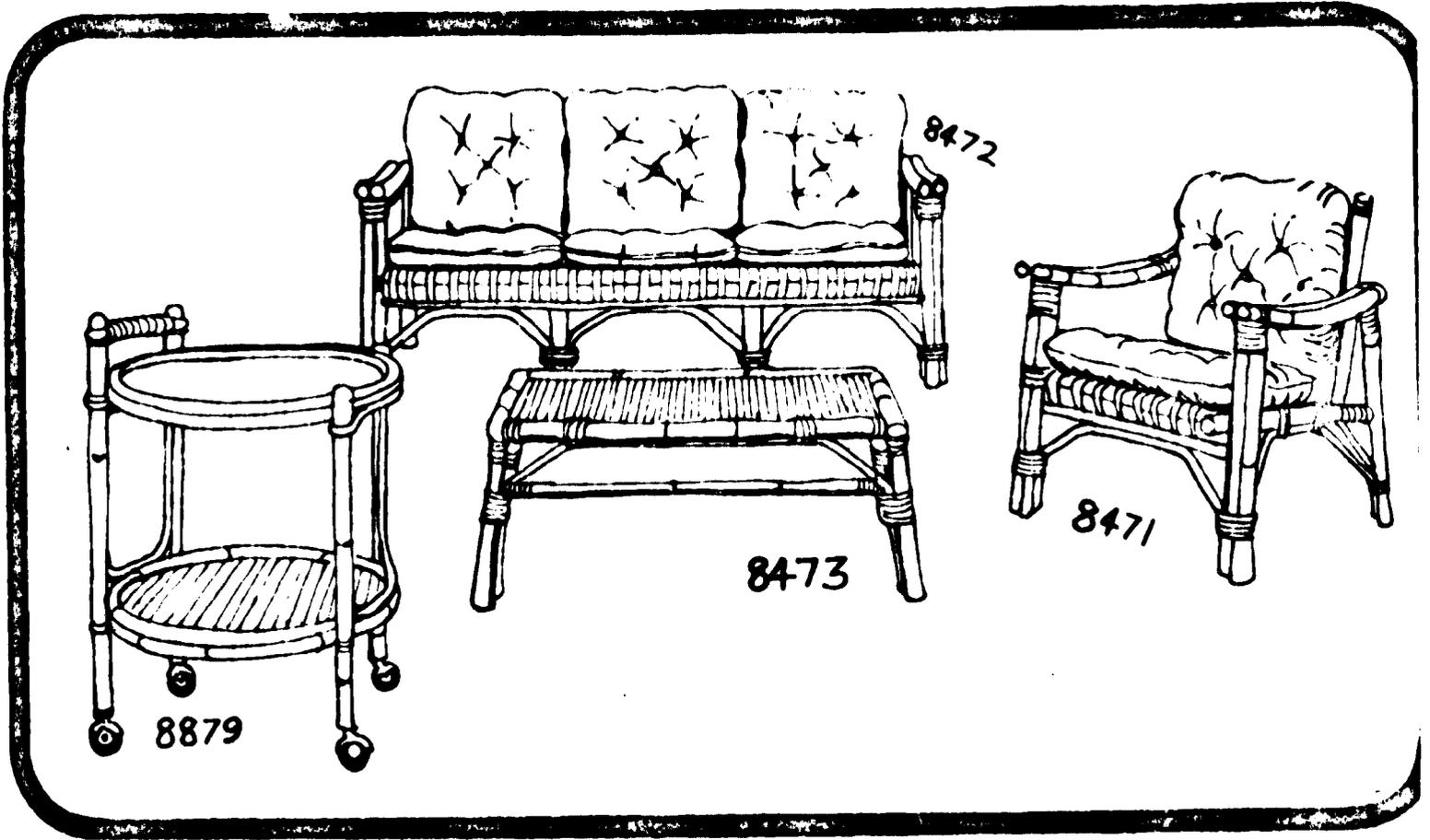
Modèle 1229 - Table de Salle à Manger

Base en verre rugueux de 36 in. de diamètre  
38 x 38 x 27 in. de haut. Poids 36 lb.  
Prix de Vente £27. (Fr. 16,200)

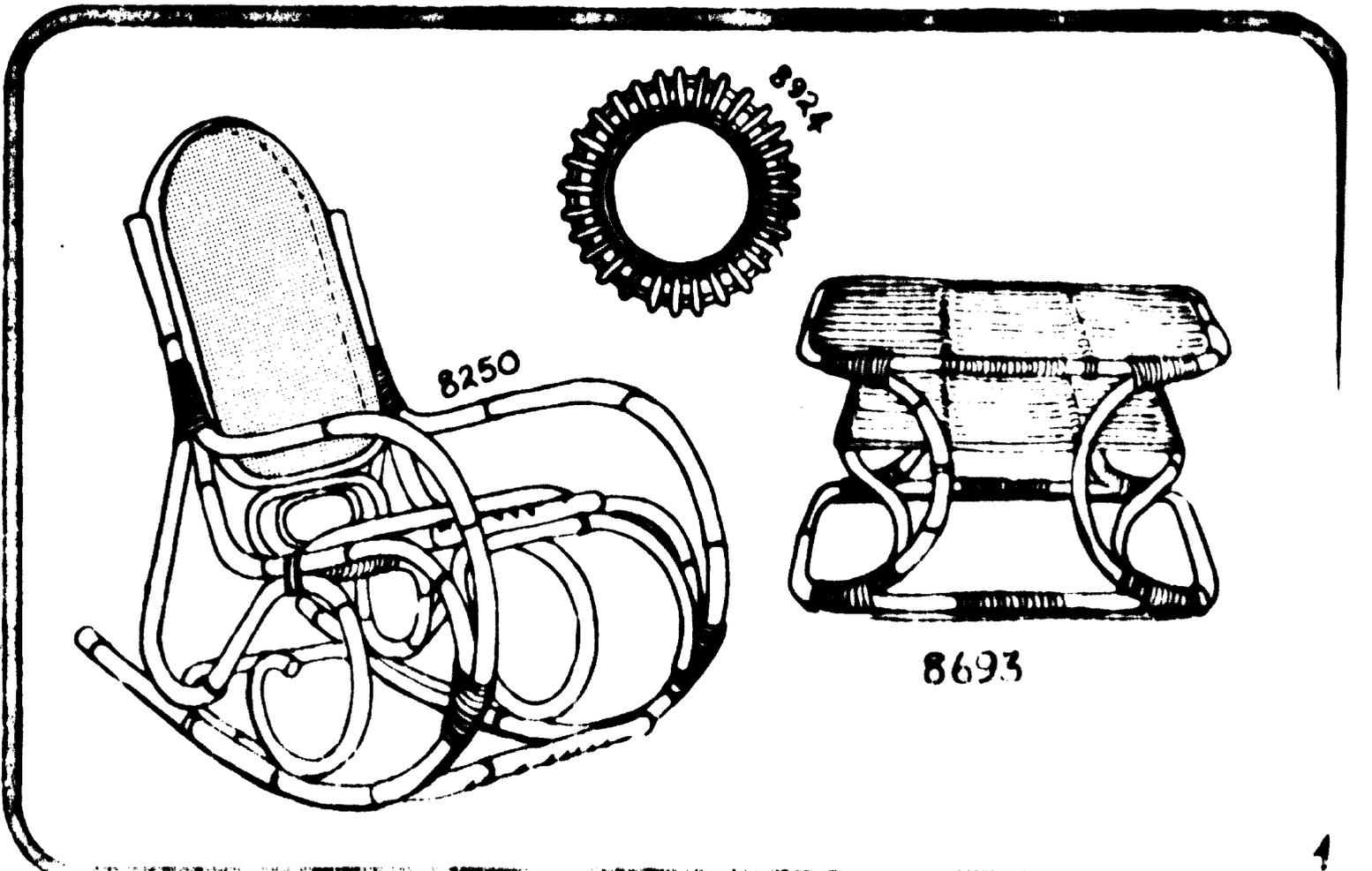
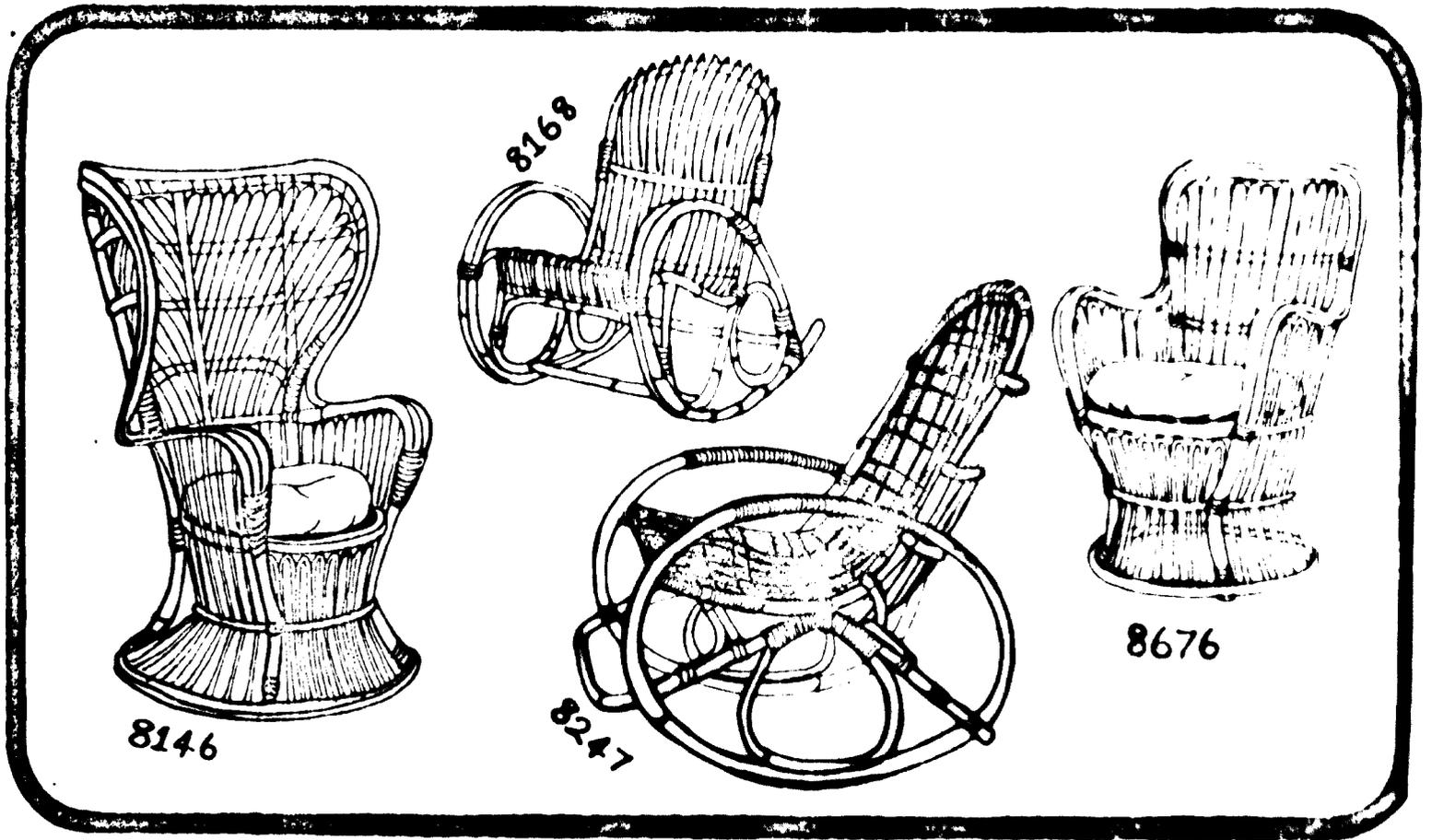
FABRICANT D - Charles Hoffner Ltd. - U.K.



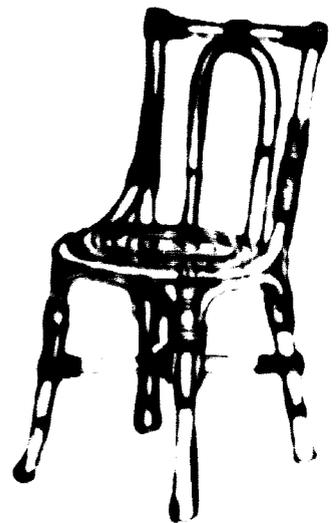
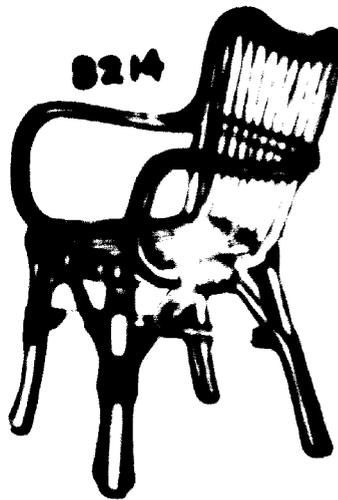
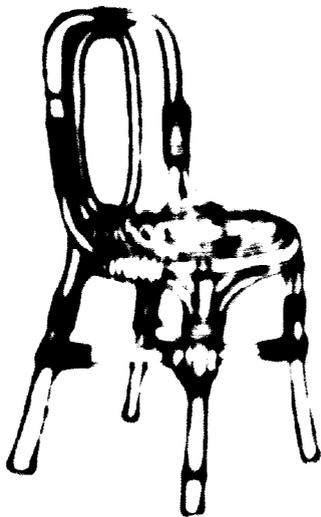
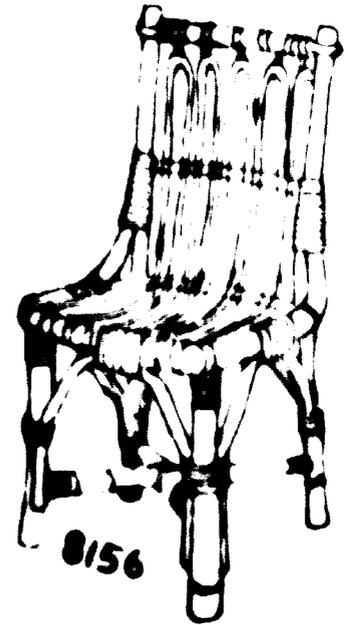
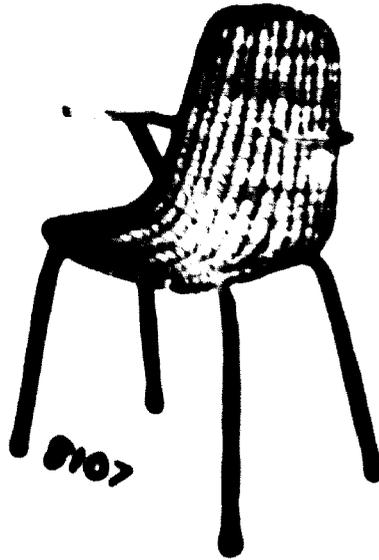
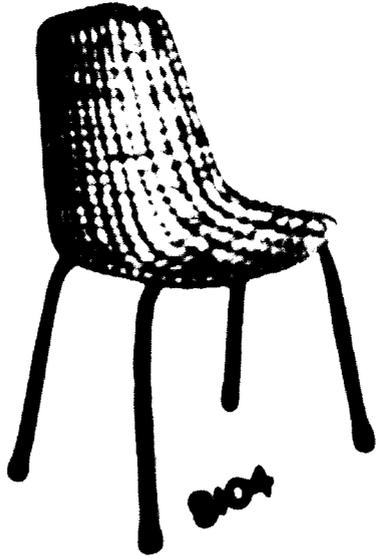
FABRICANT D - Charles Hoffner Ltd. - U.K.



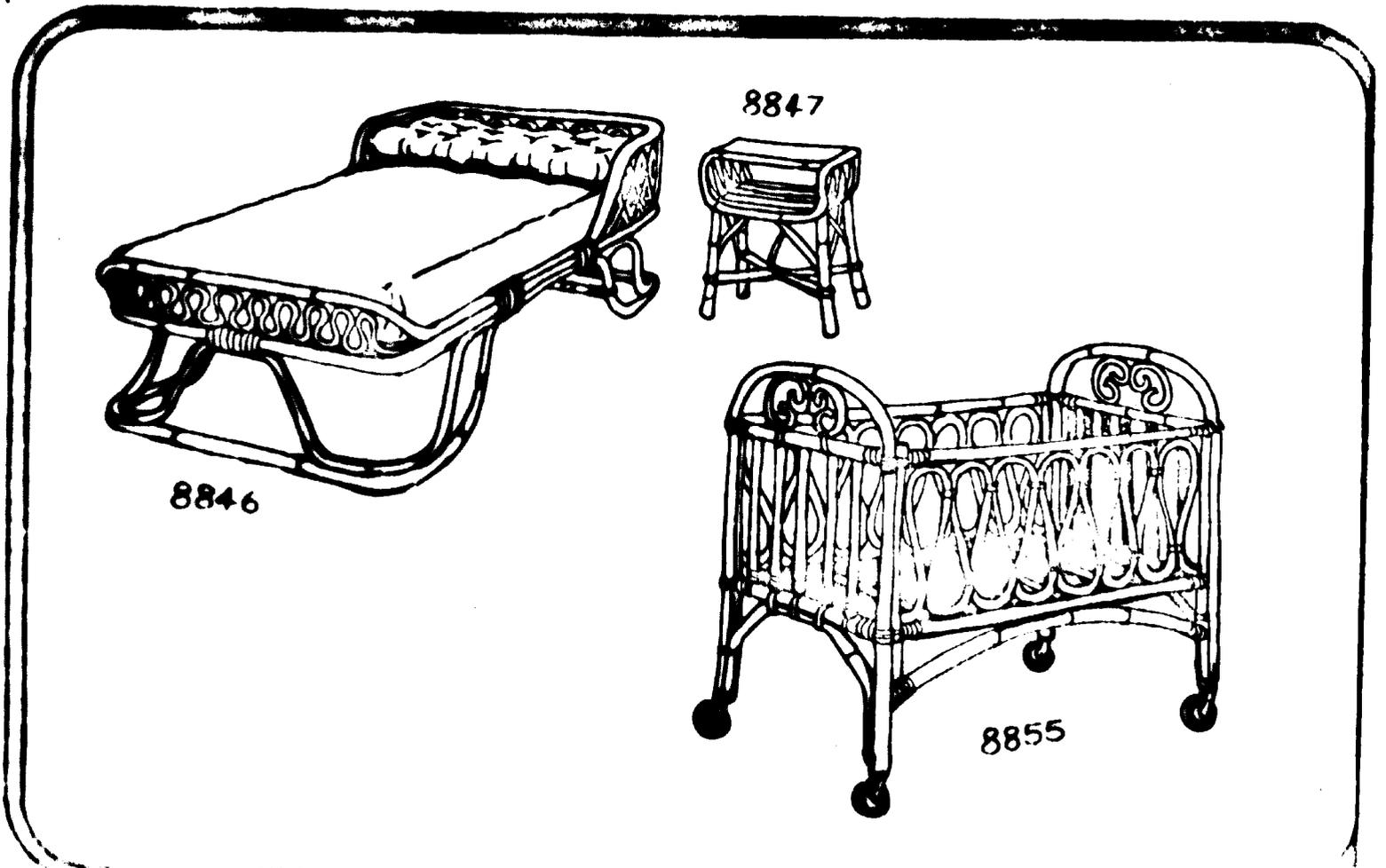
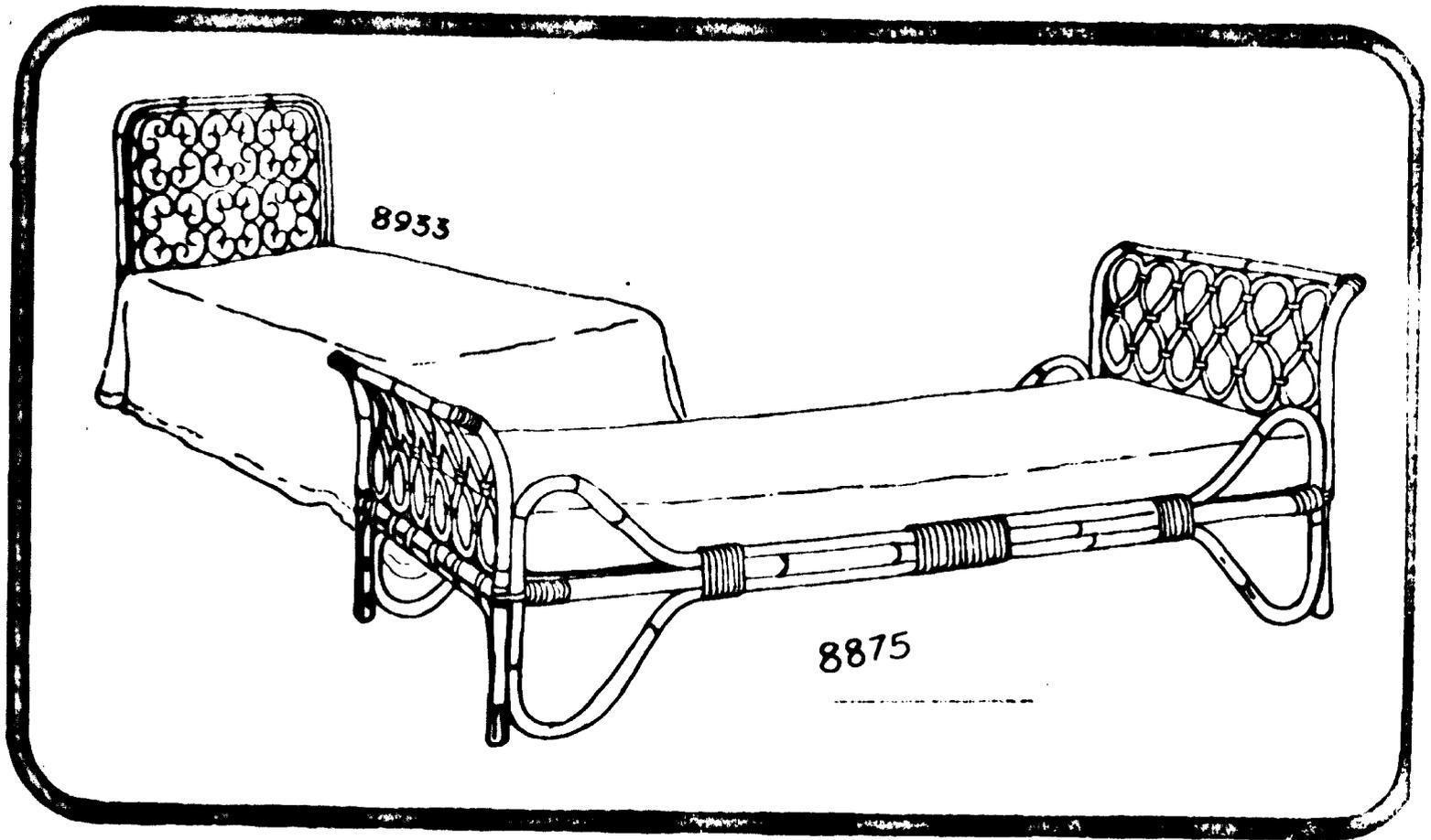
FABRICANT D - Charles Hoffner Ltd. - U.K.



FABRICANT D - Charles Hollome Ltd. - U.K.

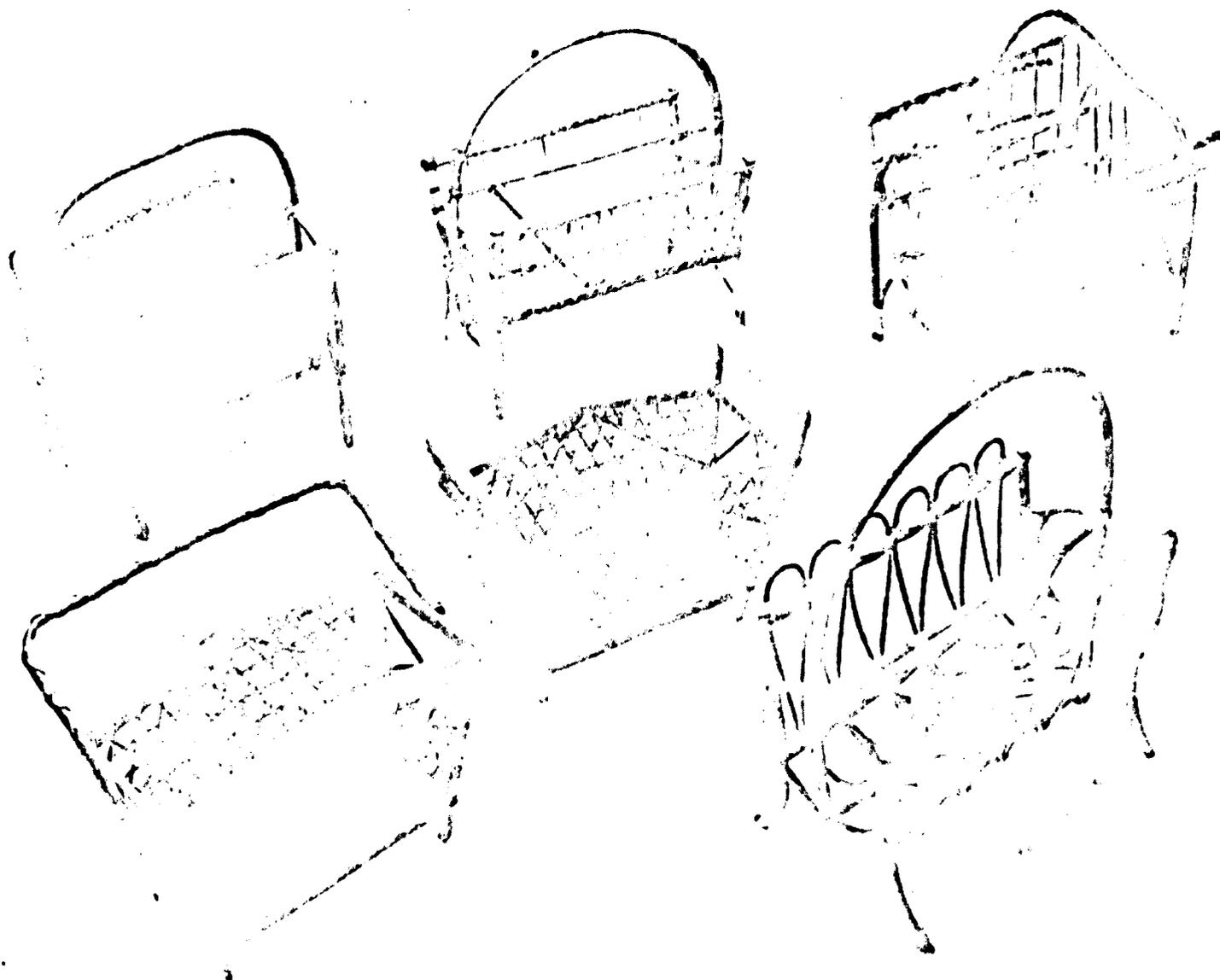


FABRICANT D - Charles Hoffner Ltd. - U.K.

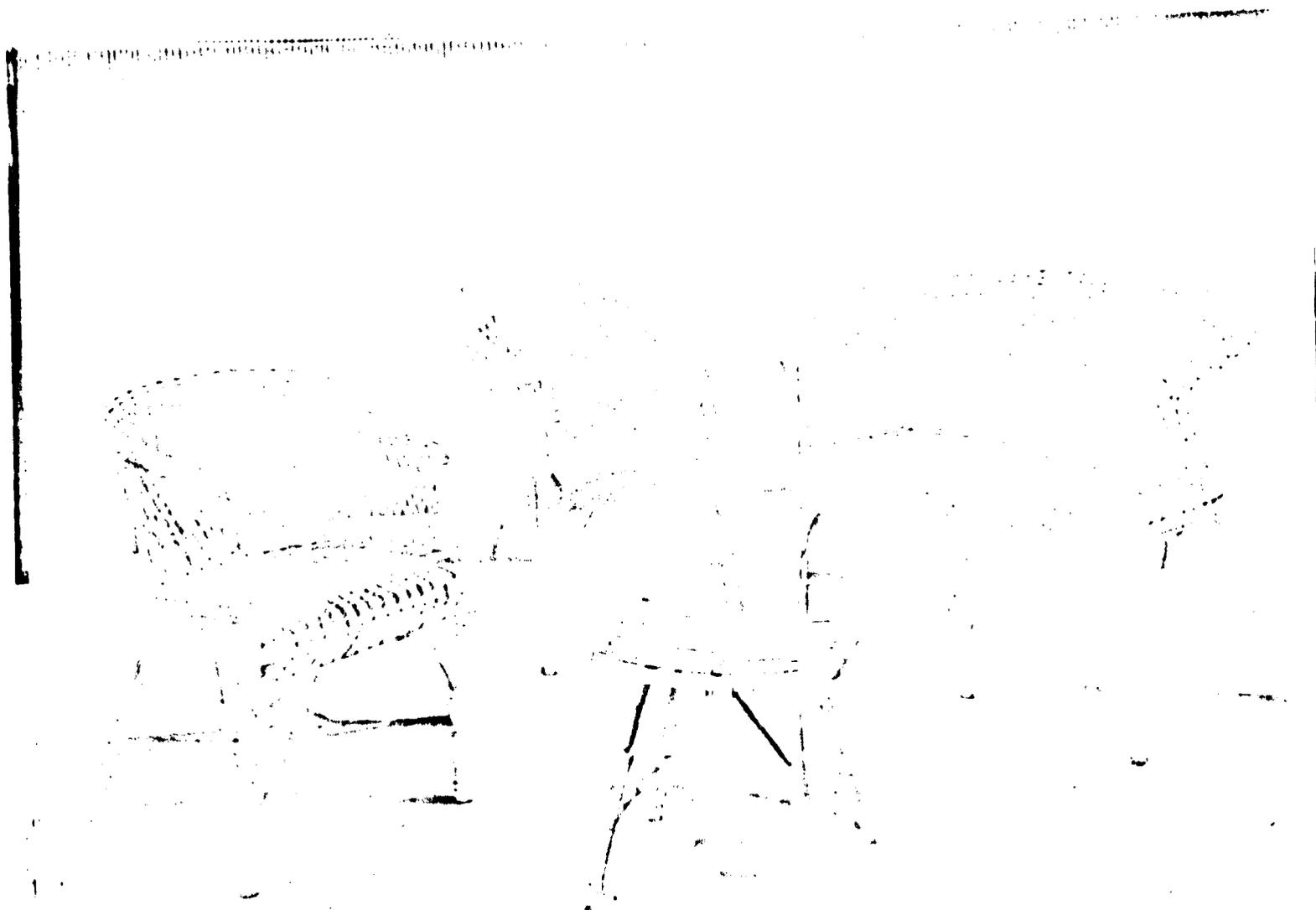


FABRICANT E - Desser & Co, Ltd, - U.K.

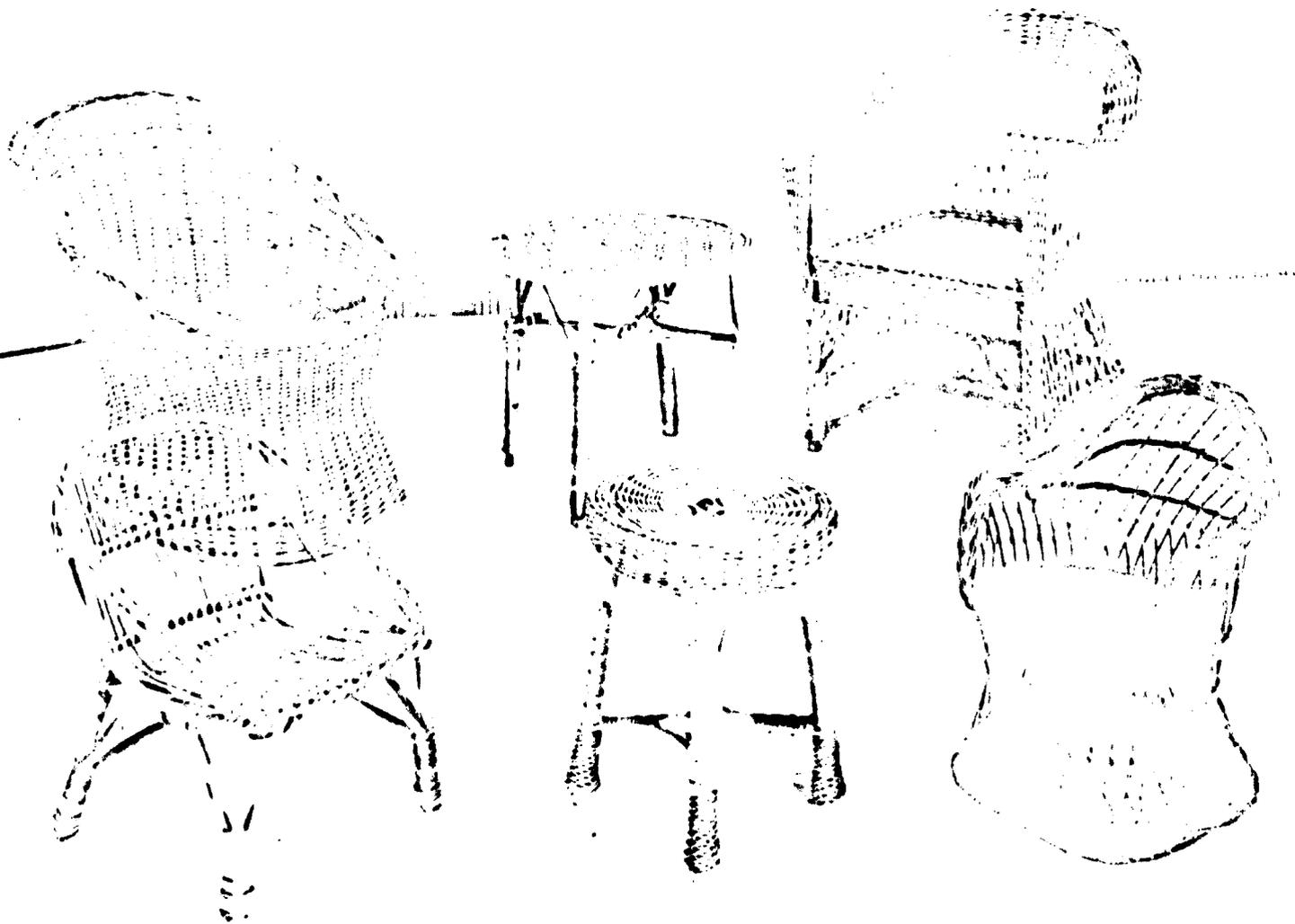
PORTE-MAGAZINES



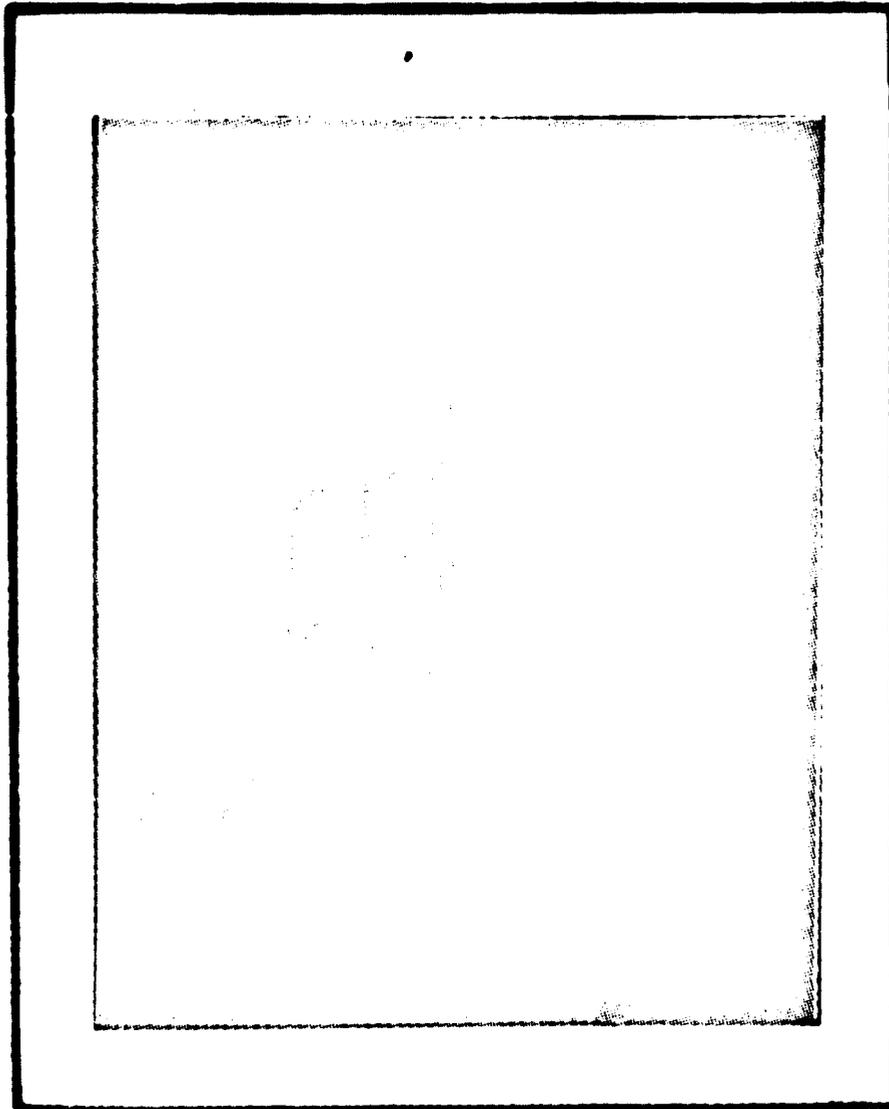
FABRICANT E - Deasey & Co. Ltd. - U.K.



FABRICANT . E - Desser & Co. Ltd. - U.K.

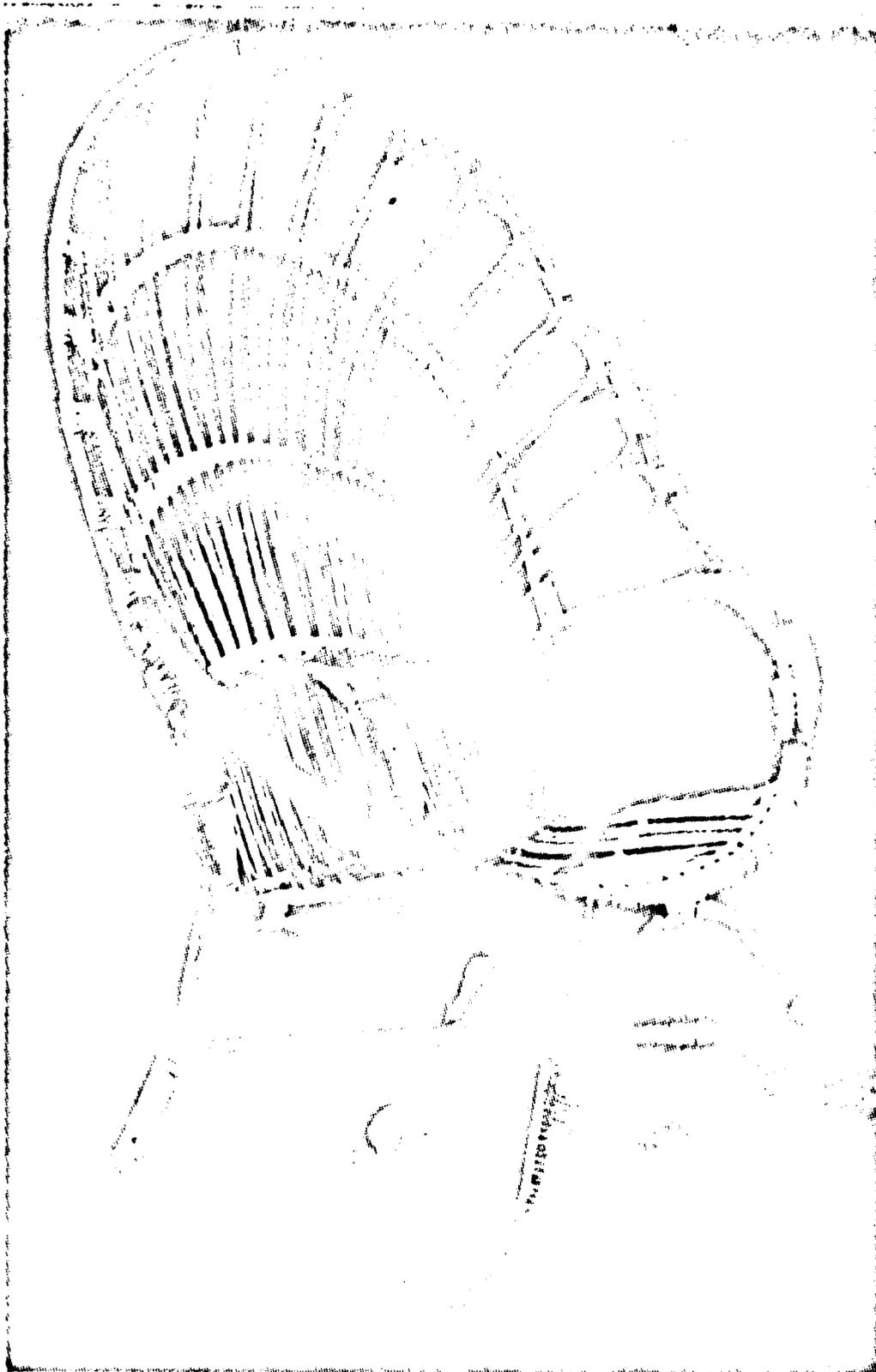


FABRICANT E - Deaser & Co. Ltd. - U.K.



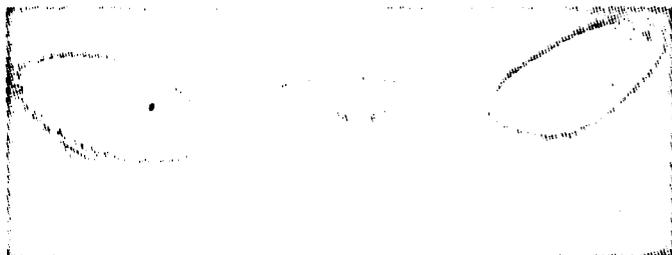
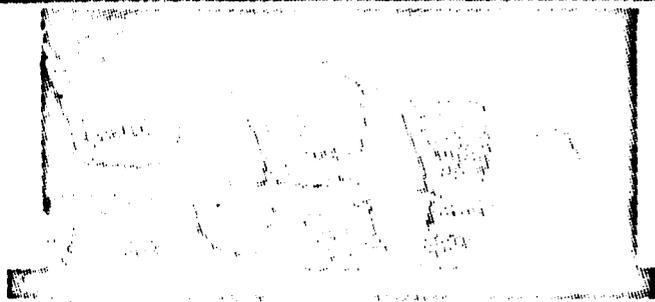
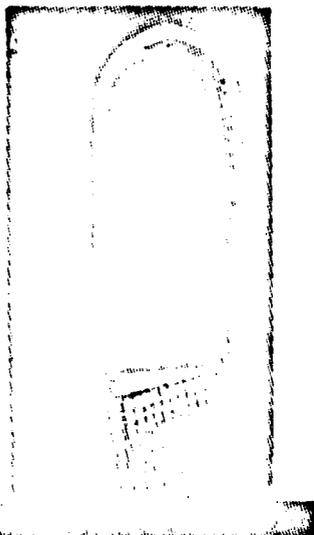
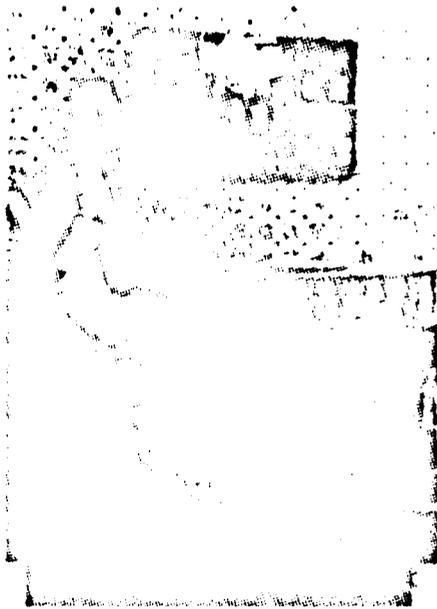
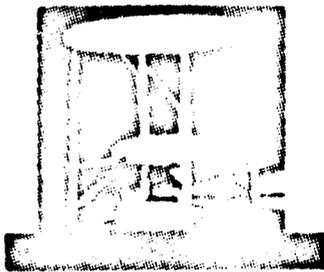
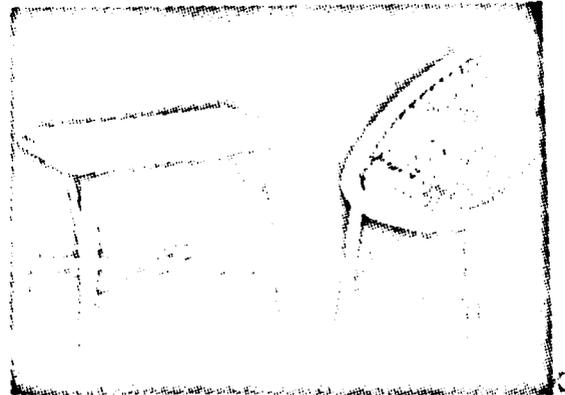
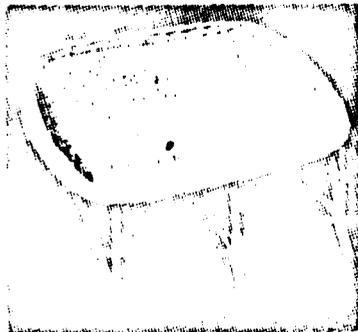
Faint, illegible text located below the large rectangular frame, possibly a caption or description.

FABRICANT F - J. Burdekin Ltd. - U.K.

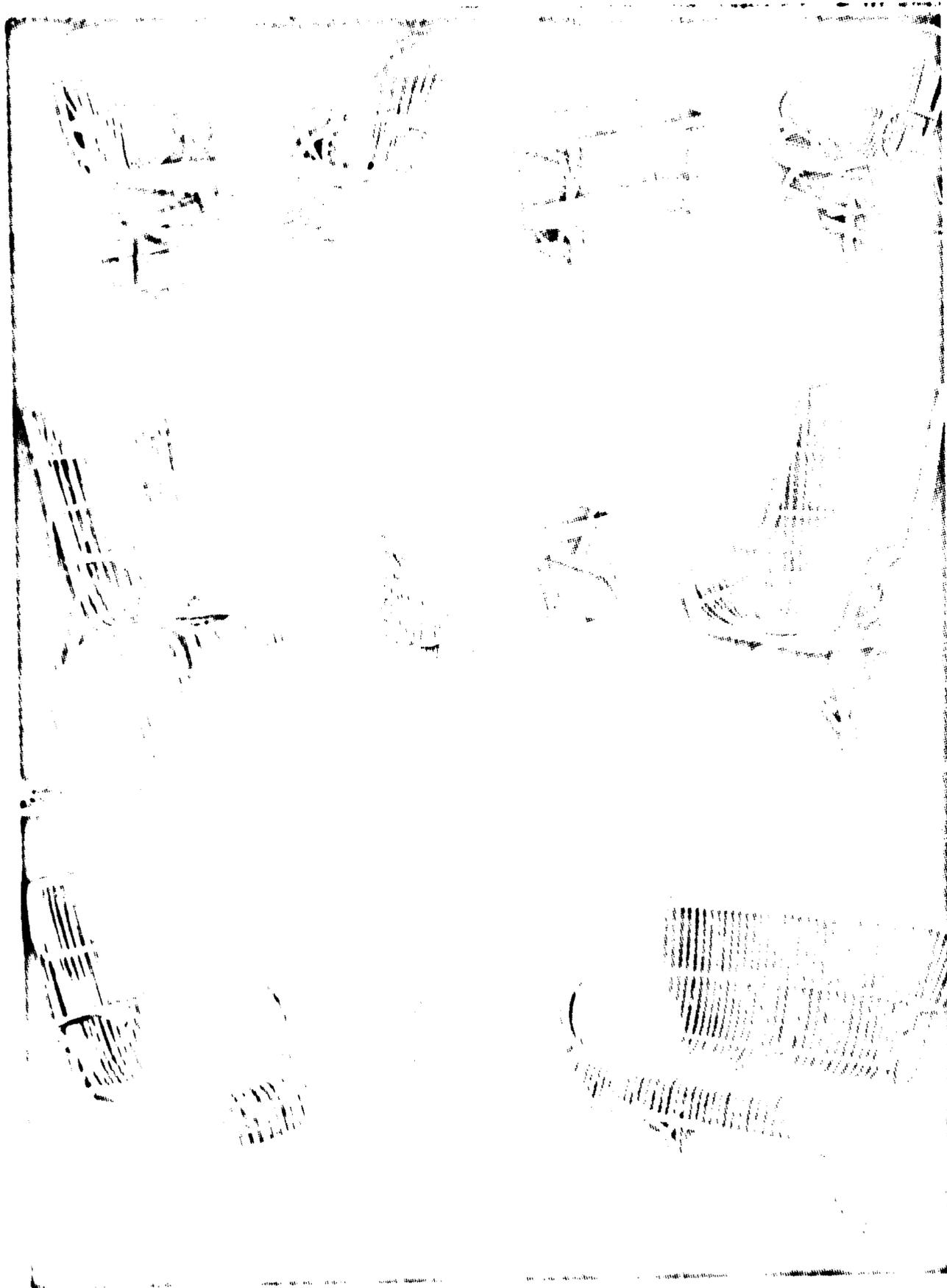


CHAISE EN CANNE MANAU

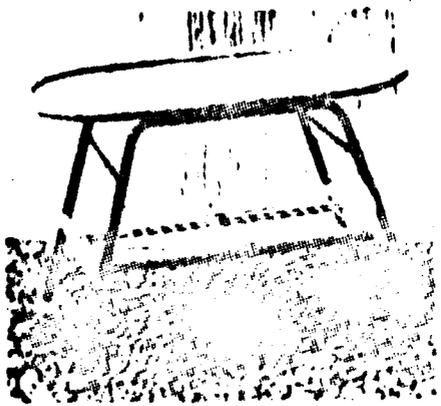
FABRICANT F — J. Burdekin Ltd. - U.K.



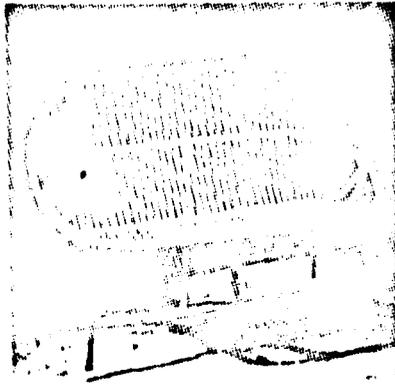
FABRICANT F - J. Burdekin Ltd.-U.K.



FABRICANT F - J. Burdekin Ltd. - U.K.



REF. 54.



REF. ST. LEG.



REF. 71.



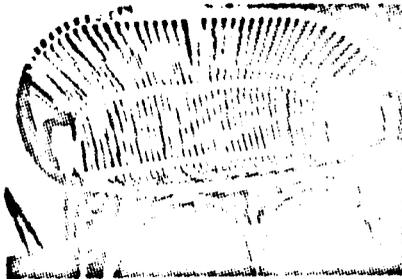
REF. 17.



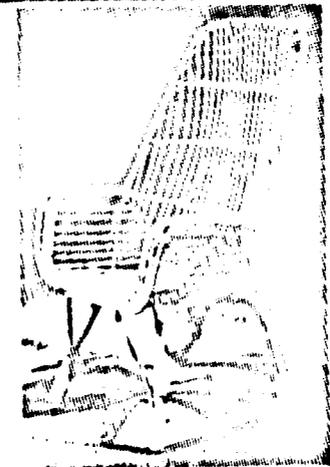
REF. 72.



REF. 117H.  
REF. 117HH.



REF. 117.



REF. 17H

---

FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd

---

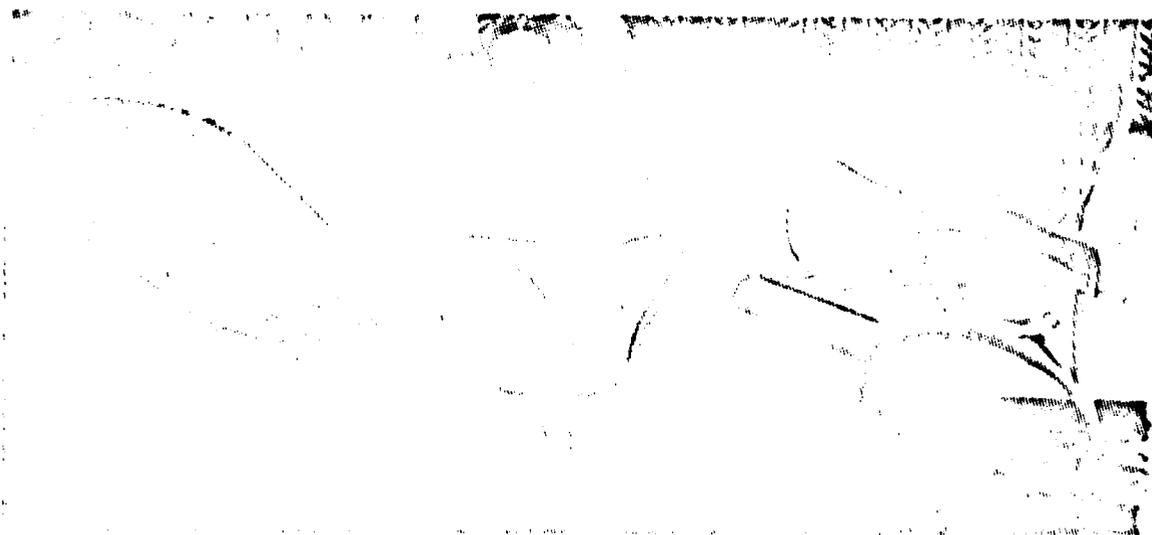
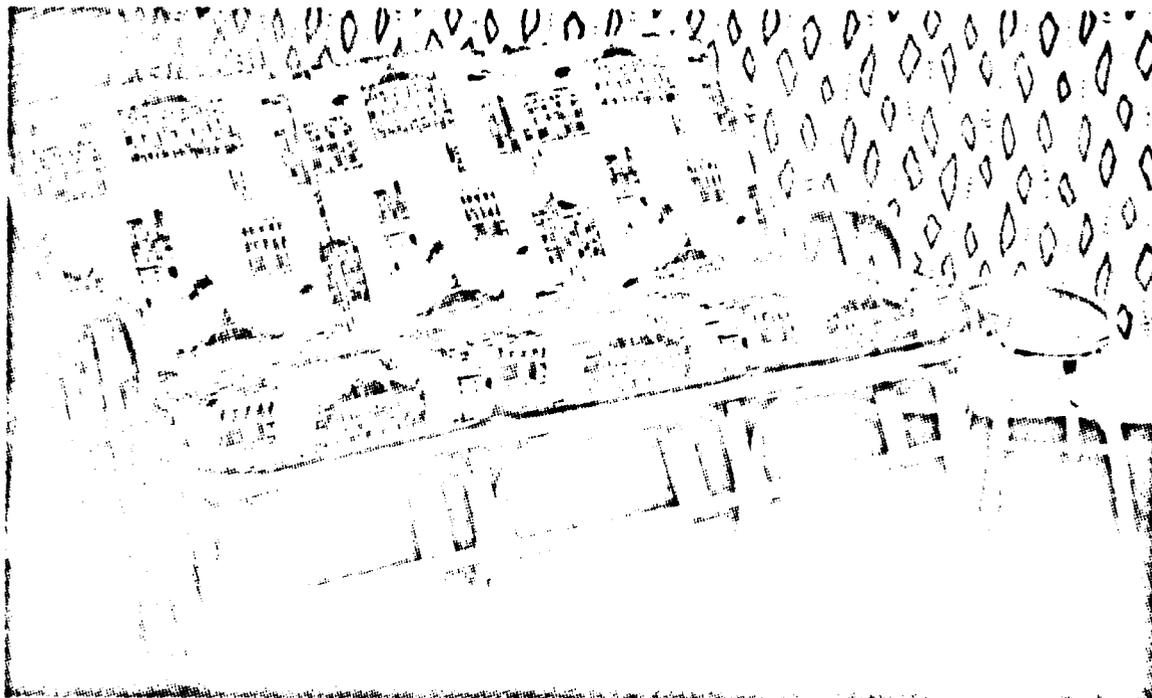
Ci-Dessus:  
701. Divan

---

Ci-Dessous

510. FAUTEUIL      510. TABLE dia. 20"      710. FAUTEUIL

---



---

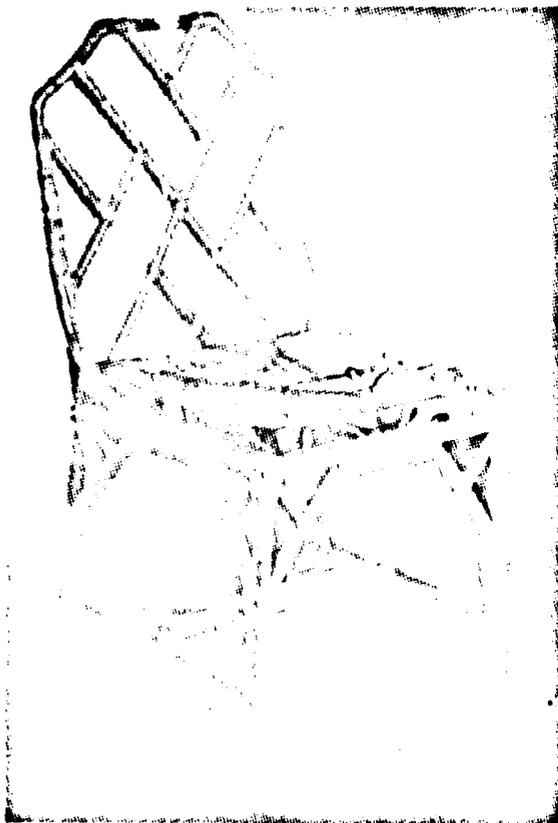
FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd

---

727. DEMI-FAUTEUIL  
Hauteur  $34\frac{1}{2}$ " , Largeur  $17\frac{1}{2}$ "

726. FAUTEUIL Hauteur  $34\frac{1}{2}$  "  
Largeur 19"

---



---

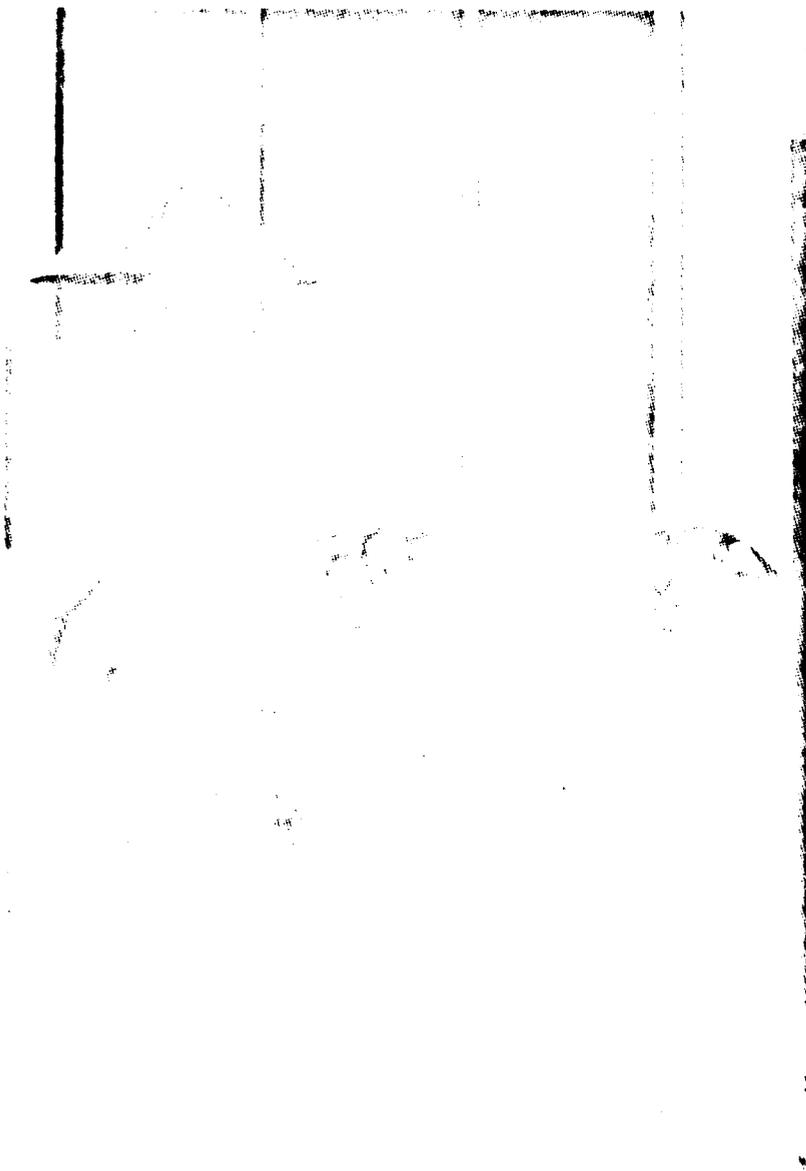
FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd

---

No. 1 LAMPE  
509. TABLE. 20" diamètre

706. FAUTEUIL  
Hauteur 36", Largeur 24"

---



FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd,



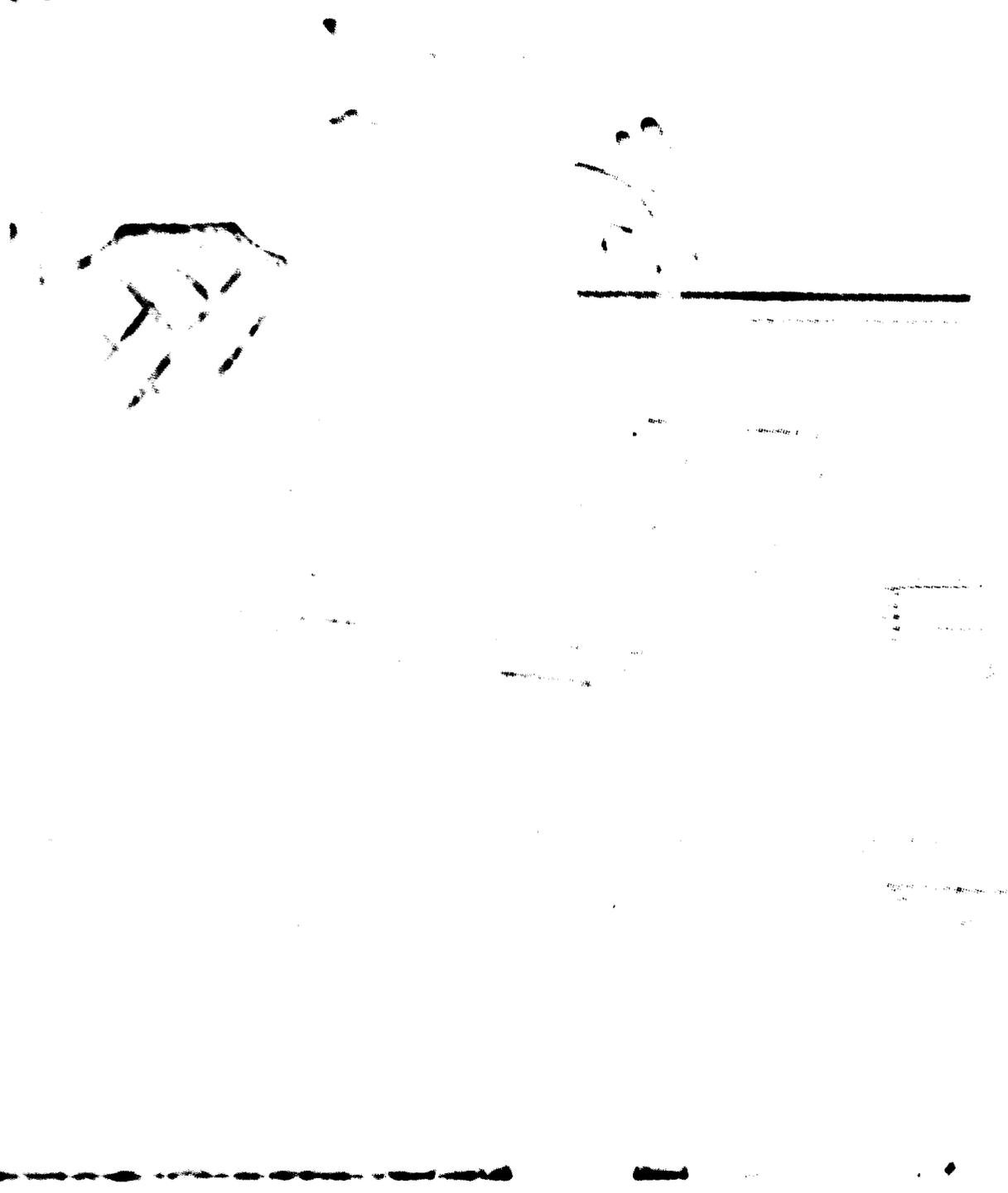
Ameublement Tahiti en canne naturelle avec coussins à boutons, remplis de "Dulon" et montres les couverts de tweed avoine, et table rectangulaire avec base de verre de 1/8 in.

EXHIBIT 1 - ANOMALOUS CASE DISCUSSION 104



---

FABRICANT 9 - Andover Case Furniture Ltd



---

FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd.

---

Ci-dessus  
730B. FAUTEUIL  
Hauteur 35", Largeur 22"

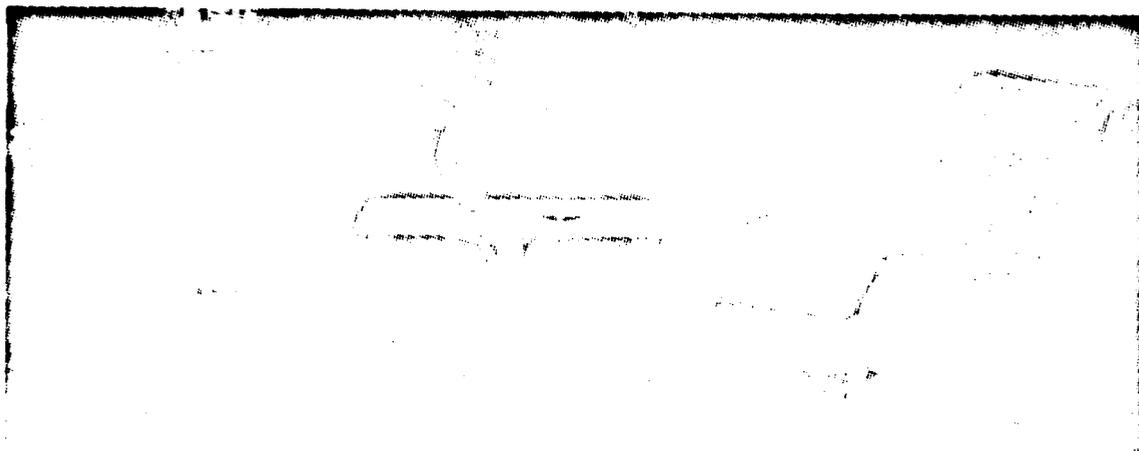
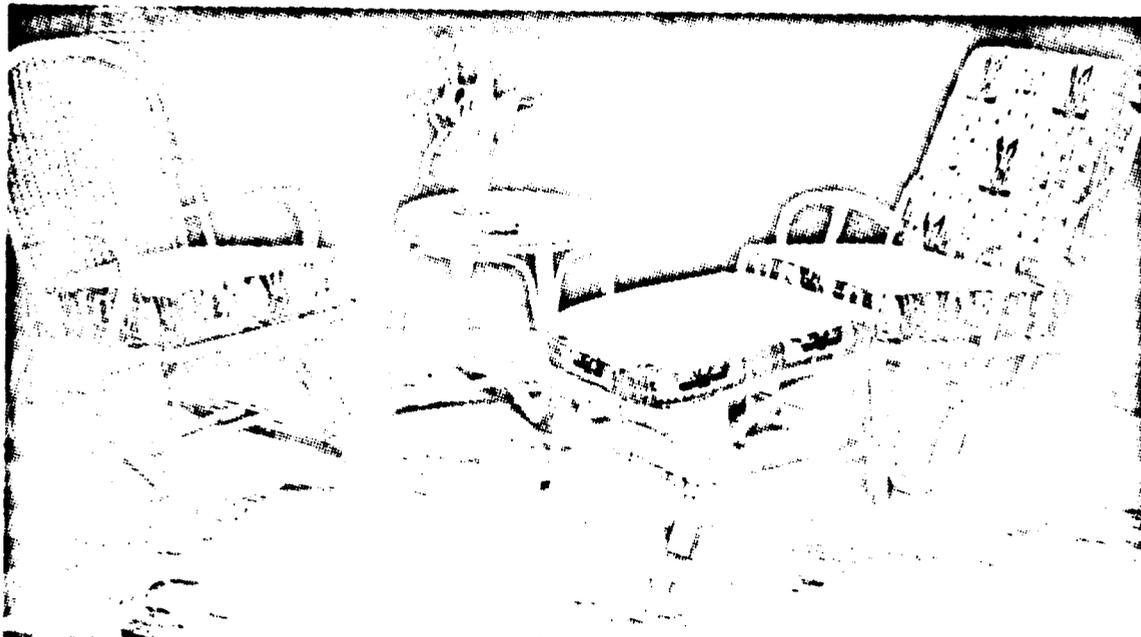
509. TABLE AVEC BASE DE VERRE  
de 20" de diamètre  
701. FAUTEUIL. Hauteur 33"  
Largeur 24"

---

Ci-dessous  
506 FAUTEUIL  
Hauteur 31" Largeur 19"

700B FAUTEUIL. Hauteur 33"  
Largeur 22"  
TABLE 30" x 14"

---

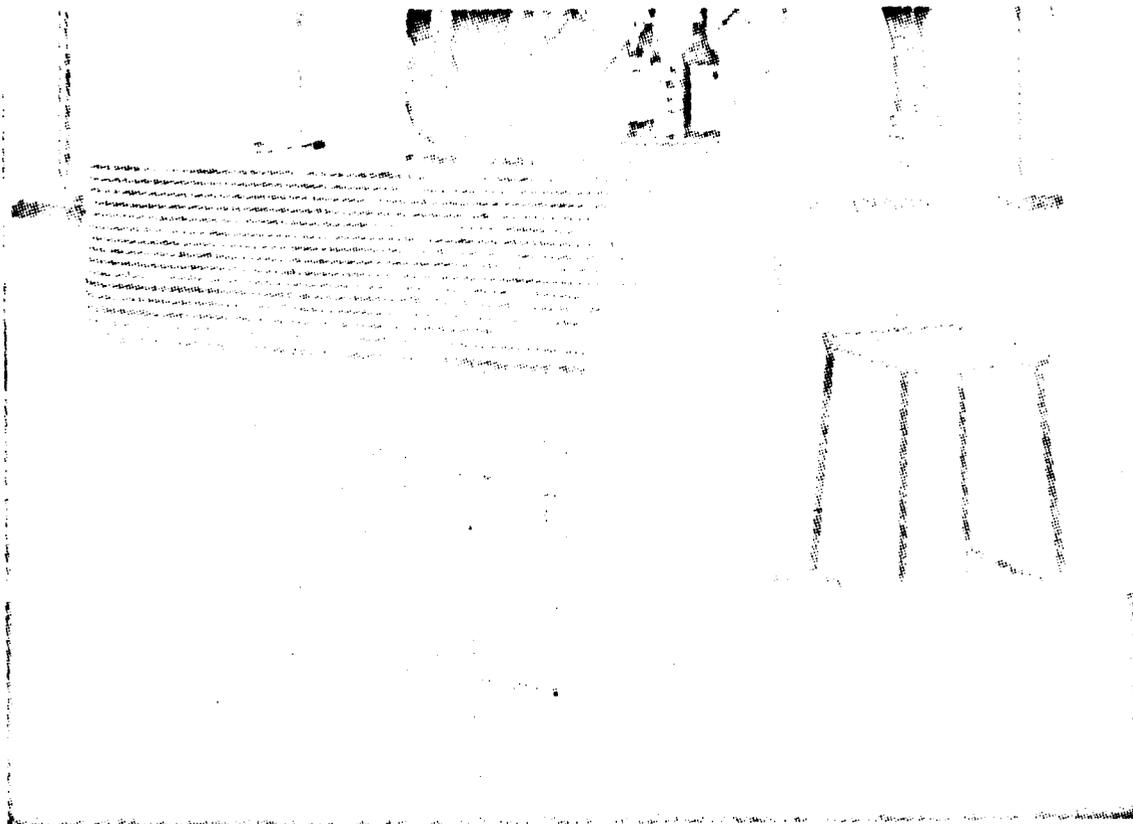


FABRICANT G

Angraves Cane Furniture Ltd

**No. 5. BAR EN CANNE. Dessus en  
verre, 2 étagères et armoire.  
Mesures du dessus 54" x 26"**

**TABOURET DE BAR  
AVEC CADRE EN  
ACIER**

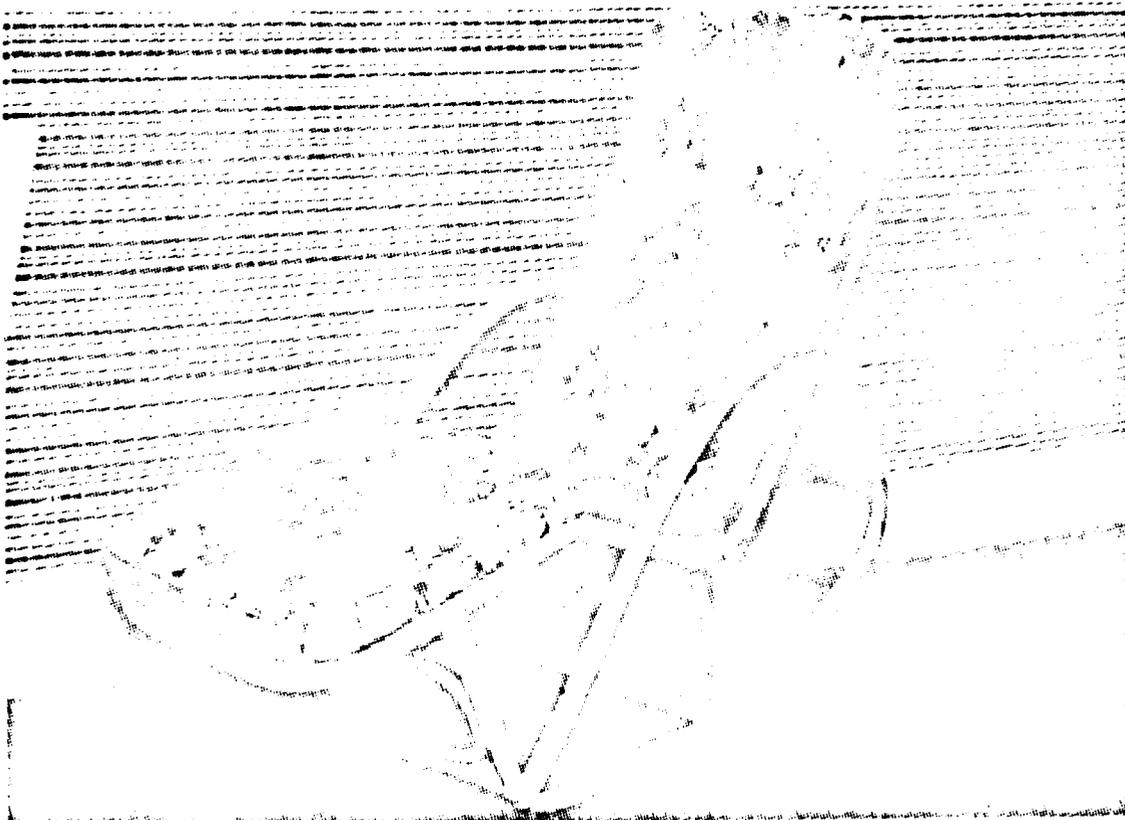


FABRICANT G

-

Angraves Cane Furniture Ltd

**FAUTEUIL-RELAX, Coussins  
Dunlopillo de 2" d'épaisseur**



---

FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd

---

Ci-dessus  
CHAISE OBLONGUE CAPITONNEE  
CABINET A COCKTAIL No. 4

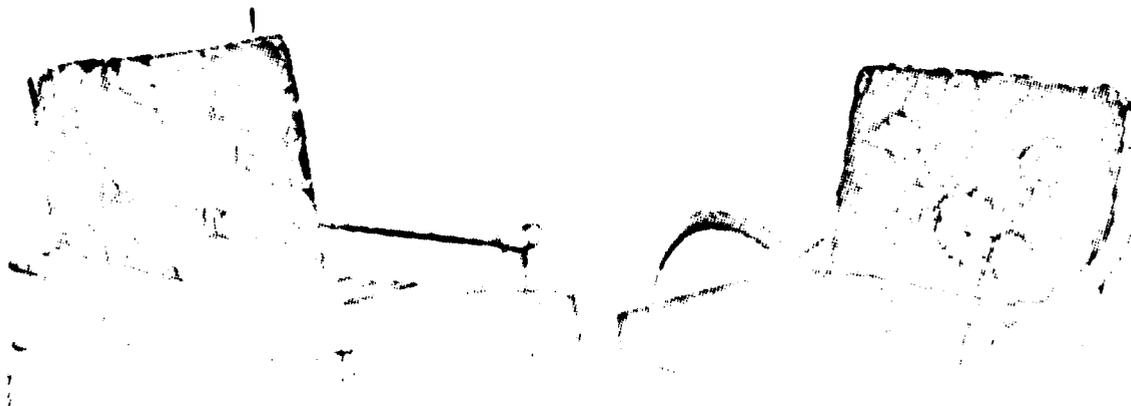
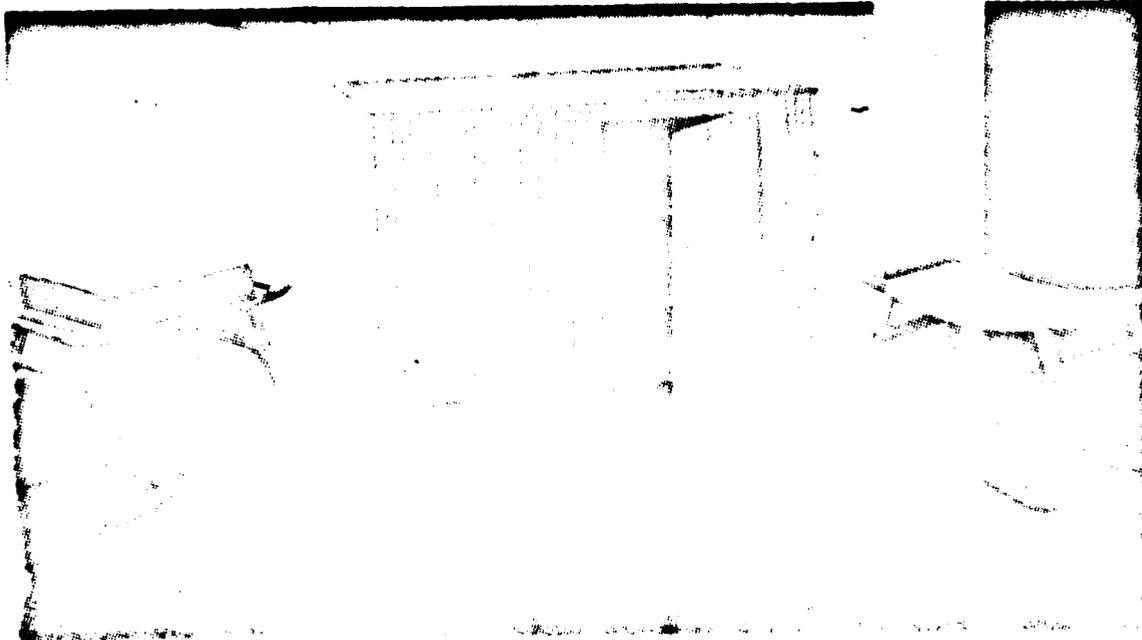
CHAISE OBLONGUE NON  
CAPITONNEE Dessus en  
canne

---

Ci-dessous  
C.1. FAUTEUIL, Hauteur 31"  
Largeur 28"

L.1. FAUTEUIL.  
Hauteur 30", Largeur 28"

---



FABRICANT G

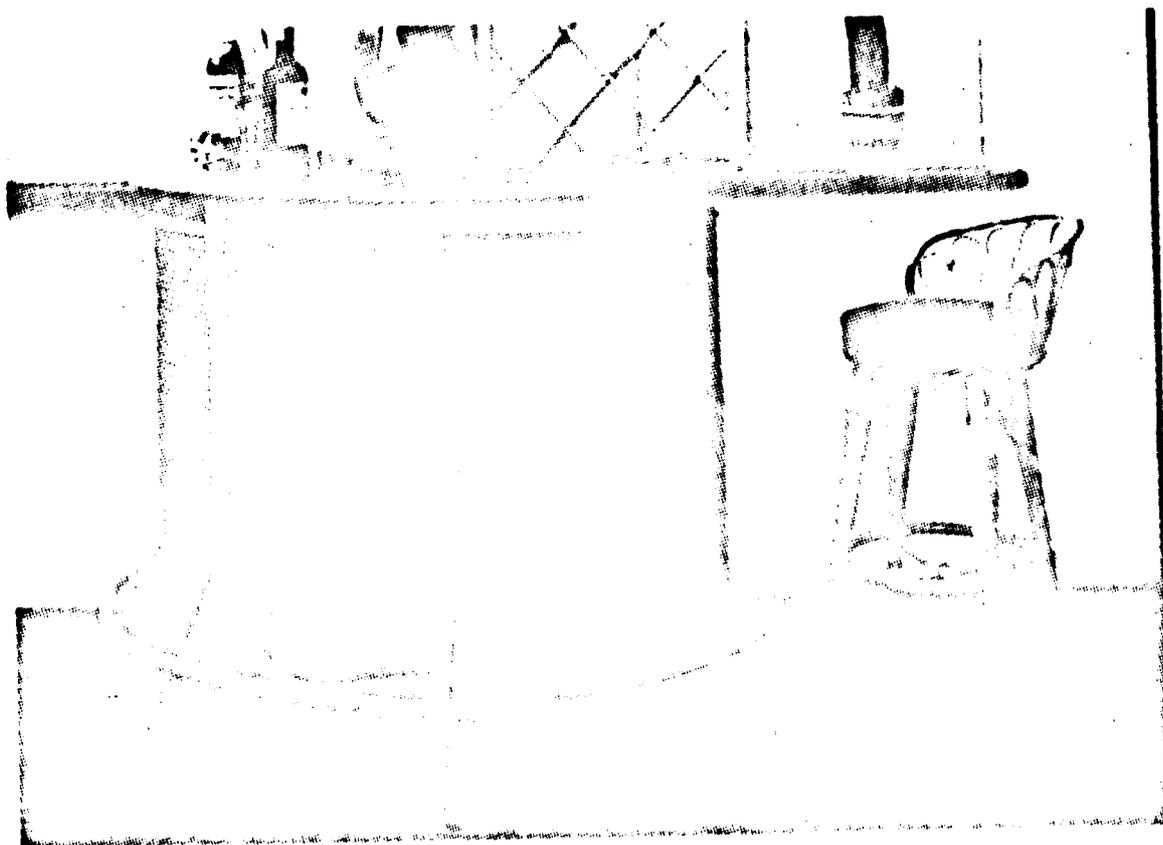
- Angraves Cane Furniture Ltd

No. 6 BAR EN CANNE

Mesures du dessus : Largeur 48"

TABOURET DE BAR CAPITONNE

AVEC DOSSIER



---

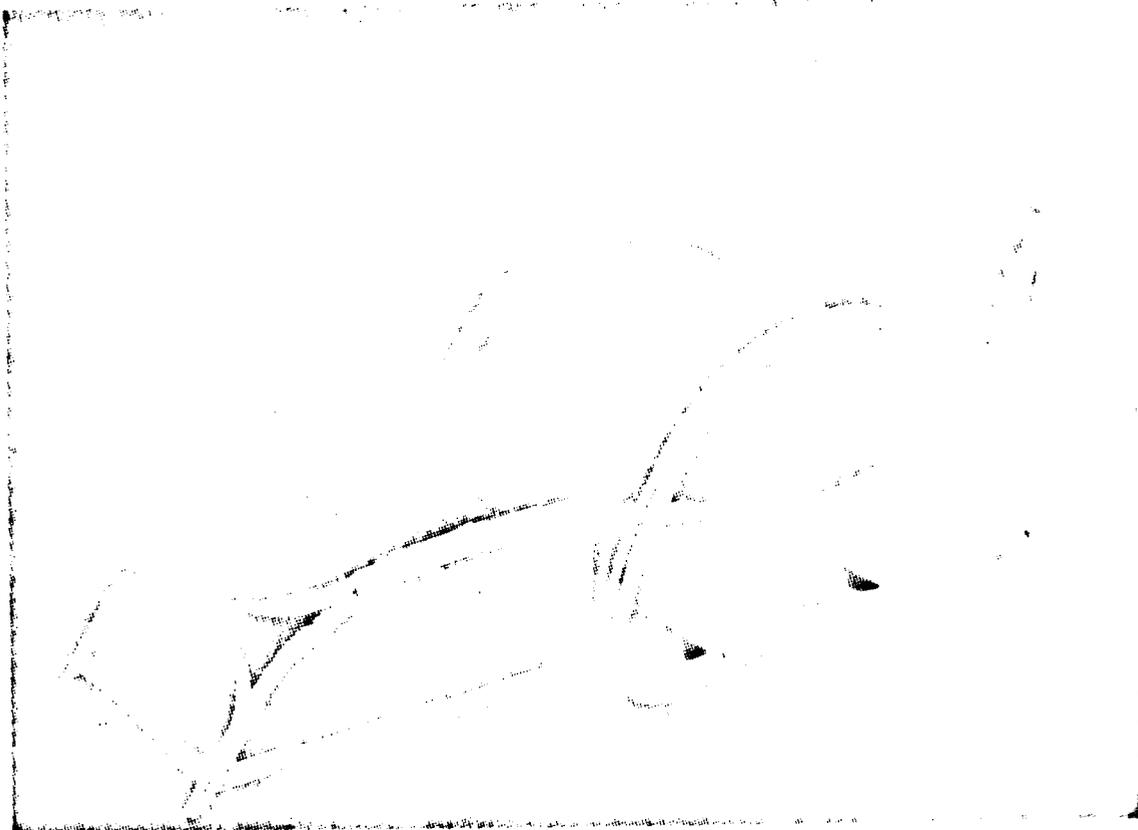
FABRICANT G - Angraves Cane Furniture Ltd

---

1062. FAUTEUIL avec coussins de type  
roulant en kapock. Hauteur 31",  
Largeur 22 $\frac{1}{2}$ ", Longueur 62"

---

---



Ventes de Mobilier O. S. A.

Rapport de Ventes actuelles.

| <u>Date</u>           | <u>Cats</u> | <u>Quantite</u> | <u>Prix F. r.</u> | <u>Total<br/>Francs</u> |
|-----------------------|-------------|-----------------|-------------------|-------------------------|
| 21 Oct '71<br>(M'Gar) | RO16        | 60              | 6,600             | 266,000                 |
|                       | RO23        | 10              | 7,220             | 72,200                  |
|                       | RO3         | 200             | 6,600             | 1,330,000               |
|                       | RO2         | 10              | 12,300            | 123,000                 |
|                       | RO1         | 20              | 8,300             | 286,000                 |
|                       | RO30        | 60              | 3,610             | 144,400                 |
|                       | RO14        | 20              | 6,000             | 171,000                 |
| <u>Total</u>          |             |                 |                   | <u>2,363,600</u>        |
| 24 Jan '72            |             | 100             | 2,900             | 464,000                 |
| 4 Fév '72             | RO18        | 2               | 4,500             | 9,000                   |
| 10 Fév '72            | RO17        | 66              | 9,170             | 421,820                 |
| 19 Fév '72            | Décoration  | .               | .                 | 20,000                  |
| 25 Fév '72            |             | .               | .                 | 83,000                  |
| 25 Fév '72            | RO19        | 4               | 12,200            | 48,800                  |
| 25 Fév '72            | RO14        | 1               | 8,100             | 8,100                   |
| <u>Total</u>          |             |                 |                   | <u>991,270</u>          |
| 1 Mar '72             | RO18        | 61              | 8,970             | 694,170                 |
| 14 Mar '72            | RO22        | 1               | 93,900            | 93,900                  |
| 21 Mar '72            |             | .               | 600,000           | 600,000                 |
| <u>Total</u>          |             |                 |                   | <u>1,388,120</u>        |
| <u>Grand Total</u>    |             |                 |                   | <u>4,806,990</u>        |
| (Francs C. F. A.)     |             |                 |                   |                         |

Mobilier en Canne Rotin Importe



Prix de Magasin  
pour quatre chaises  
et une table

106,340 Francs C.F.A.

Figure 1



Figure 2



Figure 3  
(defaut)

Exportation de Mobilier à la Côte d'Ivoire

Les calculs sont basés sur un article de valeur nominale de 100 Francs C.F.A.

| Détails  | %             | Francs       |              |
|--|---------------|--------------|--------------|
|  |               | Montant      | Total        |
| Coûts de fabrication du mobilier<br>comprenant 10% de frais généraux   | -             |              | 100          |
| Taxe déduite recouverte des<br>matières brutes, basée sur 50%<br>de matières brutes dans le produit<br>et 30% de taxe recouverte | (15)          | 15           | 85           |
| Profit inclus  | 30            | 25.5         | 110.5        |
| Administration temporaire  | 3             | 3.3          | 113.8        |
| Licence d'Exportation  | 2.7           | 3.1          | 116.9        |
| Valeur Taxe ajoutée  | 9.25          | 10.8         | 127.7        |
| Transport - Usine de Dakar au<br>bateau  | 3             | 3.9          | 131.5        |
| Location du réservoir -<br>2M x 2M x 2M  | 3             | 3.9          | 135.4        |
| Frais d'expédition - approx.   | 3             | 4.0          | 139.4        |
| Frais d'importation - Côte d'Ivoire  | 18            | 25           | 164.4        |
| Note :- ces frais sont peu élevés<br>à cause d'un arrangement commer-<br>cial entre Sénégal et Côte d'Ivoire                     |               |              |              |
| Frais du port à la ville à la Côte<br>d'Ivoire   | 3             | 4.9          | 169.3        |
| Frais de port à la Côte d'Ivoire   | 2             | 3.4          | 172.7        |
| Profit pour Imports (Min)  | 30            | 51.8         | 224.5        |
| <b>Total</b>   | <b>124.5%</b> | <b>124.5</b> | <b>224.5</b> |

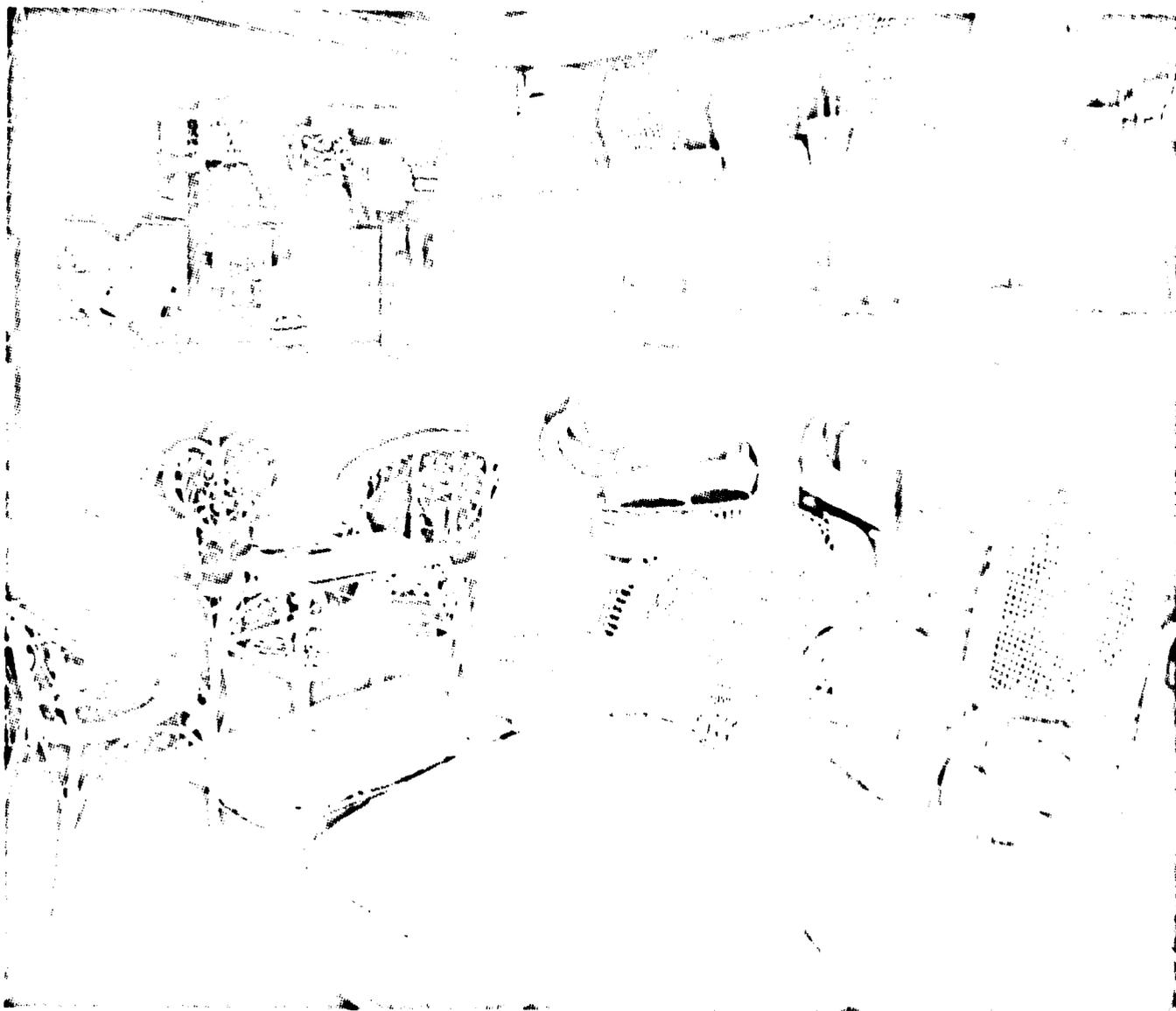
NOUS VOUS PRESENTONS

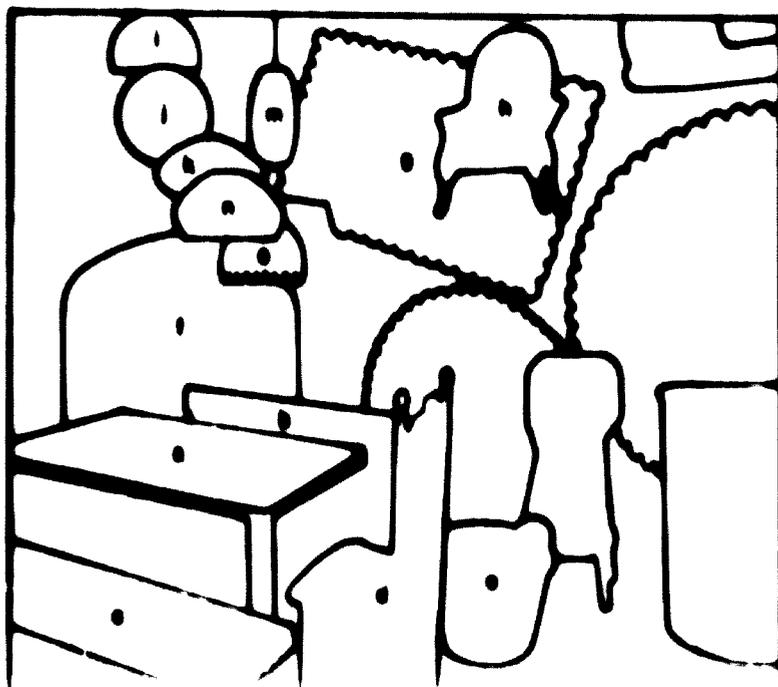
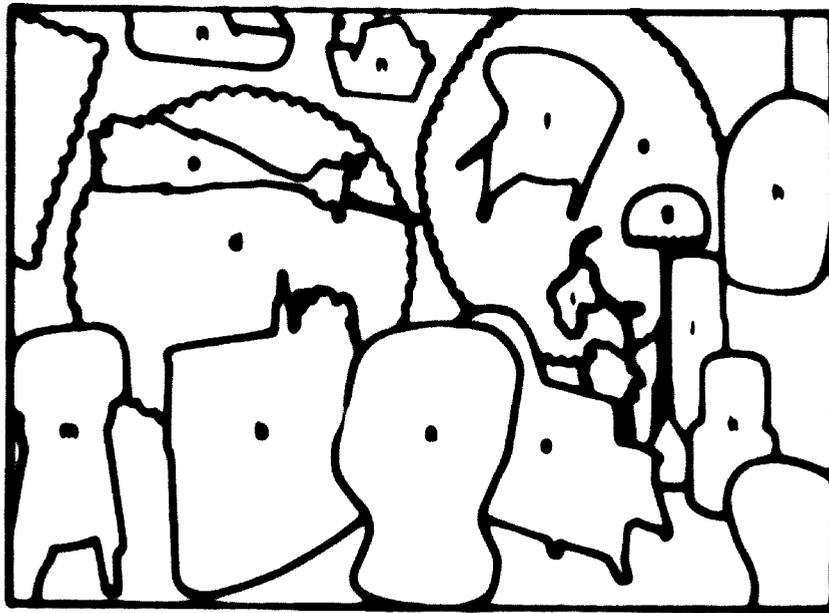
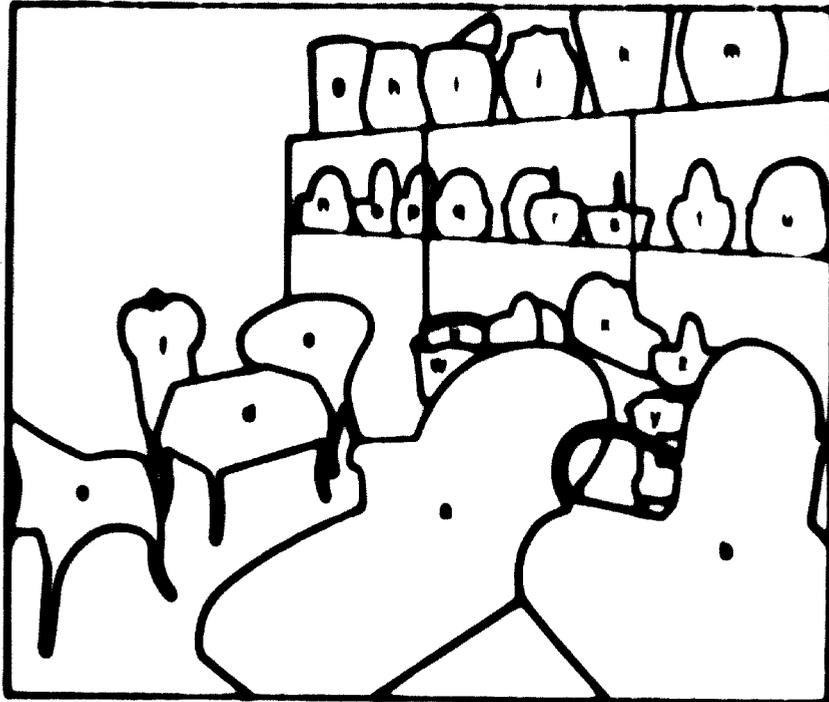
ALCO

Nous sommes, en réalité, Alex Coates & Sons Limited, mais cela c'est difficile à retenir, aussi pendant longtemps nous avons été appelés Alco Basketware. Cependant, nous avons fourni du mobilier en canne et en bois aussi bien que la vannerie.

Afin de permettre à nos clients de reconnaître nos produits plus facilement, nous avons décidé de nous appeler simplement ALCO, tout en retenant toutefois notre nom original.

Tout nos produits porteront également une étiquette portant l'initiale A. Ce symbole est notre garantie que l'article ou les articles que vous achetez sont les meilleurs que vous puissiez acheter. Ainsi, rappelez-vous de regarder notre symbole, cherchez ALCO et sachez que ce sont les signes d'une compagnie qui a existée depuis plus de 35 ans et ne craint pas de franchir le cap des années 1970.





**NOUS VOUS PRESENTONS LA LISTE DES PRIX ALCO**

**Première page**

|   |  |                |
|---|--|----------------|
| a | 2626 Chaise longue en cane                                       | 227, 00        |
| b | 9000 Chaise à bascule en cane                                    | 211, 00        |
| c | 2624 Chaise de raffinerie en cane                                | 60, 00         |
| d | 2641 Table rectangulaire en cane                                 | 60, 00         |
| e | 2621 Fauteuil en cane  | 67, 50         |
| g | 111/3 Un de 1 panier à legs en rotin                             | 60, 20 par lot |
| h | 100 Panier en paille AH Roba                                     | 61, 00         |
| i | 100 Siège AH Roba  | 62, 20         |
| j | 101 Panier en liège en cane                                      | 62, 20         |
| k | 101 Grand Panier AH Roba   | 62, 20         |
| m | 100 AH Roba en cane  | 62, 00         |
| n | 8191 Panier "Ball Hurlander"                                     | 60, 00         |
| o | 900 Panier Orate   | 60, 00         |
| p | 8189 Panier Orate  | 60, 00         |
| q | 8191 Panier blanc  | 60, 00         |
| r | 8197/M R F Panier rond en rotin sombre                           | 60, 00         |
| s | 8191 Petit panier rectangulaire                                  | 60, 00         |
| t | 8197/M Panier en ruche en rotin                                  | 61, 00         |
| u | 8197 Panier en rotin rond  | 60, 00         |
| v | 07A Layette  | 60, 00         |
| w | 624 Bateau et support  | 60, 00         |
| x | Bateau de pêche 1 mètre 10" 20" 30" 40" 50" 60" 70" 80" 90" 100" | 60, 00         |
| y | 070 Porte layette  | 60, 00         |
| z | 8188 Panier suspendu   | 60, 00         |

**Page de derrière**

|   |  |                  |
|---|--|------------------|
| a | 600 Fauteuil Major                             | 60, 00           |
| b | Set en cane disponible en deux longueurs 10"   | 60, 00           |
|   | 60"  | 60, 00           |
| c | Chaise extensible en cane                      | 60, 00           |
| d | Stal circulaire et table square disponible 10" | 60, 00           |
|   | 10"  | 60, 00           |
| e | Stal circulaire et table square disponible 10" | 60, 00           |
|   | 10"  | 60, 00           |
| f | 9041 Fauteuil en cane                          | 60, 00           |
| g | Lampe standard                                 | 60, 00           |
| h | 9000/1 Ensemble de deux chaises pendulaires    | 60, 00           |
| i | Porte plants                                   | 60, 00           |
| j | Lot de 1 chaise à bascule réglable             | 60, 00           |
| k | Lot de 4 chaises à bascule en rotin            | 60, 00           |
| m | Téléphone de bureau standard en rotin          | 60, 00           |
| n | Plaque de guillemet en rotin                   | 60, 00 par pièce |
| o | Bateau à moteur                                | 60, 00 par deux  |

ALSO LISTED ON PAGE 100

|     |  |        |
|-----|--|--------|
| 1   | Value of stock sold 10/1/57                | 110 00 |
| 2   | Cost of stock                              | 100 00 |
| 3   | Gain on sale                               | 10 00  |
| 4   | Dividend on stock 1/1/58                   | 10 00  |
| 5   | Dividend 1/1/59                            | 10 00  |
| 6   | Dividend on 10/1/59                        | 10 00  |
| 7   | Net of loss realized on stock sold 10/1/59 | 10 00  |
|     | of which: capital 10/1/57                  | 10 00  |
|     | 10/1/58                                    | 10 00  |
|     | 10/1/59                                    | 10 00  |
|     | 10/1/60                                    | 10 00  |
| 8   | Dividend received on stock 10/1/59         | 10 00  |
| 9   | 10/1/60                                    | 10 00  |
| 10  | 10/1/61                                    | 10 00  |
| 11  | 10/1/62                                    | 10 00  |
| 12  | 10/1/63                                    | 10 00  |
| 13  | 10/1/64                                    | 10 00  |
| 14  | 10/1/65                                    | 10 00  |
| 15  | 10/1/66                                    | 10 00  |
| 16  | 10/1/67                                    | 10 00  |
| 17  | 10/1/68                                    | 10 00  |
| 18  | 10/1/69                                    | 10 00  |
| 19  | 10/1/70                                    | 10 00  |
| 20  | 10/1/71                                    | 10 00  |
| 21  | 10/1/72                                    | 10 00  |
| 22  | 10/1/73                                    | 10 00  |
| 23  | 10/1/74                                    | 10 00  |
| 24  | 10/1/75                                    | 10 00  |
| 25  | 10/1/76                                    | 10 00  |
| 26  | 10/1/77                                    | 10 00  |
| 27  | 10/1/78                                    | 10 00  |
| 28  | 10/1/79                                    | 10 00  |
| 29  | 10/1/80                                    | 10 00  |
| 30  | 10/1/81                                    | 10 00  |
| 31  | 10/1/82                                    | 10 00  |
| 32  | 10/1/83                                    | 10 00  |
| 33  | 10/1/84                                    | 10 00  |
| 34  | 10/1/85                                    | 10 00  |
| 35  | 10/1/86                                    | 10 00  |
| 36  | 10/1/87                                    | 10 00  |
| 37  | 10/1/88                                    | 10 00  |
| 38  | 10/1/89                                    | 10 00  |
| 39  | 10/1/90                                    | 10 00  |
| 40  | 10/1/91                                    | 10 00  |
| 41  | 10/1/92                                    | 10 00  |
| 42  | 10/1/93                                    | 10 00  |
| 43  | 10/1/94                                    | 10 00  |
| 44  | 10/1/95                                    | 10 00  |
| 45  | 10/1/96                                    | 10 00  |
| 46  | 10/1/97                                    | 10 00  |
| 47  | 10/1/98                                    | 10 00  |
| 48  | 10/1/99                                    | 10 00  |
| 49  | 10/1/00                                    | 10 00  |
| 50  | 10/1/01                                    | 10 00  |
| 51  | 10/1/02                                    | 10 00  |
| 52  | 10/1/03                                    | 10 00  |
| 53  | 10/1/04                                    | 10 00  |
| 54  | 10/1/05                                    | 10 00  |
| 55  | 10/1/06                                    | 10 00  |
| 56  | 10/1/07                                    | 10 00  |
| 57  | 10/1/08                                    | 10 00  |
| 58  | 10/1/09                                    | 10 00  |
| 59  | 10/1/10                                    | 10 00  |
| 60  | 10/1/11                                    | 10 00  |
| 61  | 10/1/12                                    | 10 00  |
| 62  | 10/1/13                                    | 10 00  |
| 63  | 10/1/14                                    | 10 00  |
| 64  | 10/1/15                                    | 10 00  |
| 65  | 10/1/16                                    | 10 00  |
| 66  | 10/1/17                                    | 10 00  |
| 67  | 10/1/18                                    | 10 00  |
| 68  | 10/1/19                                    | 10 00  |
| 69  | 10/1/20                                    | 10 00  |
| 70  | 10/1/21                                    | 10 00  |
| 71  | 10/1/22                                    | 10 00  |
| 72  | 10/1/23                                    | 10 00  |
| 73  | 10/1/24                                    | 10 00  |
| 74  | 10/1/25                                    | 10 00  |
| 75  | 10/1/26                                    | 10 00  |
| 76  | 10/1/27                                    | 10 00  |
| 77  | 10/1/28                                    | 10 00  |
| 78  | 10/1/29                                    | 10 00  |
| 79  | 10/1/30                                    | 10 00  |
| 80  | 10/1/31                                    | 10 00  |
| 81  | 10/1/32                                    | 10 00  |
| 82  | 10/1/33                                    | 10 00  |
| 83  | 10/1/34                                    | 10 00  |
| 84  | 10/1/35                                    | 10 00  |
| 85  | 10/1/36                                    | 10 00  |
| 86  | 10/1/37                                    | 10 00  |
| 87  | 10/1/38                                    | 10 00  |
| 88  | 10/1/39                                    | 10 00  |
| 89  | 10/1/40                                    | 10 00  |
| 90  | 10/1/41                                    | 10 00  |
| 91  | 10/1/42                                    | 10 00  |
| 92  | 10/1/43                                    | 10 00  |
| 93  | 10/1/44                                    | 10 00  |
| 94  | 10/1/45                                    | 10 00  |
| 95  | 10/1/46                                    | 10 00  |
| 96  | 10/1/47                                    | 10 00  |
| 97  | 10/1/48                                    | 10 00  |
| 98  | 10/1/49                                    | 10 00  |
| 99  | 10/1/50                                    | 10 00  |
| 100 | 10/1/51                                    | 10 00  |
| 101 | 10/1/52                                    | 10 00  |
| 102 | 10/1/53                                    | 10 00  |
| 103 | 10/1/54                                    | 10 00  |
| 104 | 10/1/55                                    | 10 00  |
| 105 | 10/1/56                                    | 10 00  |
| 106 | 10/1/57                                    | 10 00  |
| 107 | 10/1/58                                    | 10 00  |
| 108 | 10/1/59                                    | 10 00  |
| 109 | 10/1/60                                    | 10 00  |
| 110 | 10/1/61                                    | 10 00  |
| 111 | 10/1/62                                    | 10 00  |
| 112 | 10/1/63                                    | 10 00  |
| 113 | 10/1/64                                    | 10 00  |
| 114 | 10/1/65                                    | 10 00  |
| 115 | 10/1/66                                    | 10 00  |
| 116 | 10/1/67                                    | 10 00  |
| 117 | 10/1/68                                    | 10 00  |
| 118 | 10/1/69                                    | 10 00  |
| 119 | 10/1/70                                    | 10 00  |
| 120 | 10/1/71                                    | 10 00  |
| 121 | 10/1/72                                    | 10 00  |
| 122 | 10/1/73                                    | 10 00  |
| 123 | 10/1/74                                    | 10 00  |
| 124 | 10/1/75                                    | 10 00  |
| 125 | 10/1/76                                    | 10 00  |
| 126 | 10/1/77                                    | 10 00  |
| 127 | 10/1/78                                    | 10 00  |
| 128 | 10/1/79                                    | 10 00  |
| 129 | 10/1/80                                    | 10 00  |
| 130 | 10/1/81                                    | 10 00  |
| 131 | 10/1/82                                    | 10 00  |
| 132 | 10/1/83                                    | 10 00  |
| 133 | 10/1/84                                    | 10 00  |
| 134 | 10/1/85                                    | 10 00  |
| 135 | 10/1/86                                    | 10 00  |
| 136 | 10/1/87                                    | 10 00  |
| 137 | 10/1/88                                    | 10 00  |
| 138 | 10/1/89                                    | 10 00  |
| 139 | 10/1/90                                    | 10 00  |
| 140 | 10/1/91                                    | 10 00  |
| 141 | 10/1/92                                    | 10 00  |
| 142 | 10/1/93                                    | 10 00  |
| 143 | 10/1/94                                    | 10 00  |
| 144 | 10/1/95                                    | 10 00  |
| 145 | 10/1/96                                    | 10 00  |
| 146 | 10/1/97                                    | 10 00  |
| 147 | 10/1/98                                    | 10 00  |
| 148 | 10/1/99                                    | 10 00  |
| 149 | 10/1/00                                    | 10 00  |
| 150 | 10/1/01                                    | 10 00  |
| 151 | 10/1/02                                    | 10 00  |
| 152 | 10/1/03                                    | 10 00  |
| 153 | 10/1/04                                    | 10 00  |
| 154 | 10/1/05                                    | 10 00  |
| 155 | 10/1/06                                    | 10 00  |
| 156 | 10/1/07                                    | 10 00  |
| 157 | 10/1/08                                    | 10 00  |
| 158 | 10/1/09                                    | 10 00  |
| 159 | 10/1/10                                    | 10 00  |
| 160 | 10/1/11                                    | 10 00  |
| 161 | 10/1/12                                    | 10 00  |
| 162 | 10/1/13                                    | 10 00  |
| 163 | 10/1/14                                    | 10 00  |
| 164 | 10/1/15                                    | 10 00  |
| 165 | 10/1/16                                    | 10 00  |
| 166 | 10/1/17                                    | 10 00  |
| 167 | 10/1/18                                    | 10 00  |
| 168 | 10/1/19                                    | 10 00  |
| 169 | 10/1/20                                    | 10 00  |
| 170 | 10/1/21                                    | 10 00  |
| 171 | 10/1/22                                    | 10 00  |
| 172 | 10/1/23                                    | 10 00  |
| 173 | 10/1/24                                    | 10 00  |
| 174 | 10/1/25                                    | 10 00  |
| 175 | 10/1/26                                    | 10 00  |
| 176 | 10/1/27                                    | 10 00  |
| 177 | 10/1/28                                    | 10 00  |
| 178 | 10/1/29                                    | 10 00  |
| 179 | 10/1/30                                    | 10 00  |
| 180 | 10/1/31                                    | 10 00  |
| 181 | 10/1/32                                    | 10 00  |
| 182 | 10/1/33                                    | 10 00  |
| 183 | 10/1/34                                    | 10 00  |
| 184 | 10/1/35                                    | 10 00  |
| 185 | 10/1/36                                    | 10 00  |
| 186 | 10/1/37                                    | 10 00  |
| 187 | 10/1/38                                    | 10 00  |
| 188 | 10/1/39                                    | 10 00  |
| 189 | 10/1/40                                    | 10 00  |
| 190 | 10/1/41                                    | 10 00  |
| 191 | 10/1/42                                    | 10 00  |
| 192 | 10/1/43                                    | 10 00  |
| 193 | 10/1/44                                    | 10 00  |
| 194 | 10/1/45                                    | 10 00  |
| 195 | 10/1/46                                    | 10 00  |
| 196 | 10/1/47                                    | 10 00  |
| 197 | 10/1/48                                    | 10 00  |
| 198 | 10/1/49                                    | 10 00  |
| 199 | 10/1/50                                    | 10 00  |
| 200 | 10/1/51                                    | 10 00  |
| 201 | 10/1/52                                    | 10 00  |
| 202 | 10/1/53                                    | 10 00  |
| 203 | 10/1/54                                    | 10 00  |
| 204 | 10/1/55                                    | 10 00  |
| 205 | 10/1/56                                    | 10 00  |
| 206 | 10/1/57                                    | 10 00  |
| 207 | 10/1/58                                    | 10 00  |
| 208 | 10/1/59                                    | 10 00  |
| 209 | 10/1/60                                    | 10 00  |
| 210 | 10/1/61                                    | 10 00  |
| 211 | 10/1/62                                    | 10 00  |
| 212 | 10/1/63                                    | 10 00  |
| 213 | 10/1/64                                    | 10 00  |
| 214 | 10/1/65                                    | 10 00  |
| 215 | 10/1/66                                    | 10 00  |
| 216 | 10/1/67                                    | 10 00  |
| 217 | 10/1/68                                    | 10 00  |
| 218 | 10/1/69                                    | 10 00  |
| 219 | 10/1/70                                    | 10 00  |
| 220 | 10/1/71                                    | 10 00  |
| 221 | 10/1/72                                    | 10 00  |
| 222 | 10/1/73                                    | 10 00  |
| 223 | 10/1/74                                    | 10 00  |
| 224 | 10/1/75                                    | 10 00  |
| 225 | 10/1/76                                    | 10 00  |
| 226 | 10/1/77                                    | 10 00  |
| 227 | 10/1/78                                    | 10 00  |
| 228 | 10/1/79                                    | 10 00  |
| 229 | 10/1/80                                    | 10 00  |
| 230 | 10/1/81                                    | 10 00  |
| 231 | 10/1/82                                    | 10 00  |
| 232 | 10/1/83                                    | 10 00  |
| 233 | 10/1/84                                    | 10 00  |
| 234 | 10/1/85                                    | 10 00  |
| 235 | 10/1/86                                    | 10 00  |
| 236 | 10/1/87                                    | 10 00  |
| 237 | 10/1/88                                    | 10 00  |
| 238 | 10/1/89                                    | 10 00  |
| 239 | 10/1/90                                    | 10 00  |
| 240 | 10/1/91                                    | 10 00  |
| 241 | 10/1/92                                    | 10 00  |
| 242 | 10/1/93                                    | 10 00  |
| 243 | 10/1/94                                    | 10 00  |
| 244 | 10/1/95                                    | 10 00  |
| 245 | 10/1/96                                    | 10 00  |
| 246 | 10/1/97                                    | 10 00  |
| 247 | 10/1/98                                    | 10 00  |
| 248 | 10/1/99                                    | 10 00  |
| 249 | 10/1/00                                    | 10 00  |
| 250 | 10/1/01                                    | 10 00  |
| 251 | 10/1/02                                    | 10 00  |
| 252 | 10/1/03                                    | 10 00  |
| 253 | 10/1/04                                    | 10 00  |
| 254 | 10/1/05                                    | 10 00  |
| 255 | 10/1/06                                    | 10 00  |
| 256 | 10/1/07                                    | 10 00  |
| 257 | 10/1/08                                    | 10 00  |
| 258 | 10/1/09                                    | 10 00  |
| 259 | 10/1/10                                    | 10 00  |
| 260 | 10/1/11                                    | 10 00  |
| 261 | 10/1/12                                    | 10 00  |
| 262 | 10/1/13                                    | 10 00  |
| 263 | 10/1/14                                    | 10 00  |
| 264 | 10/1/15                                    | 10 00  |
| 265 | 10/1/16                                    | 10 00  |
| 266 | 10/1/17                                    | 10 00  |
| 267 | 10/1/18                                    | 10 00  |
| 268 | 10/1/19                                    | 10 00  |
| 269 | 10/1/20                                    | 10 00  |
| 270 | 10/1/21                                    | 10 00  |
| 271 | 10/1/22                                    | 10 00  |
| 272 | 10/1/23                                    | 10 00  |
| 273 | 10/1/24                                    | 10 00  |
| 274 | 10/1/25                                    | 10 00  |
| 275 | 10/1/26                                    | 10 00  |
| 276 | 10/1/27                                    | 10 00  |
| 277 | 10/1/28                                    | 10 00  |
| 278 | 10/1/29                                    | 10 00  |
| 279 | 10/1/30                                    | 10 00  |
| 280 | 10/1/31                                    | 10 00  |
| 281 | 10/1/32                                    | 10 00  |
| 282 | 10/1/33                                    | 10 00  |
| 283 | 10/1/34                                    | 10 00  |
| 284 | 10/1/35                                    | 10 00  |
| 285 | 10/1/36                                    | 10 00  |
| 286 | 10/1/37                                    | 10 00  |
| 287 | 10/1/38                                    | 10 00  |
| 288 | 10/1/39                                    | 10 00  |
| 289 | 10/1/40                                    | 10 00  |
| 290 | 10/1/41                                    | 10 00  |
| 291 | 10/1/42                                    | 10 00  |
| 292 | 10/1/43                                    | 10 00  |
| 293 | 10/1/44                                    | 10 00  |
| 294 | 10/1/45                                    | 10 00  |
| 295 | 10/1/46                                    | 10 00  |
| 296 | 10/1/47                                    | 10 00  |
| 297 | 10/1/48                                    | 10 00  |
| 298 | 10/1/49                                    | 10 00  |
| 299 | 10/1/50                                    | 10 00  |
| 300 | 10/1/51                                    | 10 00  |
| 301 | 10/1/52                                    | 10 00  |
| 302 | 10/1/53                                    | 10 00  |
| 303 | 10/1/54                                    | 10 00  |
| 304 | 10/1/55                                    | 10 00  |
| 305 | 10/1/56                                    | 10 00  |

**Liste des articles de Yonaris Textiles**

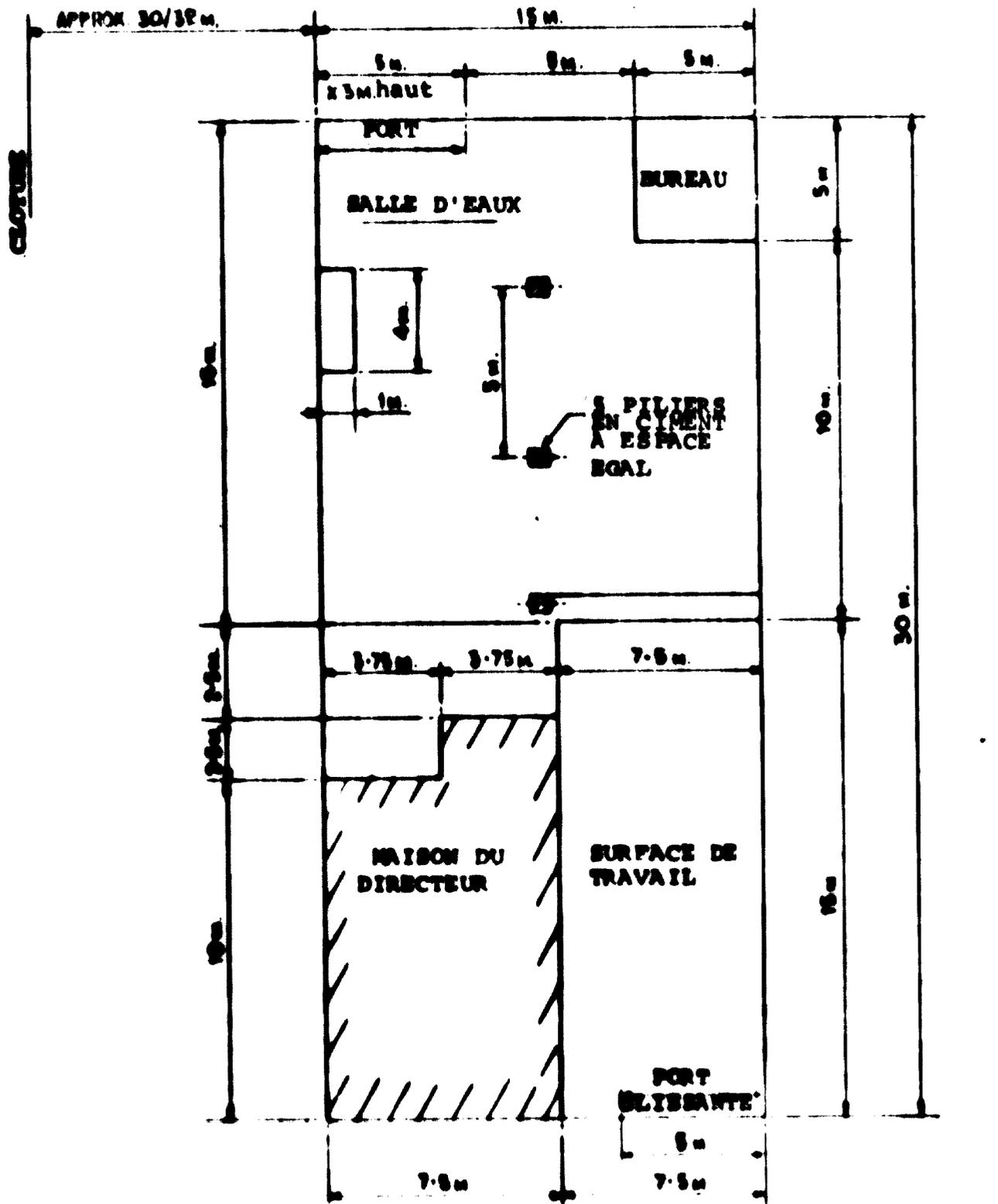
Pantons à pique-riqué  
Corbeilles à papier  
Abat-jours  
Pantons de shopping  
Sièges et chaises  
Platons  
Pantons à frange  
Porte-bouteilles  
Pantons à cartage avec couvercle  
Nattes de table  
Corbeilles à vêtements  
Corbeilles à chies  
Corbeilles à linge  
Corbeilles de pèche  
Corbeilles à livres  
Porte-magazines  
Sièges à livres  
Cages d'oiseaux  
Chapeaux de Plage  
Bouteilles  
Bouteilles d'Abolite  
Bouteilles  
Porte-plants

USINE DE O.S.A. A OUKAM

AEROPORT DE DAKAR

ROUTE

VILLAGE D'OUKAM



4 DU NIVEAU  
DU SOL

PILCHES DE PLASTIC  
STRIEES

Ujvno do O.S.A. v Otukam



APPENDICE B18

COUTS ESTIMES - PLAN A LONG TERME

Les coûts estimés des changements proposés ont comme suit:

|              |  | Frais - Francis C.F.A.  |                    |                    |                 |                 |                  |  |
|--------------|--|---|--------------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------|--|
|              |  | 1972  | 1973               | 1974               | 1975            | 1976            | 1977             |  |
|              |  | Dollars   |                    |                    |                 |                 |                  |  |
| 1            | Lot d'outils manuels à 12,000 Frs/lot<br>• 1972 basé sur l'implémentation des deux<br>usines et la fabrication des lots complets<br>d'outils | 120,000<br>48,000<br>(4 étudiants)  | 48,000<br>(quatre) | 48,000<br>(quatre) | 72,000<br>(six) | 72,000<br>(six) | 96,000<br>(huit) |  |
| 2            | Fournitures électriques et lot de fournitures  | 15,000  | -                  | -                  | -               | -               | -                |  |
| 3            | Outils Standard et Table à 2,000   | 8,000<br>(quatre)   | 8,000<br>(quatre)  | 8,000<br>(quatre)  | 12,000<br>(six) | 12,000<br>(six) | 16,000<br>(huit) |  |
| 4            | Machines à coudre manuelles  | -   | 60,000             | -                  | -               | -               | -                |  |
| 5            | Tranche de Type Butane à 5,000Frs/jahrs  | -   | 10,000<br>(deux)   | 10,000<br>(deux)   | -               | -               | -                |  |
| 6            | Fer à chauffage M.T.O.A.<br>à être négocié   | -   | -                  | -                  | -               | -               | -                |  |
| 7            | Machines électriques à Grampans  | -   | 15,000             | -                  | -               | -               | -                |  |
| 8            | Utilisation de l'espace aérien au-dessus<br>de la maison du Directeur Technique  | -   | -                  | -                  | 300,000         | -               | -                |  |
| 9            | Construction d'étagères pour l'entreposage<br>de rotin   | -   | 18,000             | -                  | -               | -               | -                |  |
| 10           | Abattement des murs de partition   | 6,000   | -                  | -                  | -               | -               | -                |  |
| 11           | Peintures - du projet d'Union  | 6,000   | -                  | -                  | -               | -               | -                |  |
| 12           | Machines pour séparer, former et aplatisir<br>le rotin   | -   | -                  | -                  | -               | -               | -                |  |
|              |  | Soit un Fabricant adéquat à être établi ou un offre à être présenté<br>par Morris Consultants |                    |                    |                 |                 |                  |  |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>203,000</b>  | <b>199,000</b>     | <b>66,000</b>      | <b>304,000</b>  | <b>84,000</b>   | <b>112,000</b>   |  |

APPENDICE B18

|       |               |                     |           |        |
|-------|---------------|---------------------|-----------|--------|
| Issue | 1             | METHODES DE TRAVAIL | Section   | Sérial |
|       |               |                     | 1         | 1      |
| Date  | Avril<br>1972 |                     | Page 1 de |        |

Chaise Manufacturée - Style No.

Dimensions

Hauteur du sol jusqu'au siège

Hauteur du dessus du dossier à partir du sol

Distance entre les bras

Outils/Équipement

Ruban d'Acier

Léger marteau

Coupeurs latéraux

Pinces à nez rond

Ciseaux

Pinces

Machoir

Outils à courber

Torche à main Butane

Vaporisateur à Peinture

Matériaux

Clous en acier

Vernis

Cover rattan - par tailles

Temps de fabrication

Heures

USINE DE MOBILIER RATTAN O.S.ALISTE DES OUTILS DURS

| <b>Details</b>                   | <b>Nombre</b> |
|----------------------------------|---------------|
| Pinces                           | 2             |
| Secateurs                        | 2             |
| Couteaux                         | 4             |
| Pinceurs                         | 4             |
| Tourne-vis (court)               | 3             |
| Limandes                         | 2             |
| Scies                            | 1             |
| Equerres                         | 2             |
| Regles                           | 2             |
| Etau - Bois                      | 1             |
| Metal                            | 1             |
| Crampons - Metal                 | 3             |
| Lime                             | 1             |
| Ciseaux - Bies - A deux poignees | 1             |
| Outils a courber - bois          | 3             |
| Marteaux - legers                | 3             |
| a tete de bois                   | 1             |
| Ciseau                           | 1             |

JEU D'OUTILS MANUELS PROPOSE PAR ATISAN

| Details             | Nombre |
|---------------------|--------|
| Centimetre en acier | 1      |
| Regle               | 1      |
| Marteau leger       | 1      |
| Coupeurs lateraux   | 1      |
| Pinces a nez rond   | 1      |
| Tondeurs            | 1      |
| Petit couteau dur   | 1      |
| Fer                 | 1      |
| Pinces              | 1      |
| Scies               | 1      |
| Outils a courber    | 1      |
| Passe-lacet         | 1      |

**MAIRIE DE BRILLIAC-BATTAN S.A.S.  
MAIRIE D'ENLIEMENT ET D'EGOUTS A BRILLIAC**

| Equipement   | Quantite |
|--|----------|
| Vapeurisateur a peinture complet avec compresseur d'air                | 1        |
| Unité industrielle de vapeur pour traitement de chaleur de la centrale | 1        |
| Machines pneumatiques pour courtes espaces électriquement              | 1        |
| Vapeur a main chaude complètes avec cylindres de chauffage             | 2        |
| Bate-en bois   | 1        |
| Bate a main électrique (bricolage)                                     | 1        |
| Bate électrique traversant les canaux a double fusées                  | 1        |

1. ROTIN

- Calamus Robinsonianus** - Une nouvelle espèce dans les Philippines,  
Phil. J. Sci. 1917, 12, (C) p. 81
- Méthode Chinoise de Préparation de Rotin à la main, méthodes mécaniques de séparation et d'aplanissement, Der Lattige Pflanzen der Nederlandsch Indie, 1927, p. 344.
- Calamus** spp. Rotins, Malaisie, Produits mineurs de Rotin de la Forêt,  
Jéme Br. E. F. C., 1928, Br. Malaya, p. 1-3.
- Rotin, Celebes.** L'industrie rotin en: - exportations de Celebes et des Indes Néerlandaises 1923-25 (Koppel), Int. Review Agri., 1928, Juillet 19, p. 634. Tectona, 1928 21 61-94.
- Fibres - Rotins, Chine, Shangai.** L'industrie de rotin en: - les articles font la division de l'industrie en deux branches - variétés; processus de préparation; import. Chinese econ. Bull. 1928 Septembre 15, 13 p. 122, No. 10.
- Fibres (Calamus spp) Rotins, Bornéo.** L'industrie Rotin dans le Sud et l'Est Tectona (Traduc. Dossier No. 4A), 1929, Juin/Juillet 22, p. 695-711.
- Fibres Rotins, Notes sur les Différentes Espèces et Types de -**  
G. H. van Tull, Tectona 1929, Juin/Juillet 22, p. 695-711, Traduc. Dossier No. 4A).
- Calamus** spp. Les Rotins dans les Camerons, c aracteristiques de -  
Rev. de Bot. appl., 1929 Août - Septembre 2 p. 503-4.
- Anisetrophyllum** spp., Rotins dans les Camerons, c aracteristiques de -  
Rev. de Bot. appl., 1929 Août-Septembre. 2 p. 503-4
- Bromocpatha** spp. Rotins dans les Camerons, C aracteristiques de -  
Rev. de Bot. appl., 1929 Août - Septembre 2 p. 503-4.
- Oncocalamus** spp. Rotins dans les Camerons, c aracteristiques de -  
Rev. de Bot. appl., 1929 Août - Septembre 2 p. 503-4
- Fr. Camerons.** L'industrie du rotin en: - cultivation et variétés,  
Rev. de Bot. appl., 1929 Août - Septembre 2 p. 503-7.
- Rotins - Philippines.** L'industrie du rotin et la production en - Manila Bull. (Phil. Hardwood Suppl.) 1929/10/31., p. 1.
- Rotin - Usages du rotin.** Collège d'Etat de la Foresterie de New York,  
Tech. Pub. 47, 1928, p. 126.
- Cannes Rotin - Seychelles.** Note sur l'introduction des Cannes Rotin dans les Seychelles, Seychelles Dept. de l'Agriculture, Rapport Annuel, 1931, p. 8.
- Côte d'Or** L'industrie de rotin de village à la Côte d'Or,  
Côte Coast Farmer, 1932 Nov. 1, p. 100.
- Inde Chine** Rotins de l'Inde Chine et leur commerce en Europe.

## BIBLIOGRAPHIE Suite .....

- Bull. de l'Ag. écon. de l'Indochine, 1933, May 6, p. 178
- Indo-Chine - Marchés d'outre-mer pour les rotins de l'Indo-Chine,  
Bull. ag. Econ. de l'Indochine, 1933, Sept. 6, p. 338-9.
- Commerce - Exportations vers l'Utilisation des Etats-Unis, Dr. M. Meyers,  
Econ. Review London, 1933, Oct. - Dec. 2 p. 150-2
- Rotan Halus - Notes sur une expédition d'exportation d'échantillons de rotin,  
Rapport annuel de Bornéo Nord, 1933, p. 55.
- Suamtra - Rotins de la Côte Est de Sumatra illus.,  
Koirinki. Verreen. Kol. Inst. Inst. 1935, Mededeel,  
37 Afdeel. Handelsmus, No. 15, p. 106-8.
- Philippines - Notes sur le Développement de l'Industrie dans les Philippines,  
Rapport du Directeur de la Foresterie, Philippines, 1936, p. 46.
- Calamus spp, Burma. Notes sur les cannes obtenues de calamus spp. à  
Burma. Carnet sur les Produits Forestiers, Burma 1936, p. 79-80.
- Général - Préparation, grades et variété de rotin et Commerce en général.  
Produits colon. 1937, Jan., No. 152, p. 14-16.
- Préparation - Cultivation et Préparation des rotins, Produits colon., 1937,  
Jan. No. 152, p. 14-15.
- Calamus spp., - Investigation des usages dans les rotins de la Nouvelle-Guinée,  
New Guinea Agri. Gas. 1937, Avril 2, p. 13-14.
- Utilisation - Notes sur les usages de la canne rotin P. L. A. Mensuel,  
1937, Sept. No. 143, p. 295-298.
- Marketing - Notes sur le commerce des marchés de canne, P. L. A., mensuel,  
1937, Sept. No. 143, p. 295-298.
- Substituts, *Ancistrophyllum secundiflorum*. Emploi de tiges flexibles de  
*Ancistrophyllum secundiflorum*. Rev. Bot. Appl. 1937, Dec. 17, p. 897.
- Indo-Chine - Variétés de rotin et production en Indo-Chine,  
Bull. econ. Indo-chine 1938, 41 Fasc. 6 p. 1352-6.
- Insectes. Insectes dans les rotins. Kon. Verreen Kol. Inst. Mededeel,  
No. 48, 1938, Afdeel. Handelsmus. No. 18, p. 90-102.
- Insectes. *Dinoderus* spp. *Dinoderus* comme insecte dans les rotins,  
Narte Mededeel. W. N. Inst. v. Plantensiekten.,  
1938, No. 24 p. 36.

**BIBLIOGRAPHIE Suite ....**

- Indes - Mysore** - Notes sur les cannes de Calamus des Forêts de Mysore  
Chat. M.N. Ramaswamy. Minor Forest Prod. in Mysore.  
1945, p. 51.
- Barawak.** Envoi direct de Rotin sega de Carawak en Australie.  
Ann. Rept. for Dept. Carawak, 1946, p. 9.
- Bornéo Nord**, Marchés d'exportation pour les rotins de Bornéo Nord,  
Rapport préliminaire Prod. For. Mincora, 1947, p. 6., P.O.  
Rapport Annuel, 1950, p. 28
- Indes.** Cannes Indiennes. G. Ramaswami, Indian Forester 1950, Avril  
76, p. 159-163.
- Utilisation.** Mobilier en bois en Malaisie. Crown Cabinet, Mai 1950,  
p. 306-307.
- Cultivation, préparation et mise sur le marché de rotin.** R.H. Kirby.  
Récoltes Mondiales, 1951, janvier 3, p. 5, 7, 13.
- Indonésie.** Exportations de l'Indonésie 1936 à 1950. Indonésie,  
B.O.T. Publ. 1951, p. 43.
- Indes.** L'industrie de rotin de Mysore, Industrie et commerce, 1952,  
Sept. p. 1074, 1079.
- "Mandi" "Kuruli" et "Nega" Rotins de Mysore, leurs propriétés et emplois.**  
J. Ind. & Comm., Indes, 1952, Septembre, p. 1074.
- Variétés** Une revue des germes en Malaisie. Gardens Bull. 1953,  
14, Part 1, Août 49-147.
- Défauts.** Défauts des origines biologiques des rotins. Afr. Trop.  
Prod. Amsterdam, 1954, (1955) p. 25 - 76-77.
- Préparation.** Construction d'un sécheur expérimental et séchage  
artificiel du rotin. E.O. Mabesoos & c. Mabesoos.  
Philipp. J. Forestry, 1955. 11 Nos. 1-2, 9-25.
- Produits et emplois.** Decoupe pour paniers et le bambou inculte et les  
paniers de travail. ECAFE/I & T/CIQP 4/5, 1955, Oct. 25. 27-28.
- Produits et emplois.** Mobilier moderne produit à Hong Kong. Préparation  
et fabrication de mobilier en rotin, chaises, tables, etc., et  
Marketing.  
Trade Bull. Hong Kong, 1956, 7-8.
- Indes.** Cannes (Rotins) leur occurrence, culture et exploitation  
en Indes.  
Indian Forester, 1957, 81, No. 3, Nov. 216-23.

**BIBLIOGRAPHIE** Suite .....

- Variétés.** Variétés de Rotin trouvées en Indo-Chine.  
Bull. econ. Indochine 1930, 41, Fasc. 6 p. 139-5.
- Utilisation.** Emploi de rotin comme siège dans les transports publics  
Canes, balais et Mannes, etc.  
Kon. Verreem Kol. Inst. Mediceel. No. XLV. 1930.  
Afdeol. Handel-mus. No. 18. p. 88 - 101.
- Afrique.** Palmiers utiles d'Afrique. M. Burret. Tropenpflanzer 1930.  
Mai 42, p. 203-4.
- D. E. Indes.** La production de rotin dans les Indes Néerlandaises. H. Cohen.  
Sources et Destination du Rotin. E. M. Drees, Teetoom 1930 Dec. 24.  
p. 919-36.
- Préparation.** Acclimatement acrien du rotin commercial. R. T. Coffey  
Philippine J. Forestry. 1930. 4(4). p. 129-30.
- Défauts - Fragilité - Préparation aux déféctances.** Ver.  
Kol. Inst. 1930. Mediceel. no. 30. p. 98-101.
- Variétés.** Variétés de rotin dans les Philippines y compris palcos.  
sumatran. Cini. Itan. Itan. Cagayan et Iambutan.  
Philippine J. Forestry. 1930. 4(4) p. 129-30.
- Variétés.** Variétés de Rotins dans les Philippines. Coffey.  
Philippine J. Forestry 1930. 4(4). p. 129-30
- Variétés.** Variétés de Rotins dans les Philippines. Philippine  
J. Forestry 1930. 4(4). p. 129-30.
- Utilisation.** Les usages du rotin commercial des Philippines. R. T. Coffey  
Philippine J. Forestry. 1930. 4(4) p. 129-30.
- Indes.** Distribution de Calamus Rotang aux Indes. Catalogue de Plantes  
Fibreuses. Musée Indien. 1930. p. 12-13.
- PLP.** Bambous, roseaux et cannes dans le rotin disponibles pour les Indes  
pour les Aveugles. Agric. J. PLP. 1944 Juin 12 (4) 24-25.
- Arctostaphyllum** spp. Sources Principales des Rotins de la Côte d'Or  
Rept. For Dept. Gold Coast 1943 64 p. 1
- Côte d'Or.** Sources de Rotins en Royaume uni et aux Etats Unis de la Côte d'Or  
Rept. For Department. 1943 64 Gold Coast p. 1
- Produits communs des palmiers.** B. B. Robinson. Fiches Végétales 1944  
1 Jan. No. 70. - 15-17



**GENERAL PRINCIPLES**

| Section         | Definition  | Notes   |
|-----------------|---|---|
| 1. Introduction | This section discusses the general principles of the subject. | The following points are covered in this section:     |
| Section 2.1     | This section discusses the first principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.2     | This section discusses the second principle.                  | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.3     | This section discusses the third principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.4     | This section discusses the fourth principle.                  | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.5     | This section discusses the fifth principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.6     | This section discusses the sixth principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.7     | This section discusses the seventh principle.                 | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.8     | This section discusses the eighth principle.                  | This principle is based on the following assumptions: |
| Section 2.9     | This section discusses the ninth principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
|                 | This section discusses the tenth principle.                   | This principle is based on the following assumptions: |
|                 | This section discusses the eleventh principle.                | This principle is based on the following assumptions: |

**MANUSCRIPTS**

**1. DOCUMENTS ON**

| Title                                  | Author                                    | Date  |
|--|---|---|
|  | London School<br>Economic Institute       | "Recommendations for the<br>Development of Agriculture in<br>Malaya and the States of<br>Sarawak"<br>1951 |
|  | London School<br>Economic Institute       | "Statistics for the<br>States, Federated States<br>of Malaya"<br>1952                                     |
| Chapter 1                              | Office Memorandum of<br>George F. W. Pitt | "The Growth of Malaya"  |
| Chapter 2<br>Chapter 3                 | Organization                              | "Statistical Series<br>of Malaya and the States"  |
| Chapter 4<br>Chapter 5<br>of Section 1 | Further Development<br>of Malaya          | "Information Bulletin<br>Malaya for the States of<br>Malaya"  |
| Part 1<br>Section 1                    | Organization                              | "Malaya: Development of<br>Agriculture from the States<br>of Malaya and the States"                       |
| 1. 1952                                |   |   |
| Part 1                                 | Part 1 of 1952                            | "Statistical Digests of<br>the States of Malaya and<br>the States of Malaya"                              |
| Chapter 1                              | State Plans                               | "Information Bulletin of<br>Malaya"   |
| Part 1                                 | Plans                                     | "Statistical Digests of<br>the States of Malaya"  |
| Part 1                                 | State Plans                               | "Digest of Statistics of<br>the States of Malaya"   |
| Part 1                                 | Malaya & States of                        | State Statistics  |

**BIBLIOGRAPHIE** Suite ...

**3. COUTS** Suite ....

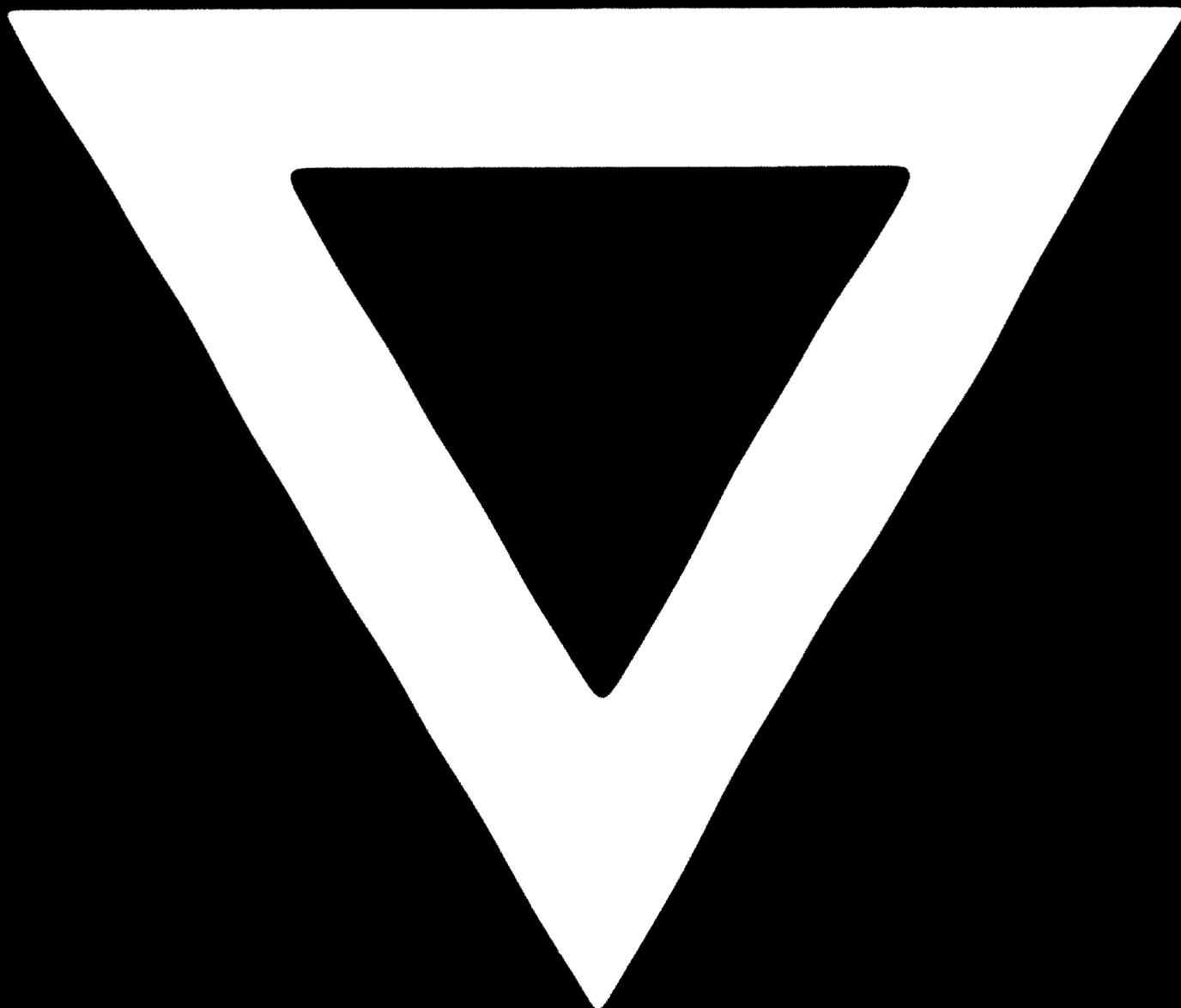
| <b>Auteur</b>     | <b>Éditeur ou<br/>Journal</b>    | <b>Titre</b>  |
|-------------------|----------------------------------|---|
| <b>Blanch, A.</b> | <b>Geo &amp; Co. (Pub) Ltd.</b>  | <b>"Contrôle de Comptabilité<br/>par Fonction".</b> |
| <b>Berry, J.</b>  | <b>McDonald &amp; Evans Ltd.</b> | <b>"Costs Standards de Direction".</b>              |

**4. FORMATION PROFESSIONNELLE**

|                       |                  |   |
|-----------------------|------------------|---|
| <b>Brown, J.</b>      | <b>Barchard</b>  | <b>"La Technique de Mobilier".</b>                      |
| <b>Lloyd Clifford</b> | <b>MacMillan</b> | <b>"La Fabrication de Mobilier<br/>et de Cabinets".</b> |



**B-512**



**81.06.10**